

# ANALYSE

## DES BESOINS SOCIAUX

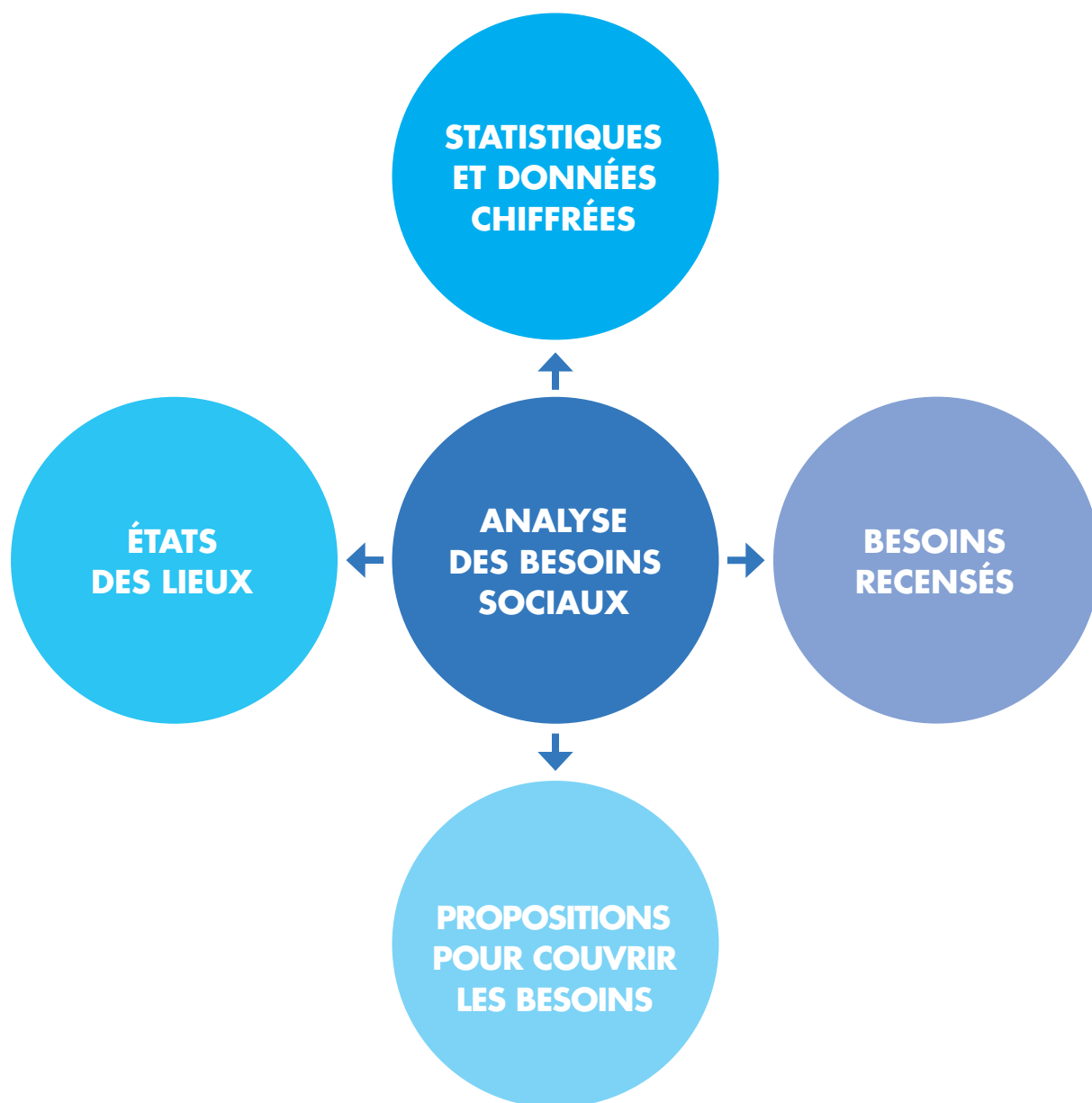
ANNÉE 2021



S A I N T  
R A P H A Ë L



**MÉTHODOLOGIE RETENUE POUR RÉALISER  
L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX  
DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL**



---

Réalisée par Leila MOURADI, Directrice Adjointe du Centre Communal d'Action Sociale,  
sous l'autorité de la Vice-Présidente, Madame Patricia HAUTEUR  
et de Madame Sagia RAMDANI, Directrice du C.C.A.S.



# INTRODUCTION

Depuis le décret du 21 juin 2016, les centres communaux et intercommunaux d'action sociale doivent produire une analyse des besoins sociaux (ABS) de la population de leur territoire à raison d'une fois par mandat municipal, et la présenter au conseil d'administration « au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Cette obligation légale codifiée à l'article R. 123-1 du code de l'action sociale et des familles est confiée aux CCAS (centres communaux d'action sociale).

« L'analyse des besoins sociaux consiste en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire.

Ce diagnostic est établi avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social ».

À Saint-Raphaël, le travail de l'Analyse des Besoins Sociaux s'intègre dans le cadre d'une démarche globale d'observation et de veille sociale, permettant de mettre en lumière et d'analyser les spécificités, évolutions et enjeux du territoire en matière démographique, sociale et économique.

C'est ainsi que le Maire de la commune, Président du CCAS, a proposé au conseil d'administration, qui l'a acceptée par délibération N° 11 du 7 juillet 2020, la création d'une commission permanente chargée d'assurer la veille sociale, en lien avec les partenaires, en vue de l'établissement de l'ABS et de sa réactualisation annuelle.

Cette commission est composée de 4 groupes couvrant les quatre champs de représentation obligatoire au sein du conseil d'administration à savoir : les personnes âgées, les personnes handicapées, les familles, l'insertion et la lutte contre l'exclusion. Chaque groupe comprend deux administrateurs (l'un issu du collège des élus, l'autre issu du collège des membres nommés). La présidence de la commission est assurée par la vice-présidente du CCAS.

La méthodologie retenue pour préparer les bases d'une veille sociale pérenne et de l'ABS a été axée sur les échanges avec les partenaires publics, privés et associatifs.

À noter que l'analyse des besoins sociaux 2020-2021 se caractérise par le bouleversement des besoins sociaux liés à la crise sanitaire.

**L'Analyse des Besoins Sociaux est élaborée à partir de données issues de différents observatoires, qui correspondent chacun à des temporalités spécifiques. Il s'agit principalement:**

- Des estimations INSEE établies à partir des recensements annuels de la population 2018, pour ce qui concerne la démographie, les revenus, l'habitat et le logement pour la ville, la communauté d'agglomération, le département, la Région, la France métropolitaine.
- Dans certains domaines (démographie, revenus...) des résultats partiels issus du recensement de la population de 2018 ont été publiés courant 2020.
- Ces données sont utilisées lorsque celles-ci viennent infirmer ou confirmer une tendance
- Des statistiques de la CAF au 31/12/2018 ou 2019 pour l'ensemble des allocataires de Saint-Raphaël et au 30 juin 2020 pour les bénéficiaires du RSA.
- Des données brutes de la demande d'emploi arrêtées au 31 octobre 2020 de Pôle emploi.
- Des estimations INSEE, de la DIRECCTE, de la Banque de France, en ce qui concerne l'économie, l'emploi, et le marché du travail. Dernière publication le 10 janvier 2021 sur la situation du chômage au 3<sup>e</sup> trimestre 2020.
- Des données collectées par l'Observatoire Régional de Santé publiées en mai 2020.
- Des statistiques de la CPAM actualisées au 30/11/2020 pour ce qui concerne l'accès aux droits en santé et l'accès aux soins.
- Des données collectées par l'ARS sur la dynamique épidémique territoriale arrêtées à la date du 31 décembre 2020.
- Des données de l'observatoire local des loyers du Var et du territoire de l'Agence Nationale d'information des Locataires et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement DREAL PACA.
- Des données des services de l'état Civil et autres services de la ville de Saint-Raphaël arrêtées au 31 décembre 2020.
- Des données collectées auprès des associations d'aide alimentaire arrêtées au 31 décembre 2020.
- De manière générale, des enquêtes, études et analyses publiées au cours de l'année 2020 sur les sujets portés par l'ABS.

Certaines données sont des estimations qui peuvent évoluer et être corrigées après leur publication.

## SECTION I

# LE PANORAMA SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

| 7

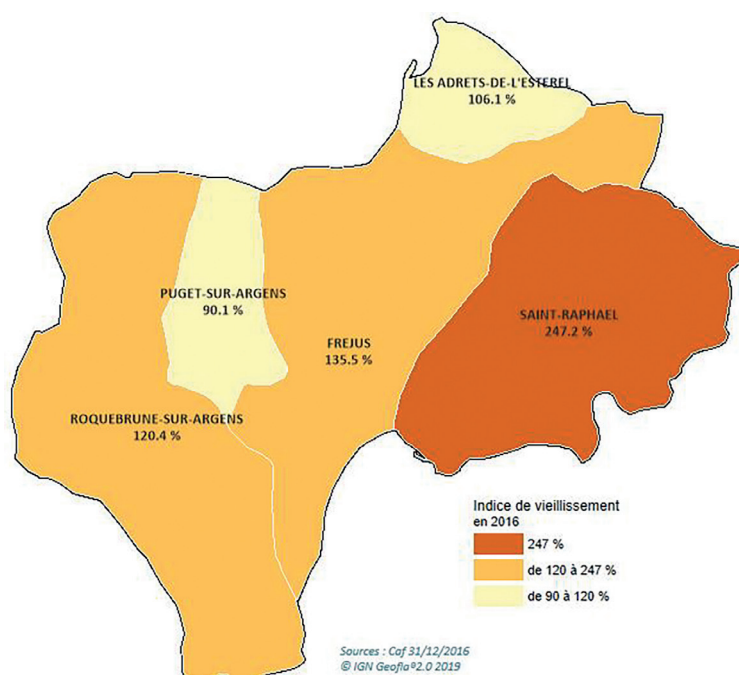
# PARTIE I

## LE PANORAMA SUR LES DIFFÉRENTS TERRITOIRES DE LA VILLE DE SAINT-RAPHAËL

### 1.1 | DÉMOGRAPHIE

#### 1.1.1 L'évolution démographique sur Saint-Raphaël

Saint-Raphaël compte 36 321 habitants en 2021, la population légale officielle est cependant de 35 156 habitants car le dernier chiffre officiel date du 31 décembre 2018 (populations légales de 2017, 2018, 2019 identiques). Le nombre d'habitants pour 2021 est calculé à partir du taux d'évolution moyen annuel de la population, sur la période de 2011 à 2016, soit 0.9 %. La population est donc en hausse. À noter un **indice de vieillissement\* de 247,2 pour Saint-Raphaël**.



\*L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes, plus il est élevé plus il est favorable aux personnes âgées.

#### Combien d'habitants en 2030 à Saint-Raphaël?

Sur le long terme la population est passée de 17 844 habitants en 1968 à 35 997 habitants en 2020, soit une évolution de 102 % sur une période de 52 ans. Si l'on poursuit de façon linéaire la tendance de l'évolution de la population sur la base du taux d'évolution moyen annuel récent (2011-2016), le nombre d'habitants de Saint-Raphaël en 2025 sera de 36 321 personnes, soit une hausse de 1 606 habitants (5 %). **En 2030, la population de Saint-Raphaël serait de 37 985 habitants**, ce qui correspond à une hausse de 3 285 habitants (9 %).

## Le solde migratoire sur le département du Var

Plus d'un Varois sur deux habite dans une commune littorale.

La population s'est cependant davantage accrue à l'intérieur des terres entre 2006 et 2016. Dans le Var, département le plus attractif de la région, s'installent des personnes venues aussi bien d'autres régions que des départements voisins. Des retraités, séduits par la qualité de vie, rejoignent la côte quand ils en ont les moyens. Des actifs, motivés par l'habitat individuel, s'installent en bordure des Bouches-du-Rhône et des Alpes-Maritimes, quitte à s'éloigner de leur travail. Ainsi, les navettes domicile-travail s'intensifient, en particulier vers l'extérieur du département. *A contrario*, de nombreux étudiants quittent le Var pour leurs études supérieures.

L'économie varoise héberge des activités maritimes et touristiques bien implantées. Mais la croissance de l'emploi est plutôt portée par les secteurs de la santé et du social. Dans les territoires en forte expansion démographique, les services à la population se développent. Concilier la capacité touristique et les besoins en logements abordables, notamment pour les jeunes qui subissent un fort taux de chômage, est un enjeu important, en particulier sur le littoral.

L'attractivité du Var, devient moteur de sa croissance démographique.

La ville de Saint-Raphaël conforte ces constats démographiques sur le département, à savoir :

- Une population varoise concentrée sur le littoral, en forte croissance à l'intérieur des terres ;
- Une qualité de vie qui séduit les retraités, y compris ceux de la région ;
- Les actifs qui s'installent dans le Var : souvent un attrait pour l'habitat individuel ;
- De nombreux jeunes partent pour leurs études supérieures ;
- De plus en plus de Varois travaillent hors du département ;
- Une économie varoise liée à la mer et au tourisme ;
- Une croissance de l'emploi portée par le social, la santé et le travail indépendant ;
- L'attractivité résidentielle de certains territoires transforme leur économie ;
- Un chômage élevé, particulièrement chez les jeunes ;
- Un département qui doit réfléchir sur la mobilité et la fluidité des transports intercommunes
- Un département qui doit concilier accueils touristique et résidentiel.

### 1.1.2 Le vieillissement de la population

**Si les tendances démographiques récentes se maintenaient, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compterait autour de 5,3 millions d'habitants en 2050, soit 375 000 de plus qu'actuellement. Avec l'arrivée aux plus grands âges des générations issues du baby-boom, la structure par âge de sa population serait largement modifiée. En 2050, le nombre d'habitants de 65 ans ou plus progresserait fortement et pourrait représenter plus de trois personnes sur dix.**

**Particulièrement concernées, les personnes âgées de 75 ans ou plus seraient deux fois plus nombreuses qu'aujourd'hui. À l'inverse, le nombre de jeunes et la population d'âge actif diminueraient.**

Dans ce contexte de vieillissement de la population, les décès deviendraient progressivement plus nombreux que les naissances. Par ailleurs, si l'hypothèse de maintien des tendances actuelles se confirme, l'apport migratoire s'améliorerait. La population de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur continuerait ainsi d'augmenter.

Cette thématique est largement abordée et développée en dernière partie de cette analyse.

#### Pour la ville de Saint-Raphaël, la tendance se confirme

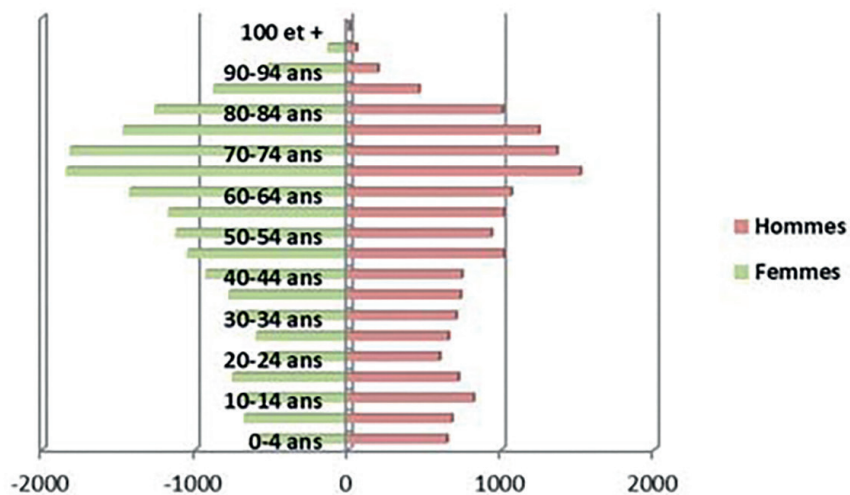
COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL	2018	2019	2020	2021 (AU 30/09)
N.B. de naissances	238	255	255	187
N.B. de décès	588	612	612	514

*On constate que la COVID 19 n'a pas eu d'incidence sur le nombre de naissances et le nombre de décès.*

*À noter : le nombre de naissances comprend le nombre de naissances sur la commune et les enfants nés sur une autre commune dont les parents sont domiciliés sur Saint-Raphaël.*

POSITION	CATÉGORIE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
1	65 à 69 ans	1 841	1 515	3 356
2	70 à 74 ans	1 819	1 362	3 181
3	75 à 79 ans	1 473	1 244	2 717
4	60 à 64 ans	1 429	1 063	2 492
5	80 à 84 ans	1 267	1 005	2 272
6	55 à 59 ans	1 176	991	2 167
7	45 à 49 ans	1 052	1 012	2 064
8	50 à 54 ans	1 128	933	2 061
9	40 à 44 ans	934	740	1 674
10	35 à 39 ans	782	732	1 514
11	10 à 14 ans	695	817	1 512
12	15 à 19 ans	758	718	1 476
13	30 à 34 ans	745	703	1 448
14	5 à 9 ans	680	674	1 354
15	85 à 89 ans	882	460	1 342
16	25 à 29 ans	602	652	1 254
17	0 à 4 ans	601	642	1 243
18	20 à 24 ans	564	595	1 159
19	90 à 94 ans	532	192	724
20	95 à 99 ans	135	52	187
21	100 ans et plus	19	5	24

Répartition Hommes/Femmes



La tranche d'âge la plus importante est la tranche des 65 à 69 ans avec 1 841 femmes et 1 515 hommes pour un total de 3 356 personnes, soit 10 % de la population Saint-Raphaël compte 54 % de femmes et 46 % d'hommes.

48.7 % des habitants sont mariés alors que 51.3 % des habitants de plus de 15 ans sont célibataires.

## 1.2 | MÉNAGES ET REVENUS

### 1.2.1 La composition des familles

#### Nombre de familles et d'enfants par famille à Saint-Raphaël

Le nombre de ménages à Saint-Raphaël est de 18 265 :

- La taille moyenne des ménages est de 1.9 personnes par ménage (données de 2020),
- 64.8 % des ménages n'ont pas d'enfants,
- 18.6 % des ménages ont un enfant de moins de 25 ans,
- 12.3 % ont deux enfants de moins de 25 ans
- Et enfin 4.2 % des ménages ont trois enfants ou plus, de moins de 25 ans.

On note une disparité importante concernant l'évolution des ménages puisque les communes de Puget sur Argens et de Roquebrune-sur-Argens attirent de plus en plus de famille avec enfant et les communes du littoral, comme Saint-Raphaël attire plus les couples ou personnes isolées ;

#### Nombre de personnes qui emménagent ou déménagent chaque année

- 2 124 ménages ont emménagé à Saint-Raphaël cette année. Ils sont originaires des communes suivantes :
  - › 511 ménages venant de Fréjus.
  - › 103 ménages venant d'un pays étranger.
- **842 ménages ont quitté Saint-Raphaël. Leurs destinations principales sont :**
  - › Fréjus pour 719 ménages
  - › Roquebrune-sur-Argens pour 123 ménages

COMPARATIF RÉGION / VILLE DÉMOGRAPHIE STRUCTURE DE LA POPULATION	SAINTRAPHAËL	PACA
Part des moins de 20 ans (%)	15.2	<b>22.6</b>
Part des 65 ans ou plus (%)	<b>40.7</b>	22.5
Part des 75 ans ou plus (%)	21.7	11.0
Indice de vieillissement (pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	247.2	99.5

Source INSEE - 2018

#### La composition des familles

POPULATION INSEE 2018	DÉPARTEMENT VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINTRAPHAËL
	1 067 697	114 875	35 633
Familles	296 511	32 666	10 378
Dont couples avec enfants	102 334	10 283	2 497
Dont familles monoparentales	39 219	3 887	1 091
Dont couples sans enfant	154 958	18 497	6 790
Nombre de naissances (2019)	10 516	1 106	255
N.B. de ménages fiscaux	483 831	56 462	19 220
Part des ménages fiscaux	51.4 %	55.3 %	59.0 %
Part des agriculteurs dans la population active	0.7 %	0.2 %	0.1 %
Part des artisans, commerçants, chefs d'entreprise dans la Population Active	10.0 %	11.4 %	13.3 %
Part des cadres et professions intermédiaires dans la PA*	12.5 %	11.7 %	13.4 %
Part des professions intermédiaires dans la PA*	25.1 %	25.1 %	24.9 %
Part des employés dans la PA*	33.5 %	34.1 %	32.6 %
Part des ouvriers dans la PA*	18.1 %	17.6 %	15.7 %

## 1.2.2 Les familles monoparentales

Elles représentent 1 091 familles soit 10 % du nombre de familles.

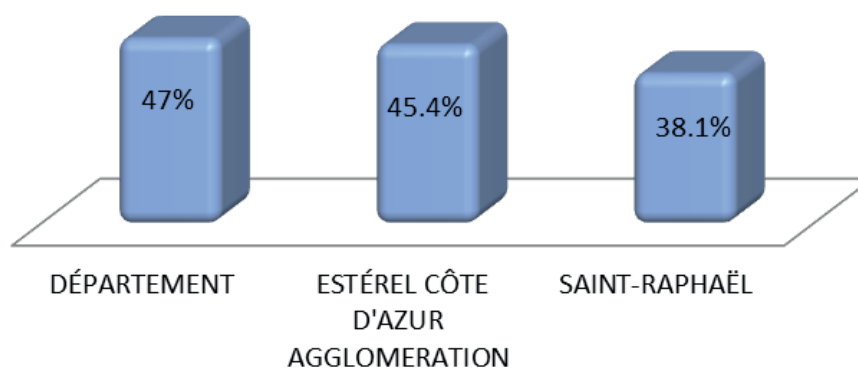
## 1.2.3 Les familles sans enfants

Elles représentent 41 % de la population

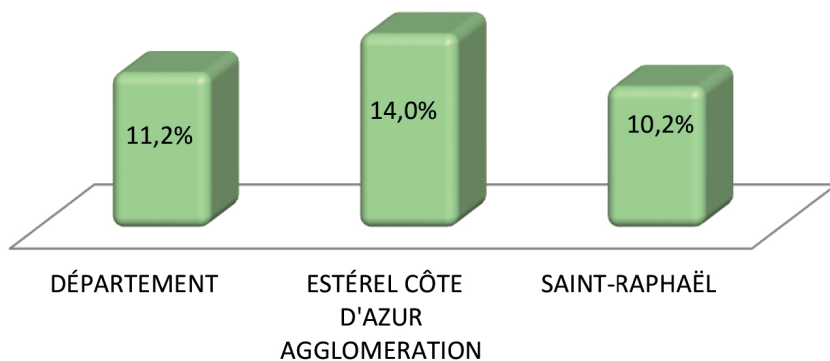
DONNÉES ALLOCATAIRES AU 31/12/2020	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINTRAPHAËL
N.B. d'allocataires	219 055	22 484	6 080
Évolution 2018-2020	11.2 %	14.0 %	10.2 %
N.B. de personnes couvertes	497 134	51 225	13 350
Taux de couverture	47 %	45.4 %	<b>38.1 %</b>
N.B. d'allocataires avec enfants	104 781	10 898	2 842
Part des allocataires avec enfants	47.8 %	48.5 %	46.7 %
Nombre d'allocataires avec 3 enfants et +	19 468	1 990	478
Part des allocataires avec 3 enfants et +	8.9 %	8.9 %	7.9 %
N.B. d'allocataires isolés	102 801	10 441	2 963
Part des allocataires isolés	46.9 %	46.4 %	<b>48.7 %</b>
Part des allocataires de prestations familiales	46.9 %	46.8 %	44.6 %
Part des allocataires de minima sociaux	25.2 %	24.5 %	24.4 %
Part des allocataires Prime d'activité	35.4 %	37.7 %	37.0 %
Part des allocataires Logement	43.7 %	40.5 %	43.7 %
N.B. d'allocataires de la MSA	5 891	363	57
N.B. de personnes couvertes par la Mutualité Sociale Agricole	14 794	955	136

N.B. : Sur Saint-Raphaël, le taux de couverture CAF et le versement des prestations familiales sont plus faibles. Cela s'explique par une part importante d'allocataires isolés.

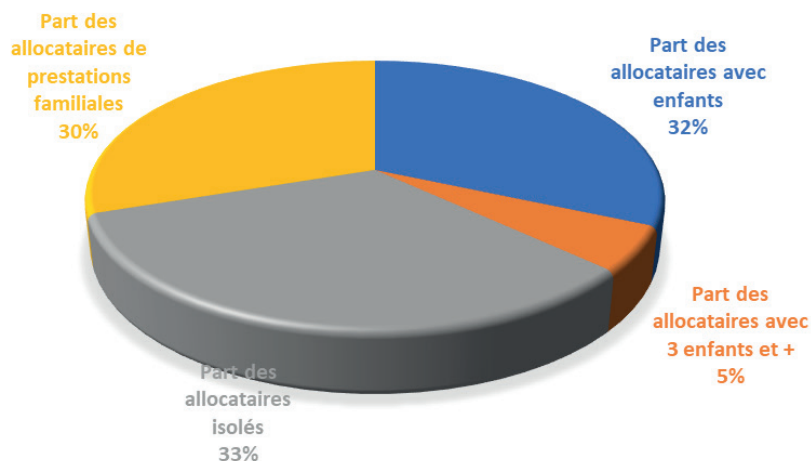
## Taux de couverture CAF en 2020



## Évolution des allocataires CAF (2018-2020)

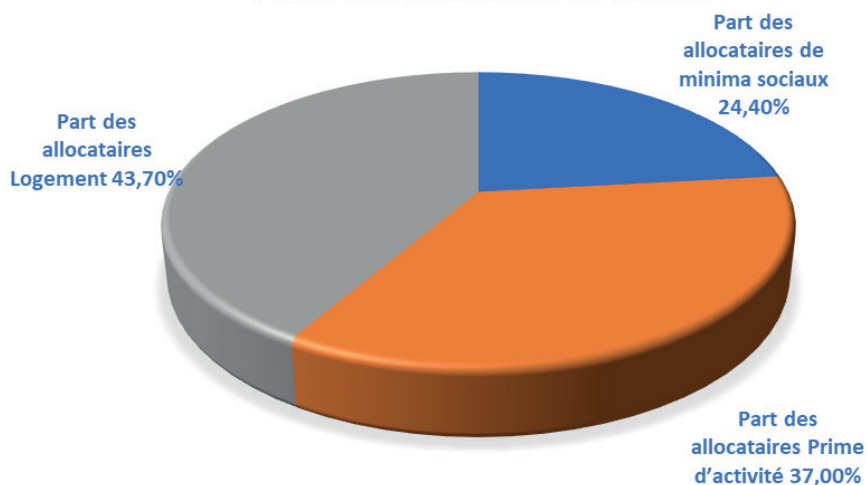


### PART DES ALLOCATAIRES SUR SAINT-RAPHAËL



La répartition par rapport au nombre d'allocataire de la Caisse d'allocations Familiales du Var en décembre 2020

### PART DES MINIMAS SOCIAUX

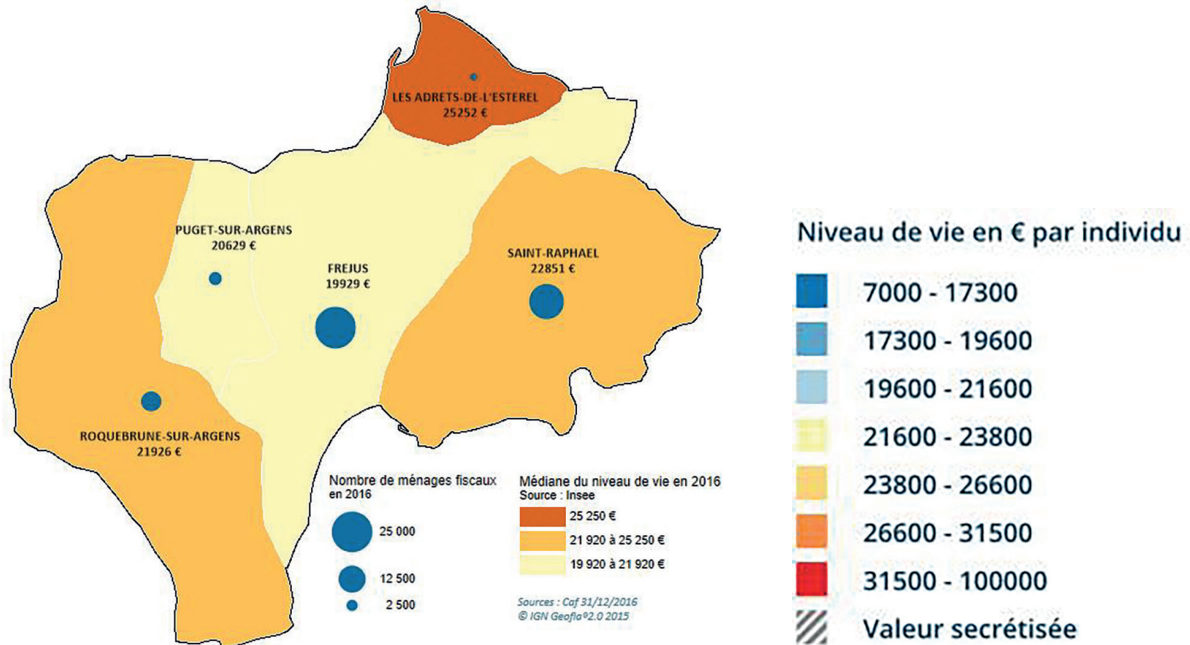


La répartition des minimas sociaux par rapport au nombre d'allocataire de la Caisse d'allocations Familiales du Var en décembre 2020

## Niveau de vie des habitants

Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre de personnes vivant dans le celui-ci. Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage.

Sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération on observe un niveau de vie légèrement plus élevé que pour le département.



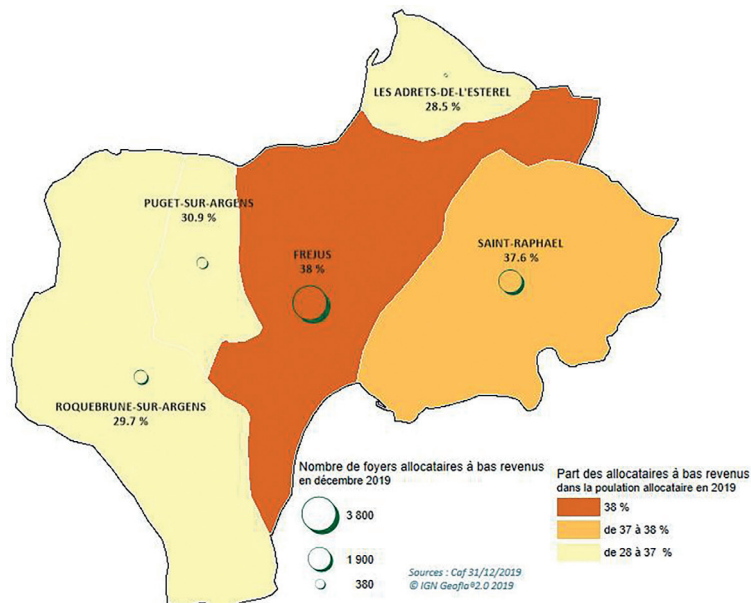
14

## Les foyers allocataires à bas revenus

Var : 37 %

Estérel Côte d'Azur Agglomération : 36 %

Saint-Raphaël : 37,6 %



La précarité est légèrement moins marquée à l'échelle territoriale en comparaison avec l'échelle départementale, ces indicateurs pointent des niveaux de vie différenciés sur les communes du territoire.

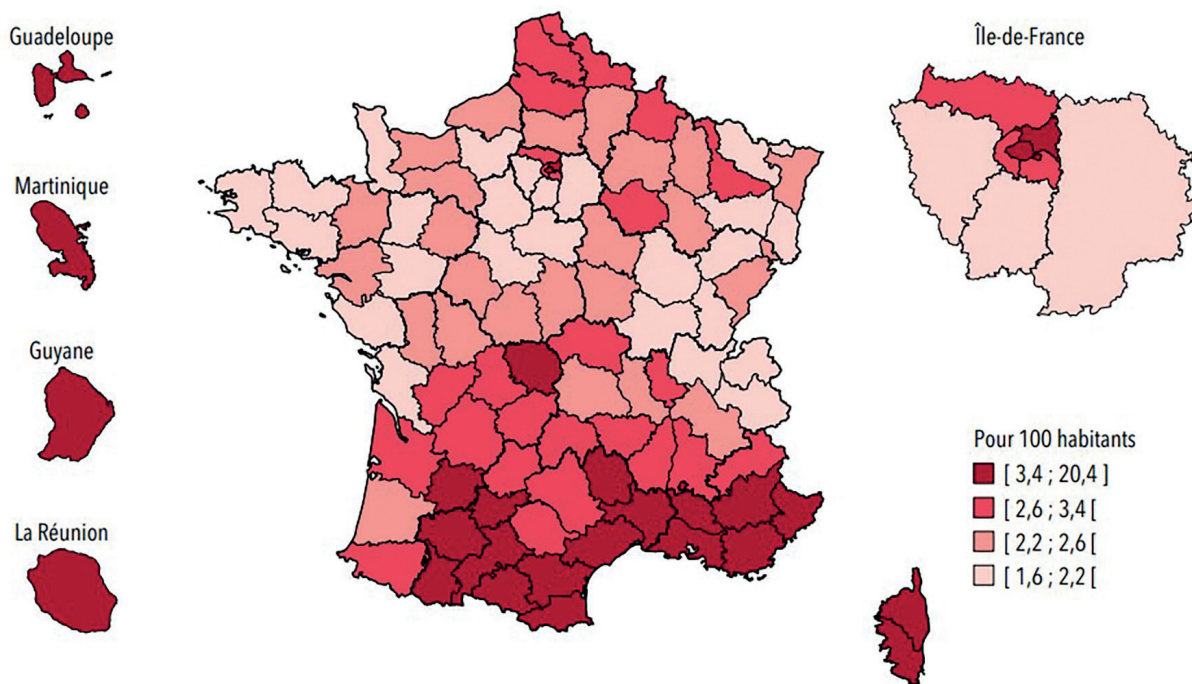
La proportion d'allocataires à bas revenus reste plus forte sur Fréjus.

La proportion de la population vivant en dessous du seuil de bas revenus est toujours préoccupante.

À Noter : ce sont 33 % des enfants allocataires de moins de 18 ans qui vivent sous le seuil de pauvreté.

### 1.3 CONTEXTE SOCIO ÉCONOMIQUE : EMPLOI - CHÔMAGE ET FORMATION

Part allocataires du minimum vieillesse, fin 2018, parmi la population âgée de 60 ans ou plus



**Note >** En France, on compte au total 3,2 allocataires du minimum vieillesse pour 100 habitants âgés de 60 ans ou plus.

**Champ >** France (hors Mayotte).

**Sources >** DREES, enquête sur les allocations du minimum vieillesse ; Insee, population estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 1.3.1 Contexte socio-économique du territoire

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	VAR	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Population totale	114 844	1 067 525	64 838 469
Niveau de vie annuel médian (en €)	22 000,00 €	21 590,00 €	21 730,00 €
Niveau de vie mensuel médian (en €)	1 833,00 €	1 800,00 €	1 810,00 €
Encours de crédits bancaires des particuliers (en million d'euros)		17 314	1 203 944
Taux de chômage	8,50 %	8,50 %	8,00 %
Dossiers de surendettement déposé	265	2 137	108 556
Endettement global des ménages surendettés	18,41	112,44	4 816,94
Salaire horaire net moyen (en €)	13,85 €	13,84 €	15,36 €

## Répartition du territoire par tranche d'âge

TRANCHES D'ÂGE	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	VAR	FRANCE MÉTROPOLITAINE
0-17 ans	17,60 %	19,00 %	21,60 %
18-24 ans	5,40 %	6,50 %	8,00 %
25-34 ans	9,40 %	10,20 %	11,80 %
35-44 ans	10,40 %	11,50 %	12,60 %
45-54 ans	12,70 %	13,50 %	13,40 %
55-64 ans	13,20 %	13,50 %	12,60 %
65 ans et +	31,20 %	25,80 %	20,00 %

Source : INSEE 2018

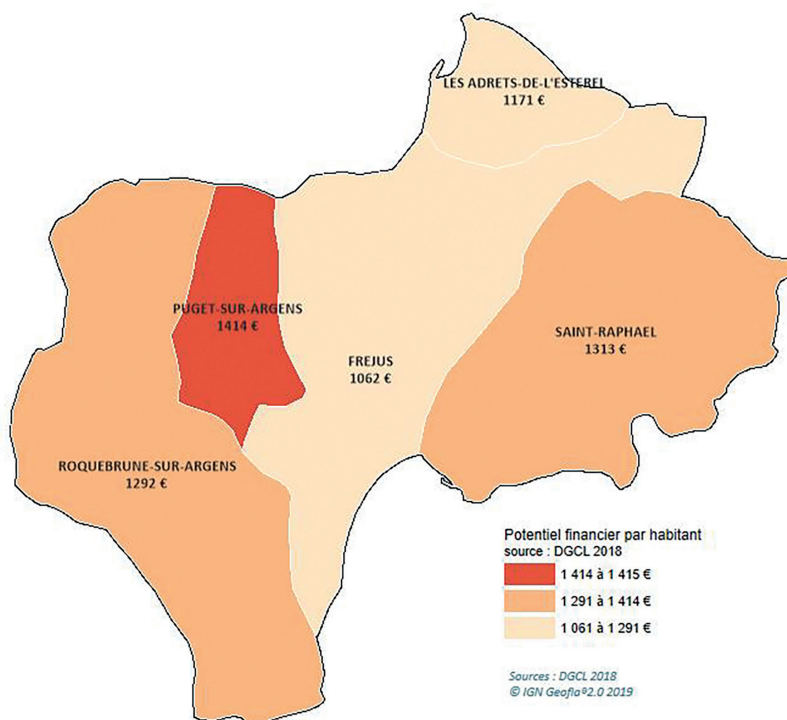
## Répartition population (15 ans et +) par catégories socio-professionnelle (%)

SITUATION	SAINT-RAPHAËL	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	VAR	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Sans activité	13,40 %	14,10 %	16,60 %	16,70 %
Retraités	47,20 %	38,40 %	32,60 %	27,20 %
Ouvriers	6,20 %	8,40 %	9,20 %	12,10 %
Employés	12,80 %	16,20 %	17,00 %	16,00 %
Professions intermédiaires	9,80 %	11,90 %	12,80 %	14,20 %
Cadres	5,30 %	5,50 %	6,30 %	9,60 %
Agriculteurs, artisans, commerçants	5,30 %	5,50 %	5,50 %	4,30 %

Source : INSEE 2018

\*15 ans et plus - pour l'INSEE, population en âge de formation

## Économie locale



Le potentiel financier est l'élément de mesure de la richesse théorique d'une commune.

Il permet en effet de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité.

Ainsi, à la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ces financements sont essentiels pour équilibrer son budget.

### Surendettement des ménages

	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	VAR	FRANCE MÉTROPOLITAINE
Dossiers de surendettement déposés	265	2 137	108 556
Mesures d'effacement total des dettes	116	970	48 003
Mesures de réaménagement des dettes	119	1 067	61 078
Dossiers soumis aux tribunaux (recours et contestations)	76	512	23 756
Dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants (15 ans et +)	235	237	204
Mesures d'effacement total des dettes (en % des dossiers traités)	43,00 %	42,00 %	39,00 %
Mesures de réaménagement des dettes (en % des dossiers traités)	44,00 %	46,00 %	50,00 %
Dossiers soumis aux tribunaux - recours et contestations (en % des dossiers traités)	28,00 %	22,00 %	20,00 %

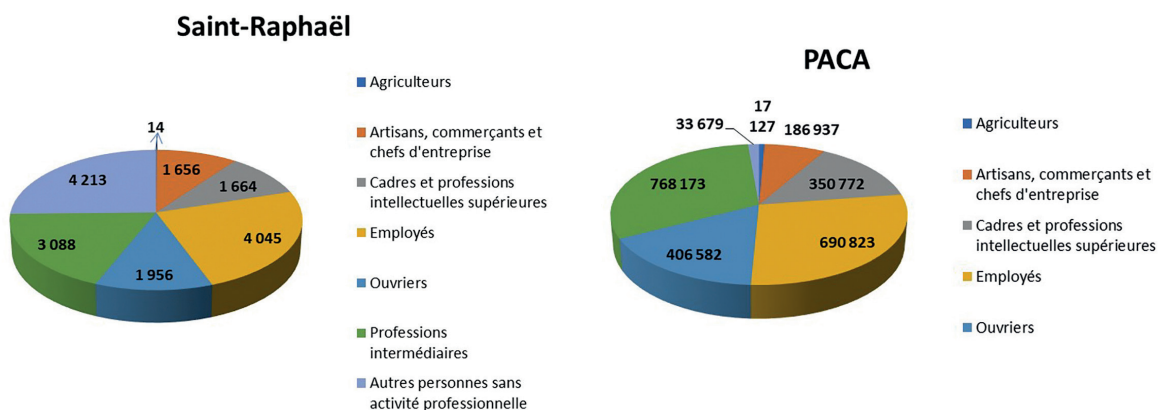
### 1.3.2 L'emploi à Saint-Raphaël

Répartition socio-professionnelle de la population.

#### Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socio-professionnelle à Saint-Raphaël et Fréjus.

	FRÉJUS	SAINT-RAPHAËL	FRÉJUS	SAINT-RAPHAËL
<b>Ensemble</b>	<b>45 635</b>	<b>31 532</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Agriculteurs exploitants	49	14	0,10 %	0,00 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 183	1 656	4,80 %	5,30 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2 395	1 664	5,20 %	5,30 %
Professions intermédiaires	5 590	3 088	12,30 %	9,80 %
Employés	8 215	4 045	18,00 %	12,80 %
Ouvriers	4 280	1 956	9,40 %	6,20 %
Retraités	15 996	14 894	35,10 %	47,20 %
Autres personnes sans activité professionnelle	6 926	4 213	15,20 %	13,40 %

Sources : INSEE, RP 2008, RP 2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 31/01/2021



## Évolution 2020 :

Saint-Raphaël compte 31 108 habitants de plus de 15 ans.

Le taux d'activité des personnes de plus de 15 ans est de 71.8 %.

- 18 sont agriculteurs exploitants.
- 1 668 sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise.
- 1 673 sont cadres ou professions intellectuelles supérieures.
- 3 090 sont de professions intermédiaires.
- 4 194 sont employés.
- 1 913 sont ouvriers.
- 14 696 sont retraités.
- 3 856 sont sans activité (demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du revenu de solidarité active).

## En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans un contexte, encadré de deux confinements en novembre 2020 et avril 2021, l'emploi salarié reste inférieur à son niveau d'avant crise (- 0,7 % par rapport à fin 2019) et progresse de 0,3 % sur un trimestre comme en France métropolitaine, protégé par un recours encore massif au dispositif d'activité partielle dans les secteurs les plus touchés.

Dans la région, les évolutions trimestrielles sont contrastées au sein du tertiaire marchand qui peine à redémarrer. Si de nombreux emplois sont détruits dans l'hébergement-restauration et les transports et entreposages, les autres sous-secteurs sont dynamiques. Dans l'industrie, les pertes liées à la crise sont désormais toutes compensées. Dans la construction, les créations continuent d'être particulièrement vigoureuses, en dépit d'un emploi intérimaire encore déprimé. Si les effectifs se stabilisent dans le tertiaire non marchand, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'accroît, porté par la hausse des contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand qui profite notamment aux jeunes.

On constate une quasi-stabilité du taux de chômage, comme au niveau national. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C repart à la hausse dans la Région, particulièrement dans les Hautes Alpes. Près d'un demandeur d'emploi sur deux est désormais inscrit depuis un an ou plus sur les listes de Pôle emploi.

## Pour les départements du Var et Alpes Maritime et notamment pour la ville de Saint-Raphaël :

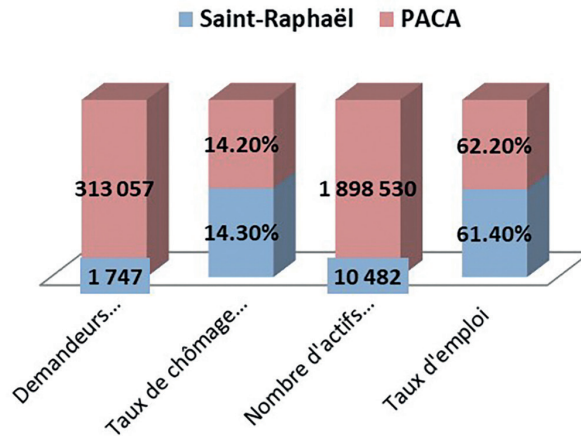
Certains domaines d'activité souffrent d'un manque de main-d'œuvre, notamment dans les Alpes-Maritimes et le Var.

- **Hôtellerie - restauration, tourisme et loisirs :** synonyme d'emploi depuis toujours sur la Côte d'Azur. Mais voilà, avec la pandémie, ce secteur a beaucoup perdu de personnel. En plus de ses besoins habituels, le secteur doit aujourd'hui recruter pour ces postes devenus vacants. Les postes concernent essentiellement du personnel polyvalent, de cuisine et de service.
- **Commerce, vente et grande distribution :** ce secteur n'a finalement jamais connu la crise. De la mise en rayon libre-service, en passant par l'assistant commercial ou la vente en alimentation. Ce vaste secteur recrute depuis toujours dans des métiers divers et variés. Si certains postes à pourvoir requièrent des diplômes bien spécifiques, d'autres demeurent accessibles au plus grand nombre, avec ou sans qualification.
- **Service à la personne et à la collectivité, santé :** Avec le vieillissement de la population, les services à la personne se sont grandement développés ces dernières années. Le secteur recherche aujourd'hui du personnel pour l'assistance auprès d'adultes, pour l'assistance médico-technique, les soins infirmiers, d'hygiène et de confort du patient mais également pour le nettoyage de locaux et les services domestiques. **Ce secteur rencontre de grande difficulté de recrutement de personnel qualifié (voir partie personnes âgées/ personnes retraitées).**
- **Construction, bâtiment et travaux publics :** hausse des constructions, donc secteur qui recrute. Préparation du gros œuvre et travaux publics, pose de menuiseries, installation d'équipements sanitaires et thermiques. Si certaines spécialités sont recherchées, de nombreux postes sont accessibles sans qualification.
- **Transport et logistique :** ces deux secteurs, déjà florissants avant la crise sanitaire, doivent aujourd'hui faire face à un accroissement de leurs activités. Un accroissement lié notamment à l'arrivée de nouvelles enseignes et à un recours au e-commerce en pleine expansion. Ainsi des postes dans le magasinage et la préparation des commandes, la livraison et la manutention sont à pourvoir immédiatement.

Pour pallier les besoins en recrutement de ces différents secteurs, Pôle emploi propose des formations.

	SAINT-RAPHAËL	PACA
Demandeurs d'emploi chez les 15-64 ans	1 747	313 057
Taux de chômage chez les 15-64 ans	14,30 %	14,20 %
Nombre d'actifs occupés	10 482	1 898 530
Taux d'emploi	61,40 %	62,20 %

Source : Insee RP2018, exploitation principale, géographie au 01/01/2021



### 1.3.3 Le chômage à Saint-Raphaël

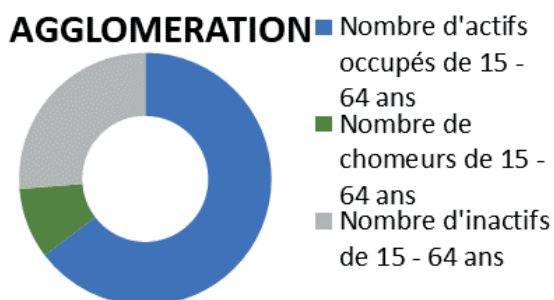
DÉPARTEMENTS ET RÉGION	TAUX DE CHÔMAGE			VARIATION (EN POINTS DE %)	
	TAUX DE CHÔMAGE (EN %)				
	4 <sup>E</sup> TRIM. 2020	1 <sup>ER</sup> TRIM. 2021	2 <sup>E</sup> TRIM. 2021	TRIMESTRIELLE	ANNUELLE
Alpes-de Haute-Provence	8,8 %	9,4 %	9,5 %	0,1 %	0,7 %
Hautes-Alpes	6,9 %	9,2 %	7,8 %	-1,4 %	0,9 %
Alpes-Maritimes	8,1 %	8,9 %	9,0 %	0,1 %	0,9 %
Bouches-du-Rhône	8,3 %	9,3 %	9,2 %	-0,1 %	0,9 %
Var	8,1 %	8,4 %	8,6 %	0,2 %	0,5 %
Vaucluse	9,3 %	10,1 %	10,4 %	0,3 %	1,1 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,3 %	9,1 %	9,1 %	0,0 %	0,8 %
France hors Mayotte	7,2 %	8,1 %	8,0 %	-0,1 %	0,8 %

Source : INSEE, Enquête Emploi et taux de chômage localisé

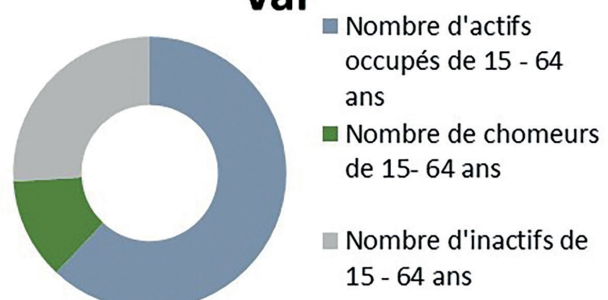
### La situation de l'emploi et du chômage Estérel Côte d'Azur Agglomération

Répartition de la population en âge de travailler (15 - 64 ans)

#### ESTÉREL CÔTE D'AZUR



#### Var



On observe une répartition de la population en âge de travailler similaire à l'ensemble du Département.

La population des inactifs représente les personnes retraitées (7,6 %) et les étudiants (7,5 %) sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

## Statistiques et indicateurs - Chiffres clés de l'emploi au second trimestre 2021

Sur la zone d'emploi de Fréjus / Estérel Côte d'Azur Agglomération :

- **Démographie: 112 800 habitants**
- **Demandeurs d'emploi en fin de mois :**
  - › 5 970 en catégorie A
    - Moins 16,4 % en un an
  - › 10 300 en catégorie ABC
    - Moins 4.8 % en un an
- **Mouvement des demandeurs d'emploi :**
  - › 2 530 entrées en catégories ABC en moyenne sur 3 mois
  - › 3 710 sorties en catégories ABC en moyenne sur 3 mois
- **Taux de chômage :**
  - › 10,2 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021
- **Déclarations préalables à l'embauche :**
  - › 71 700 déclarations préalables à l'embauche, en cumul sur un an
- **Emploi salarié :**
  - › 1 280 établissements du secteur marchand
  - › 27 280 salariés du secteur marchand
- **Offre d'emploi :**
  - › 9 050 offres enregistrées par Pôle emploi en cumul sur un an
  - › +28,1 % en un an.

	STRUCTURE DE LA POPULATION TOTALE		STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE	
<b>ZONE D'EMPLOI ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION</b>	112 800	100 %	45 030	100 %
Hommes	53 200	47 %	23 210	52 %
Femmes	59 600	53 %	21 820	48 %
Moins de 25 ans	25 900	23 %	4 550	10 %
25 à 64 ans	51 800	46 %	32 740	73 %
65 ans et plus	35 100	31 %	7 740	17 %
Densité de la population	325 habitants / Km <sup>2</sup>		Taux d'activité : 73,1 % Taux d'emploi : 62,4 %	
<b>DÉPARTEMENT DU VAR</b>	1 073 800	100 %	450 200	
Hommes	514 600	48 %	231 100	
Femmes	559 200	52 %	219 100	
Moins de 25 ans	271 100	25 %	43 900	
25 à 49 ans	299 800	28 %	331 200	
50 ans et plus	502 900	47 %	75 100	
Densité de la population	180 habitants/ km <sup>2</sup>		Taux d'activité : 72,4 % Taux d'emploi : 61,7 %	

Source INSEE / Recensement de la population ; traitements : pôle emploi

Taux d'activité : nombre d'actifs dont chômeurs

Taux d'emploi : nombre de personnes ayant un emploi

### 1.3.4 Le parcours de formation

	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION			SAINT-RAPHAËL			FRÉJUS		
	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME	TOTAL	HOMME	FEMME
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	92 013	42 616	49 397	29 733	13 301	16 432	42 600	20 026	22 574
PART DES TITULAIRES EN %									
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	20,2	18,4	21,7	18,3	15,7	20,3	22,9	21,4	24,4
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,8	6,6	8,9	8,7	6,9	10,1	7,8	6,8	8,7
CAP, BEP ou équivalent	24,6	28,4	21,2	22,1	25,9	19,1	24,8	25,3	21,7
Bac, brevet professionnel ou équivalent	19,9	19,4	20,2	20,4	20,1	20,6	19,3	19,1	19,4
Diplôme d'enseignement Supérieur Bac + 2	11,0	10,0	11,9	10,9	10,2	11,5	10,7	9,6	11,8
Diplôme d'enseignement Supérieur Bac + 3 ou 4	8,8	7,6	9,8	<b>10,3</b>	<b>9,2</b>	<b>11,1</b>	7,7	6,5	8,8
Bac + 5 ou plus	7,8	9,5	6,3	<b>9,4</b>	<b>12,0</b>	<b>7,3</b>	6,7	8,3	5,4

Source INSEE 2018

La formation est un enjeu majeur sur notre territoire où le taux de scolarisation des jeunes est bien trop faible comparé au niveau régional. Les Missions Locales sont chargées de mettre en œuvre « l'obligation de formation » des 16-18 ans entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

En 2020, la Covid a également impacté l'accès à la formation et ses modalités de mise en œuvre. L'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ainsi que les organismes de formation sont restés mobilisés pendant cette période.

Les actions au titre de la formation continue ont augmenté de 12 % malgré le contexte sanitaire.

## 1.4 | PRÉCARITÉ

### **Rapport sur les minima sociaux et les prestations sociales.**

Édition 2021

Direction de la recherche des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)

Fin 2019, 4,30 millions de personnes sont allocataires de l'un des minima sociaux en vigueur en France, un chiffre en augmentation (+1,2 %) par rapport à fin 2018. En incluant les conjoints et les personnes à charge, 6,9 millions de personnes sont couvertes par les minima sociaux fin 2019, soit 10 % de la population. Par ailleurs, 6,54 millions de foyers bénéficient d'une aide au logement, 4,50 de la prime d'activité, 6,77 d'une prestation familiale et 6,91 millions de personnes de la complémentaire santé solidaire (CSS). Enfin, 5,54 millions de ménages ont reçu un chèque énergie en 2020.

40 % des personnes vivant en France métropolitaine ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 582 euros. Un peu plus d'un tiers des personnes modestes sont pauvres monétairement, au sens statistique du terme, c'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 063 euros par mois.

Les personnes modestes sont, par rapport au reste de la population, plus jeunes et vivent davantage dans une famille monoparentale ou nombreuse (au moins trois enfants). Elles sont plus souvent au chômage ou inactives non retraitées. Enfin, elles sont plus souvent en situation de handicap.

*(Voir glossaire sur minimas sociaux en annexe)*

## 1.4.1 Définition

La précarité est une notion plurielle où se mêlent, voire se combinent, différentes situations comme le chômage, la pauvreté, la maladie, les difficultés familiales ou encore les problèmes de logement. Processus plus qu'état car potentiellement réversible, la précarité renvoie à la question de l'instabilité et de l'insécurité, notamment dans l'emploi. Nous nous intéressons ici plus particulièrement à caractériser la pauvreté et ce, en fonction de deux critères :

- La pauvreté monétaire, évaluée chaque année par le taux de pauvreté (cf. encadré);
- La pauvreté administrative, mesurée par le nombre de bénéficiaires de minima sociaux : Les études font le choix du nombre de bénéficiaires du RSA.

### POPULATION ET PRÉCARITÉ - données CAF 12/2020 PRÉCARITÉ

#### Pour le territoire de l'intercommunalité

Les données les plus récentes font état de :

- Un taux de pauvreté monétaire de 14,9 %
- La part de la population de moins de 65 ans couverte par le revenu de solidarité active est de 8,6 %
- Une part des bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire de 8,8 %
- Une part des ménages bénéficiaires du chèque énergie de 19 %.

#### Pour la Ville de Saint-Raphaël et comparatif avec la Région

DONNÉES CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 12/2020	SAINTRAPHAËL	RÉGION PACA
<b>Nombre de personnes couvertes par le RSA Socle</b>	1 540	336 848
Nombre de bénéficiaires du RSA	993	34 925
Part des bénéficiaires du RSA (sur personnes couvertes par la CAF)	16.3 %	15.9 %
Nombre d'allocataires AAH	488	20 305
Part des bénéficiaires AAH	8 %	9.30 %
<b>Nombre d'allocataires dont prestations sup ou égales à 50 % des revenus</b>	1 222	257 341
Part des bénéficiaires dépendants des prestations à plus de 50 %	24 %	26.40 %
<b>Nombre d'allocataires dont prestations = 100 % des revenus</b>	732	158 551

PROTECTION SOCIALE - EFFECTIF		
	SAINTRAPHAËL	PACA
N.B. d'assurés moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC	1 639	349 012

Source DRSM PACA - 2019

#### La Ville de Saint-Raphaël compte 6396 retraités à risque de fragilité (population de 55 ans et plus) sur 14 894 retraités au total.

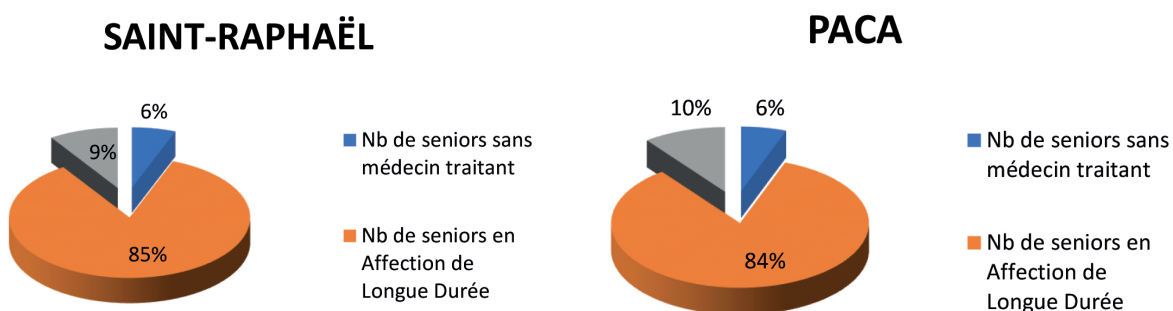
POPULATION DE 55 ANS ET PLUS EN FRAGILITÉ ÉCONOMIQUE	SAINTRAPHAËL	PACA
Part des retraités au minimum vieillesse	2,71 %	5,75 %
N.B. de retraités au minimum vieillesse de l'inter régime	362	64 209
Part des retraités exonérés de la CSG	17,64 %	26,96 %
N.B. de retraités exonérés de la CSG de l'inter régime	2 354	300 908

Source - CNAV MSA 2018

## Fragilité Santé et environnementale de la population de 55 ans et plus

	SAINT-RAPHAËL	PACA
Part des seniors sans médecin traitant	2,79 %	3 %
N.B. de seniors sans médecin traitant	442	44 336
Part des seniors en Affection Longue Durée	40,36 %	44,15 %
Nombre de seniors en Affection de Longue Durée	6 387	653 328
Part des seniors sans recours aux soins	4,41 %	5,45 %
N.B. de seniors sans recours aux soins	698	80 654

Source CNAM - 2018



### 1.4.2 Le revenu de Solidarité Active - les minima sociaux

#### Pour la commune de Saint-Raphaël

Sur le front social, le nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active recule pour la première fois en rythme annuel depuis début 2020. Le nombre d'allocataires de l'Allocation Solidarité Spécifique (ASS) diminue également, en raison notamment des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage.

Nous faisons le même constat à l'échelle de la région.

À noter - Focus Covid: Il faudra évaluer le basculement des employés salariés non vaccinés qui bénéficient de ces dispositifs, après leur suspension d'activité.

## 1.5 | LOGEMENT

### 1.5.1 L'occupation des logements à Saint-Raphaël

	2008		2013		2018		ANCIENNETÉ MOYENNE D'EMMÉNAGEMENT EN ANNÉE(S)
	NBRE	%	NBRE	%	NBRE	%	
Ensemble	16 491	100	17 492	100	18 516	100	35 159
Propriétaire	10 548	64,0	10 933	62,5	11 984	64,7	22 685
Locataire	5 414	32,8	5 979	34,2	5 977	32,3	11 486
Dont logement social loué	1 055	6,4	1 264	7,2	1 300	7,0	2 993
Logé gratuitement	529	3,2	580	3,3	555	3,0	988

La différence structurale avec la région se confirme. Ainsi, le taux de résidence principale en logement social est de 6,5 % sur notre Ville soit 1 190 logements contre un taux de 11,6 % en PACA.

Le taux d'occupation de résidence principale par des locataires est de 32,3 % à Saint-Raphaël contre 42,4 % sur la région. Enfin, les résidences secondaires ou logements occasionnels représentent 44 % du parc contre 17,8 % en PACA.

### Plus de propriétaires que de locataires à Saint-Raphaël

#### 1.5.2 Le logement social

Le logement social représente 10 % de Logements Locatifs Sociaux par rapport aux résidences principales.

Selon la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Saint-Raphaël

- 21 001 Résidences Principales,
- 2 089 logements Locatifs Sociaux

Au sens de l'article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation (voir glossaire en annexe).

#### 1.5.3 Les autres offres de logements locatifs

Dans l'agglomération le loyer médian est de 13,20 €/m<sup>2</sup>.

Cependant, il existe un petit écart de loyer entre les deux zones composant l'agglomération :

- **de 13,30 €/m<sup>2</sup> sur Estérel Côte d'Azur Agglomération littoral** : Roquebrune-sur-Argens, Fréjus (Hors Sables, Madeleine Thoron, Gabelle, Fréjus Plage 1, Fréjus Plage 2, Le Mas Port Fréjus, Villeneuve, Tourrache, Saint-Aygulf 1, Saint-Aygulf 2), Saint-Raphaël (Les Arènes Nord, Les Arènes Sud, Saint-Exupéry-Centre Ancien, Les Iscles-Quartier Haussmannien-Vieux Port, Beurivage, Santa Lucia-Notre-Dame, Les Plaines, Les Tasses, Les Cazeaux, Boulouris, Valescure Est Aiguebonne, Valescure Nord-Agay-Le Trayas).
- **Et de 13,10 €/m<sup>2</sup> sur Estérel Côte d'Azur Agglomération intérieure** : Les Adrets de l'Estérel, Puget sur Argens, Roquebrune-sur-Argens, certains quartiers Fréjus (dont Centre-Ville 1, Centre-Ville 2, Sainte-Croix, Saint-Lambert, Sainte-Brigitte, Tour de Mare, Counillier Valescure, Reyran, Extérieurs), Saint-Raphaël (Valescure Ouest, Peyron, Saint-Sébastien, Le Petit Défend, Cerceron-Peire Sarade).

Pareillement, ces disparités de loyers s'observent entre les deux zones selon la taille et l'époque de construction des logements. Là encore la zone « **Estérel Côte d'Azur Agglomération littoral** » détient les prix de location les plus élevés.

Le loyer au m<sup>2</sup> est plus élevé pour les petits logements. Les écarts les plus importants se remarquent pour les T1 avec une différence de prix de près de 1,60 €/m<sup>2</sup>.

	SURFACE MOYENNE EN M <sup>2</sup>	LOYER MENSUEL			LOYER AU M <sup>2</sup>		
		BAS	MÉDIAN	HAUT	BAS	MÉDIAN	HAUT
Appart T1	27 m <sup>2</sup>	390 €	444 €	490 €	14,50 €	16,50 €	18,70 €
T2	44 m <sup>2</sup>	565 €	619 €	660 €	13 €	14,30 €	15,40 €
T3	64 m <sup>2</sup>	692 €	770 €	834 €	11,20 €	12,20 €	13,10 €
T4 ou plus	84 m <sup>2</sup>	740 €	905 €	1 010 €	9,30 €	10,90 €	12,60 €
Copropriété en appartements	53 m <sup>2</sup>	572 €	660 €	775 €	11,80 €	13,20 €	14,90 €
Copropriétés de maisons	76 m <sup>2</sup>	757 €	1 001 €	1 177 €	11,60 €	13,10 €	14,90 €
Surface moyenne	55 m <sup>2</sup>	580 €	673 €	798 €	11,80 €	13,20 €	14,90 €

À noter : sur le territoire, la surface moyenne des logements est de 55 m<sup>2</sup> pour un loyer moyen entre 11,80 € et 14,90 € au m<sup>2</sup>.

**Le besoin en logements sociaux sera traité dans la partie IV PUBLIC « Insertion sociale, lutte contre les exclusions ».** Aussi, d'autres dispositifs d'hébergement, logement existent. Ils seront abordés dans cette même partie.

## 1.6 | SANTÉ

### 1.6.1 Offre de soins médicaux et soins médico-sociaux

Ce portrait de territoire socio-sanitaire est réalisé sur le territoire géographique de Saint-Raphaël, il rassemble les tableaux et graphiques qui présentent une sélection d'indicateurs sociodémographiques, de mortalité, de recours aux soins

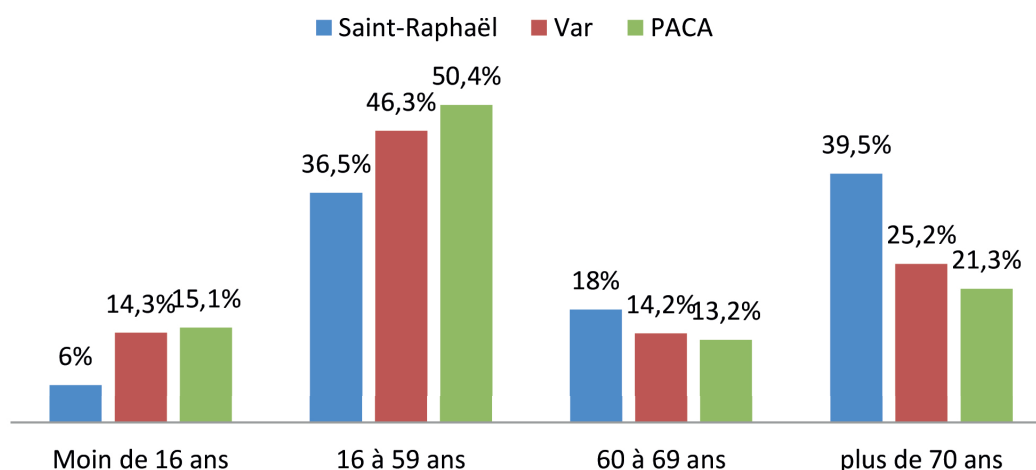
Ce portrait a été réalisé par la CPAM du Var et par l'Observatoire régional de la Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce au soutien financier de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Région PACA.

#### Démographie professionnelle

- **42 omnipraticiens:**
  - › 19 ayant plus de 60 ans (dont 9 de plus de 65 ans)
  - › 8 médecins en honoraires différents
  - › 2 en mode d'expertise Particulier
- 81 spécialistes libéraux
- 136 infirmiers libéraux
- 85 masseurs/kinés libéraux
- 15 pharmacies
- 3 laboratoires
- **Nombre de structures**
  - 2 hôpitaux- cliniques
  - 2 établissements de santé privés autorisés en SSR
  - 5 Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
  - 5 SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) et Hospitalisation à domicile
  - 2 centres de santé

Offre de soins médico-sociale – Nombre d'assurés ayant eu recours

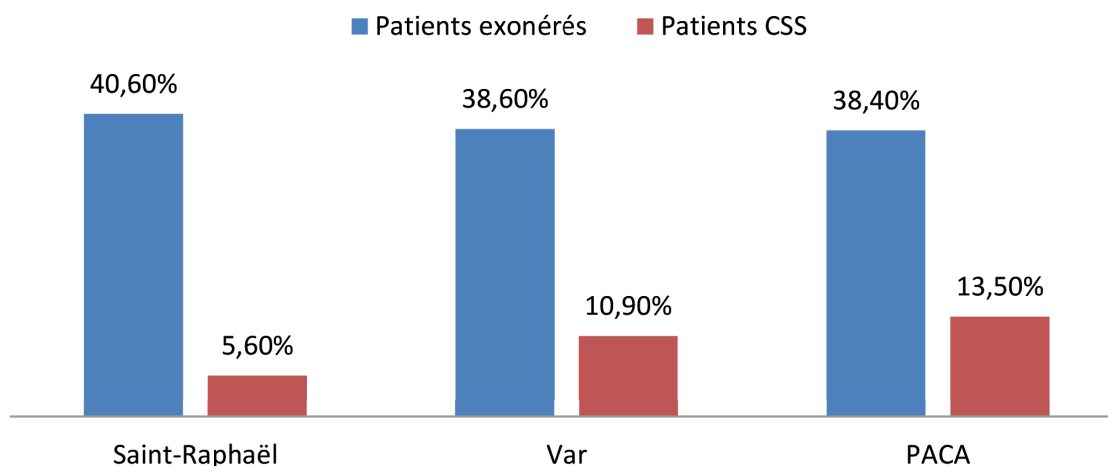
### Répartition des patients par tranche d'âge



#### Nombre de patients par praticien (file active):

- 972 pour Saint-Raphaël
- 1 055 pour le Var
- 1 017 pour la région PACA

## % Patients exonérés et CSS (Complémentaire Santé Solidaire)



Un constat s'impose :

- Faible densité de médecins,
- Départs à la retraite concomitants de médecins généralistes,
- Indice élevé de vieillissement de la population.

Ce qui induit une situation déficitaire préjudiciable pour mener une politique locale de soins de qualité.

### 1.6.2 Les actions de prévention à la santé

Des actions sont engagées, notamment dans le cadre du schéma départemental de prévention de l'autonomie, par la conférence des financeurs présidé par le Conseil Départemental :

- **Actions de prévention :**
  - › Installation de la conférence des financeurs du Var : en 2017 et 2018, il y a eu 506 actions collectives réalisées, 6 600 participants résidant à domicile, ainsi que 469 actions réalisées dans les résidences autonomie.
- **Actions pour la coordination au domicile :**
  - › Participation aux dispositifs (PAERPA) de l'ARS et (PRADO) de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) pour renforcer la coordination entre le secteur sanitaire et médico-social ;
  - › Développement de partenariats avec les hôpitaux pour favoriser le retour à domicile ;
  - › 16 105 accompagnements de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) réalisés par le service social d'accompagnement et de coordination gérontologique du département.
- **Actions pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile, les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et les services d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés (SAMSAH) :**
  - › Mise en place de la télégestion (95 services concernant 14 811 bénéficiaires) ;
  - › 40 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés dans le cadre du fond d'appui à la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
  - › Réalisation de deux études : l'une auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile, l'autre auprès des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

- **Loi d'adaptation de la société au vieillissement - Mise en œuvre de la réforme de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile :**
  - › Augmentation des plafonds nationaux du plan d'aide par GIR ;
  - › Dégressivité des participations des bénéficiaires ;
  - › Aide au répit ou en cas d'hospitalisation de l'aidant ;
  - › Évaluation à domicile multidimensionnelle de la situation et des besoins du demandeur et de ses proches aidants sur la base d'un référentiel national.

### **Pour la Ville de Saint-Raphaël**

Ces actions sont déclinées, dans le cadre de l'animation du territoire, depuis le second semestre 2017, par le pôle action sociale et solidarités :

2018	N.B. d'ateliers 134	N.B. de participants 716
2019	N.B. d'ateliers 70	N.B. de participants 2 605
2020	N.B. d'ateliers 84	N.B. de participants 656

La baisse des effectifs en 2020, est due à la crise COVID, la conférence des financeurs, avec les préconisations de la caisse nationale des solidarités et de l'autonomie, a imposé une jauge et la réduction d'effectif dans les groupes, passant de 15-20 personnes à 8 maximum.

### **1.6.3 Les aides pour favoriser l'accès à la santé**

L'instauration de dispositifs légaux tels que la CMU (complémentaire santé solidaire), la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) ou l'ACS (Aide au paiement d'une complémentaire santé) ont grandement contribué à faire progresser l'accès aux soins des plus démunis. Pourtant, le constat est aujourd'hui sans appel. Outre les ménages aux ressources à peine supérieures aux barèmes d'attribution des dispositifs légaux, le non-recours concernerait ainsi plus d'un quart des bénéficiaires potentiels de la CMU-C, et plus de la moitié des bénéficiaires potentiels de l'ACS.

Les CCAS ont en tout cas fait de l'accès aux soins et à la santé un important levier de lutte contre l'exclusion. Informer, orienter, accompagner, aider financièrement, coordonner ou animer des partenariats locaux... : les modalités d'intervention des CCAS en faveur de l'accès au droit à la santé sont particulièrement nombreuses. Elles sont à l'image de la diversité des situations individuelles auxquelles le service public de proximité répond de manière à la fois réactive et préventive.

Traiter de la fragilité des territoires, c'est prendre le risque d'un contre-pied au principe fondateur de l'égalité et oser remettre en question l'idéal poursuivi de justice territoriale. Pourtant les inégalités existent de fait. On parle alors de déterminisme spatial.

Ce décrochage (qui fait qu'un quartier devient un frein quand d'autres sont vecteurs d'opportunités), représente un enjeu pour l'action publique locale.

L'arsenal des dispositifs publics mis en place est là pour corriger et réparer.

Mais l'action suppose au préalable de mieux connaître, de prendre la mesure de la situation et d'objectiver la réponse.

Dans le cadre de l'atelier « caractéristiques socio-économiques des ménages » de l'observatoire de l'habitat et des modes de vie, la ville et ses partenaires se sont lancés un défi : bâtir un indicateur de fragilité et construire une typologie des territoires en fonction de leur degré de « vulnérabilité ». La ville a mobilisé des méthodes statistiques d'analyses multivariées qui sont des outils intéressants pour une « mise à plat » des données. L'exercice aboutit à la création d'une géographie des « zones de vigilance » et à une déclinaison des notions de « risque » et de « fragilité ». Le terme de « fragile » a été préféré à ceux de « précaire » ou de « vulnérable » pour mieux transcrire l'idée « d'une dégradation potentielle d'un parc de logements et de la situation sociale de ses habitants, de trajectoires qui, par effet cumulatif, peuvent se briser ».

Pour étudier la fragilité socio-économique des ménages de Saint-Raphaël, les variables retenues sont :

- les revenus des ménages, la part des personnes en CDD (contrat à durée déterminée), à temps partiel, des chômeurs et la part de deux variables croisées.
- La part de familles monoparentales et inactives, ainsi que les ménages de cinq personnes et plus, croisées avec des CSP (catégories Socio-professionnelles) d'agriculteurs, d'ouvriers et d'employés.
- L'évolution de la population : la part des nouveaux emménagés et des plus de 75 ans,
- L'évolution de l'emploi au lieu de travail.

# SAINT-RAPHAËL ET SES QUARTIERS



# PARTIE II

## PORTRAITS DE TERRITOIRES



Saint-Raphaël, station classée et station balnéaire reconnue, s'étend sur trente-six kilomètres de côte, entre le Massif de l'Estérel et le littoral méditerranéen, découpé de criques et calanques.

### 2.1 | COMPARAISONS PAR TERRITOIRES

La Ville de Saint-Raphaël est divisée en 14 IRIS (îlots Regroupés pour l'Information Statistique) qui sont :

Les quartiers qui se paupérissent sont en gras.

QUARTIERS	MAISONS	APPARTEMENTS	HABITANTS	LOCATAIRES	PROPRIÉTAIRES
POPULATION EN NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER					
Agay / Le Trayas / Valescure Nord	3 106	3 525	3 300	316	1 166
	Ce quartier qui abrite 3 300 habitants qui ont une moyenne d'âge de 55 ans, vivent majoritairement en famille, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport.				
Notre Dame / Beau rivage / Santa Lucia	619	3 148	2 154	347	961
	Ce quartier, au paysage verdoyant et à l'ambiance animée, abrite 2 154 habitants qui ont une moyenne d'âge de 61 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de santé, d'éducation				
Boulouris	1 053	2 285	2 154	300	925
	Il abrite 2 154 habitants qui ont une moyenne d'âge de 57 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de santé, d'éducation.				
Le Port / Les Iscles/ Quartier Haussmannien	140	2 695	2 559	671	882
	Quartier au paysage urbain et à l'ambiance calme, abrite 2 559 habitants qui ont une moyenne d'âge de 56 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de culture, de santé, d'éducation				
Valescure Ouest	1 613	1 430	3 200	304	1 202
	Il abrite 3 200 habitants qui ont une moyenne d'âge de 54 ans, vivent majoritairement en famille, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de loisir, de santé, d'éducation.				

QUARTIERS	MAISONS	APPARTEMENTS	HABITANTS	LOCATAIRES	PROPRIÉTAIRES
POPULATION EN NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES DU QUARTIER					
<b>Les Arènes Nord</b>	<b>362</b>	<b>1 939</b>	<b>3 430</b>	<b>613</b>	<b>1 001</b>
	Ce quartier, au paysage verdoyant et à l'ambiance calme, abrite 3 514 habitants qui ont une moyenne d'âge de 46 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de santé, d'éducation.				
<b>Les Arènes Sud/ St Exupéry/ Centre ancien</b>	<b>198</b>	<b>1 914</b>	<b>2 200</b>	<b>625</b>	<b>663</b>
	Ce quartier, au paysage urbain et à l'ambiance calme, abrite 2 200 habitants qui ont une moyenne d'âge de 54 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de culture, de santé, d'éducation.				
Peire Sarade/ Cerceron	759	1 121	3 151	430	953
	Ce quartier, au paysage verdoyant et à l'ambiance calme, abrite 3 151 habitants qui ont une moyenne d'âge de 46 ans, vivent majoritairement en famille, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de santé, d'éducation.				
Valescure Est Aiguebonne	1 095	723	2 536	198	852
	Ce quartier abrite 2 536 habitants qui ont une moyenne d'âge de 52 ans, vivent majoritairement en famille, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de santé, d'éducation.				
<b>Peyron Saint-Sébastien</b>	<b>254</b>	<b>1 367</b>	<b>2 530</b>	<b>754</b>	<b>398</b>
	Ce quartier, au paysage urbain abrite 2 530 habitants qui ont une moyenne d'âge de 45 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, de santé, d'éducation.				
Les Plaines Les Tasses	1 137	466	1 999	170	745
	Ce quartier, au paysage urbain abrite 1 999 habitants qui ont une moyenne d'âge de 53 ans, vivent majoritairement en famille, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de loisir, de culture, d'éducation.				
Les Cazeaux	747	847	2 077	291	669
	Ce quartier abrite 2 077 habitants qui ont une moyenne d'âge de 54 ans, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement propriétaires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de loisir, de santé, d'éducation.				
Le Dramont	417	1 173	792	66	109
<b>Le Petit Défend</b>	<b>223</b>	<b>706</b>	<b>1 757</b>	<b>400</b>	<b>378</b>
	Ce quartier, au paysage urbain abrite 1 757 habitants qui ont une moyenne d'âge de 41 ans, ont des revenus modérés, vivent majoritairement en célibataire, et sont principalement locataires de leur logement. Le quartier dispose, aux alentours, de divers services et infrastructures de transport, de commerce, de sport, de loisir, d'éducation				

### Les conseils de quartiers

Comme le prévoit l'article L2143-1 du CGCT, dans les communes de 80 000 habitants et plus, le conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers composant la commune.

Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. Celui-ci est autorisé à dépasser le plafond fixé par la loi à 30 % de l'effectif du conseil pour le nombre d'adjoints afin d'instituer des postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, dans la limite de 10 % de l'effectif légal du conseil municipal (article L2122-2-1 du CGCT).

Ces instances peuvent être consultées par le maire et faire des propositions sur toute question concernant leur quartier ou la politique de la ville.

Pour la Ville de Saint-Raphaël, le conseil municipal a fixé la dénomination et les modalités de fonctionnement comme suit :

- Agay - Anthéor - Le Trayas.
- Boulouris
- Boulouris Jean Moulin
- Centre-ville côté Sud
- Centre-ville côté Nord
- Dramont
- Valescure Sud
- Valescure Nord

## 2.2 | PORTRAITS DE DEUX QUARTIERS - NOUVEAUX LIEUX DE PROXIMITÉ LA LAUVE ET LE DRAMONT

Sur la ville de Saint-Raphaël, des services de proximité ont été développés dans deux quartiers fragiles et différents :

- Le quartier du XV<sup>e</sup> Corps (qui comprend la Lauve, le Peyron et Saint-Sébastien) qui se paupérise,
- Le quartier du Dramont (avec de nouveaux arrivants suite au décès des seniors) et un isolement des publics, car il s'agit d'un quartier décentré.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Raphaël reste très attentif aux besoins de la population Raphaëloise. Il s'est associé aux autres services de la municipalité (Éducation, jeunesse, sport, culture) et ses partenaires (Éducation Nationale, commerces de proximité, bailleurs) et propose depuis le mois de mars 2019, un espace d'activités, sur chacun des deux quartiers précités.

### **Pourquoi ces deux quartiers ?**

Un quartier qui se paupérise (XV<sup>e</sup> corps/La Lauve) et un quartier excentré (le Dramont) qui regroupe les caractéristiques et indicateurs d'isolement de sa population, (selon le diagnostic de l'observatoire des copropriétés Var Estérel Méditerranée, réalisé en 2019).

### **Sur le quartier de la Lauve et du XV<sup>e</sup> corps :**

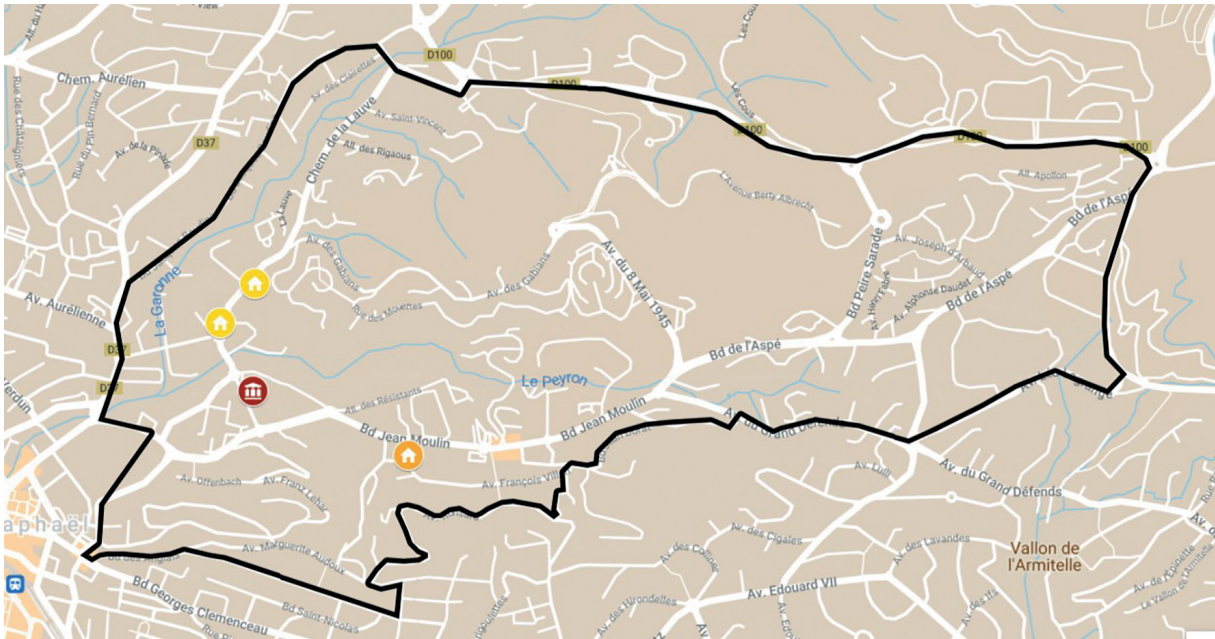
Pour ce quartier qui ne relève pas des quartiers dits prioritaires ou en veille active, un besoin d'actions éducatives, d'information et de prévention a été pointé par les partenaires (institutionnels, bailleurs, écoles, etc.) d'où la nécessité de créer un lieu de proximité.

En effet, après plusieurs mois d'existence il apparaît que ce lieu permet aussi de créer du lien social, de prévenir les situations difficiles ou risquant de le devenir.

Il permet de favoriser le bien vivre ensemble.

Cet espace d'animation globale et de développement social a ouvert ses portes au 126 rue Salvador Allende dans des locaux situés entre l'école maternelle Jean Moulin et ceux de la crèche « Au petit royaume ».

Des locaux sont aussi mis à disposition dans l'école Monge Roustan.  
Cette école ouvre ses portes pour accueillir notamment parents et adolescents.



Zone d'intervention La Lauve et périphéries

### Synthèse du diagnostic pour le quartier de la Lauve et XV<sup>e</sup> corps

Le territoire tendait à se dépeupler fortement les dernières années mais on remarque depuis 2 ans une arrivée de nouveaux habitants, notamment avec la création des nouveaux logements sociaux. Cette arrivée de nouveaux habitants se confirme par l'augmentation des effectifs, cette année, en petite et grande section dans l'école de la Lauve.

#### Constat dans les anciens logements :

- La population est plutôt vieillissante avec une proportion importante des plus de 65 ans, ce qui peut être également vu comme un atout en termes d'engagement de bénévoles,
- Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants sont en constante progression.

**La population est également caractérisée par des revenus modestes et tend vers une paupérisation.**

#### Constat dans les nouveaux logements :

- Une augmentation du nombre d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales : 62 % de bénéficiaires de l'Allocation pour le Logement (selon statistiques fournies par le Logis Familial Varois en 2018),
- Le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté s'accroît : 56 %, de ménages ont un taux RI (calculé selon le quotient familial) inférieur à 60 % des plafonds.

Fait important : de nombreux services sont disponibles dans un environnement proche (services publics, commerces, professionnels médicaux et paramédicaux). Cette offre riche peut être un atout pour l'installation de nouvelles personnes sur le territoire (écoles, commerces, etc.).

Un observatoire des copropriétés, conforte aussi ces chiffres et la fragilité de ce territoire.

Pour compléter et parfaire ce 1<sup>er</sup> diagnostic réalisé auprès des bailleurs, des rencontres sont programmées régulièrement en présence de la Direction Générale Adjointe des Services de la ville et l'Élue en charge de la solidarité, avec les commerçants, les professions libérales médicales et paramédicales, les syndicats de copropriétés, ...

## Ce nouveau service répond à plusieurs objectifs:

### 1- Renforcer les actions de proximité sur le quartier de la Lauve

- **Actions mises en œuvre et/ou à développer :**
  - › Animation au sein du quartier ;
  - › Favoriser le développement des actions culturelles ;
  - › Favoriser les actions de loisirs « hors les murs ».

### 2- Privilégier l'expression et la participation citoyenne des habitants

Le CCAS anime des « groupes de travail » pour les seniors et autres publics, nombreuses sont les personnes souhaitant mettre en place des projets sur le territoire mais ils ne savent pas toujours comment s'y prendre ou rencontrent parfois des difficultés pour les accomplir.

Fort de ce constat, l'espace de vie se veut facilitateur des prises d'initiatives, un lieu d'écoute et de parole pour les habitants.

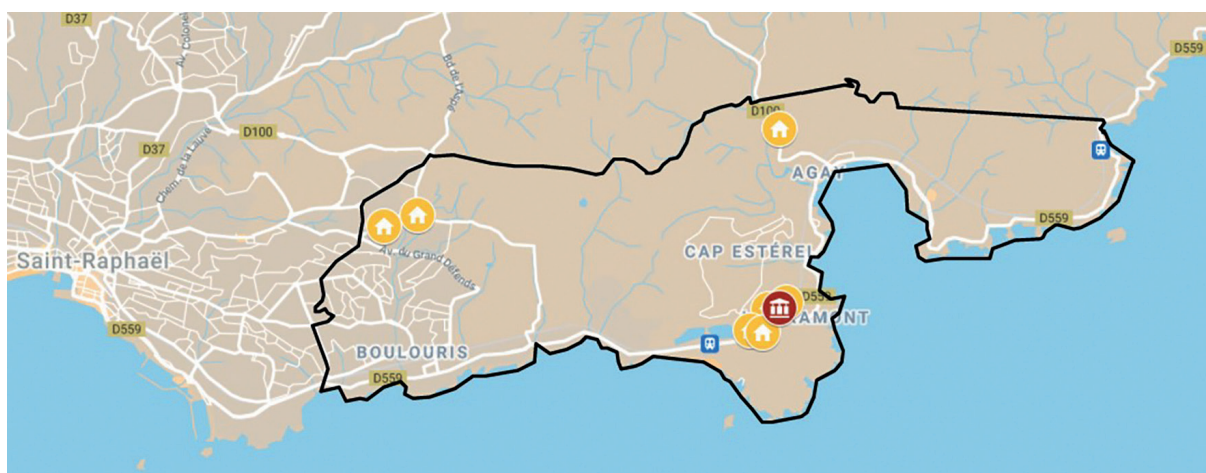
- **Actions mises en œuvre :**
  - › Permanence d'accueil au sein du quartier ;
  - › Les CAFés rencontres (étendre les CAFés familles proposés par le service de la petite enfance au sein du quartier et amener les familles vers d'autres lieux) ;
  - › Développer les ateliers informatiques d'aide au numérique (accompagnement vers les ateliers existants) ;
  - › Développer la participation des habitants à un comité de suivi du quartier et aux conseils de quartier.

### 3- Favoriser l'insertion sociale des habitants et accompagner les changements / Contribuer à l'épanouissement de chaque membre de la famille et à son ouverture

On constate l'installation de nouveaux arrivants: une population dont nous devons accompagner l'intégration, les amener à rencontrer les habitants déjà installés afin de nouer des liens.

- **Actions mises en œuvre et/ou à développer :**
  - › Lieu Accueil Enfant-Parent proposé par le Point Actions Familles Jeunes PAF/J étendu au quartier de la Lauve,
  - › Les ateliers créatifs adultes (couture, scrapbooking, etc.) ;
  - › Loisirs et vacances (séjours familles, séjours seniors, etc.) ;
  - › Accompagnement vers Accueil de loisirs Enfance/Jeunesse, associations sportives ;
  - › Organiser des animations ouvertes à tous les habitants pour favoriser le brassage des publics ;
  - › Animations sportives de quartier ;
  - › Cours de français pour adultes, alphabétisation.

Pour le quartier du Dramont et périphérie - zone d'intervention



Le périmètre de l'espace d'activités est assez étendu : Dramont, Agay et secteur de Boulouris

Cet espace d'activités est en place afin de permettre aux habitants excentrés du centre-ville de Saint-Raphaël de pouvoir avoir un lieu dédié aux activités, à la culture ainsi qu'un point de renseignement social. Il assure une fonction d'animation à la fois globale et locale.

### **Synthèse du diagnostic pour le Dramont**

Le nombre d'enfants scolarisés est stable depuis 4 ans sur les écoles du Dramont et Agay.

En moyenne : 148 élèves / an.

Au vu des éléments fournis par les bailleurs nous pouvons constater que la population est plutôt vieillissante sur ce quartier.

Les nouvelles constructions ont permis d'avoir de nouvelles familles, mais un grand pourcentage de personnes isolées demeure.

Seulement 35 % d'enfants sont répertoriés sur les quartiers étudiés, soit 167 enfants pour 314 adultes.

Sur le parc locatif analysé, une grande majorité des locataires a des ressources inférieures à 60 % du plafond en vigueur, ce qui nous incite à mettre en place des actions gratuites et de partage afin d'améliorer leur cadre de vie.

Ce nouvel espace a ouvert ses portes en octobre 2020.

Ce lieu de rencontre et d'échange est ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité et propose un accueil, des activités et services à finalité sociale.

### **L'objectif de cet espace**

Il est de tendre vers l'amélioration de la qualité de vie des habitants et du bien-être des familles.

Nous devons prendre en compte : Le vieillissement de la population, les décès et l'arrivée d'une nouvelle population qui entraînent donc de nouveaux besoins.

**Concrètement, ces deux espaces accueillent de plus en plus de public, et afin de recevoir les personnes dans les meilleures conditions nous devons envisager de changer de lieu d'accueil.**

**Pour le quartier de la Lauve, nous pourrions envisager de mutualiser les locaux avec un des bailleurs présents sur le secteur.**

**Pour le quartier du Dramont, un logement communal, non occupé, pourrait être rénové et mis à disposition, pour accueillir cet espace d'accueil.**

**Ainsi nous pourrions faire évoluer et enrichir les actions proposées sur chacun de ces quartiers.**

**En termes de moyen humain, ces espaces sont mis sous la responsabilité d'un agent municipal pour chaque espace et l'intervention d'autres professionnels (PAF/J ou petite enfance) selon les besoins.**

**Toutefois, un éducateur spécialisé pourrait compléter l'équipe et intervenir dans le champ de la prévention, principalement sur le quartier de la Lauve, du XV<sup>e</sup> corps mais aussi sur les quartiers en veille active de l'Aspé et Saint Sébastien où certaines problématiques ont été pointées.**

## SECTION II

# LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PUBLIC

# PARTIE I

## LES FAMILLES SUR SAINT-RAPHAËL

Les familles sont au cœur des politiques menées par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et relayées au niveau local, dans chaque département, par les CAF (Caisse d'allocations Familiales).

Le 16 octobre 2020, la CAF du Var a signé un nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), pour quatre années. Il implique de nombreux partenaires : l'État, la CAF, le Département, l'Éducation Nationale, l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales), Pôle Emploi, l'association des Maires du Var.

Ces différents partenaires ont souhaité co-construire une « feuille de route » dont les finalités sont de développer des services, d'en améliorer l'accès et d'accompagner les familles dans leur parcours de vie. La présentation du SDFS part du « devenir parents » donc la naissance de l'enfant, au « parcours de l'enfant vers l'âge adulte » pour enfin aborder le « faire famille ».

La ville, acteur de proximité, dispose d'une compétence essentielle pour accompagner les politiques nationales et proposer en complément des actions innovantes.

Ainsi, une convention entre la CAF et la commune intitulée Convention Territoriale Globale (CTG) devrait être signée au plus tard au 31 mars 2022, avec les communes et à l'échelle de l'intercommunalité. D'ici là, c'est un acte d'engagement qui lie les 2 partenaires sur trois points :

- Réalisation d'un diagnostic de territoire ;
- Élaboration d'un plan d'actions concertées et des fiches actions ;
- Évaluation.

Ces cadres ont pour objectif de répondre aux besoins des familles tout au long de leur parcours de vie c'est-à-dire de la naissance de l'enfant jusqu'à l'âge adulte.

### 1.1 | ÉTAT DES LIEUX

#### 1.1.1 Définition : qu'est-ce qu'une famille ?

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et se constitue :

- Soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- Soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Un ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans qu'il y ait nécessairement des liens de parenté. Il peut être composé d'une seule personne.

#### 1.1.2 Les données chiffrées

POPULATION	DÉPARTEMENT VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINTRAPHAËL
	1 067 697	114 875	35 633
<b>Familles</b>	<b>296 511</b>	<b>32 666</b>	<b>10 378</b>
Dont couples avec enfants	102 334	10 283	2 497
Dont familles monoparentales	39 219	3 887	1 091
Dont couples sans enfants	153 609	18 204	6 645
N.B. de ménages fiscaux	483 831	56 462	19 220
Part des ménages fiscaux	51,4 %	55,3 %	59,0 %

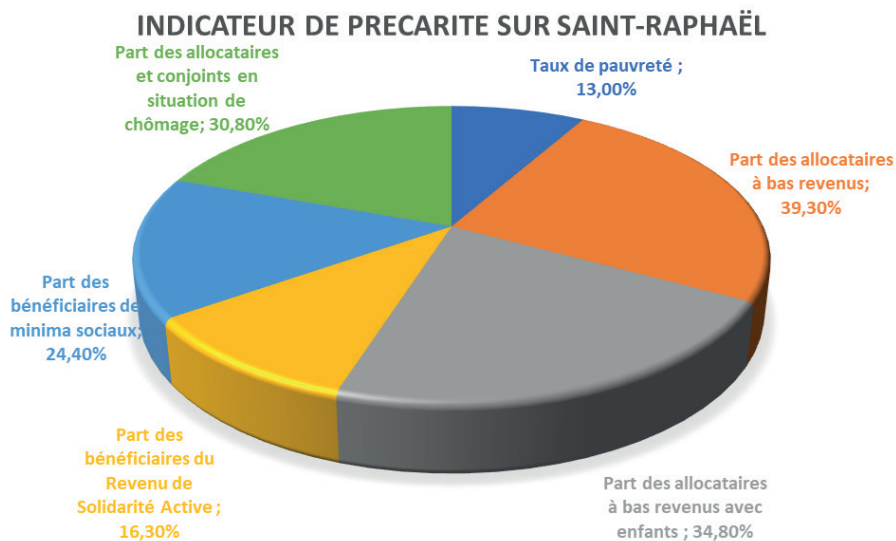
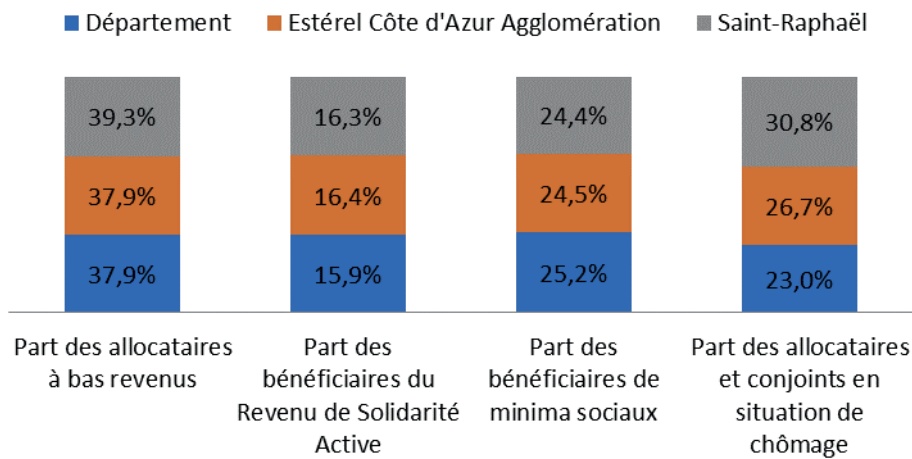
Sur la commune, on constate :

- Un nombre d'allocataires sans enfant et une part des allocataires isolés importants.

FRAGILITÉ / VULNÉRABILITÉ	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINT-RAPHAËL
Population couverte sous le seuil des bas revenus	155 206	16 848	4 433
N.B. d'allocataires sous le seuil des bas revenus	74 192	7 784	2 142
N.B. de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	34 925	3 679	993
N.B. de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	34 925	3 679	993
N.B. d'allocataires et conjoints en situation de chômage	36 541	4 352	1 236
Taux de pauvreté	15.6 %	14.9 %	13.0 %

- Une fragilité s'installe sur la commune dans certains quartiers (vu plus haut - quartier la Lauve et XV<sup>e</sup> corps).

## Part des allocataires



## Parentalité / Les familles monoparentales

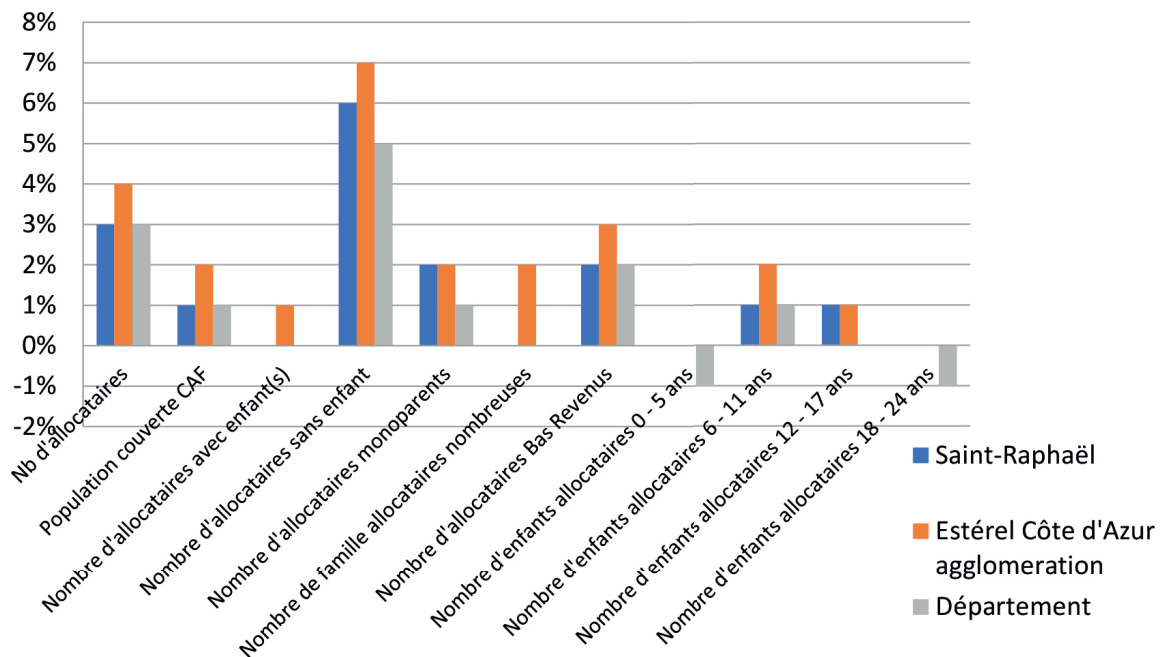
PARENTALITÉ	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	VILLE DE SAINT-RAPHAËL
Nombre de familles monoparentales	36 751	3 892	1 113
<b>Part des familles monoparentales parmi les allocataires avec enfants</b>	<b>35.1 %</b>	<b>35.7 %</b>	<b>39.2 %</b>
Part des familles monoparentales sans enfants	64,9 %	64,3 %	60,8 %
Part des monoparentales actifs occupés	61.8 %	62.4 %	62.3 %
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans	20 699	1 857	493
Nombre d'allocataires de moins de 25 ans avec enfants de moins de 25 ans	2 141	200	33
<b>Taux d'activité des parents avec enfants de moins de 3 ans</b>	<b>50.8 %</b>	<b>46.6 %</b>	<b>44.0 %</b>

Source: Observatoire Social de la CAF décembre 2020

- La part des familles monoparentales avec enfants est importante et plus encore que sur le département et l'intercommunalité.

Évolution du nombre de naissances de 2015 à 2020

### Evolution annuelle moyenne 2020



## 1.1.3 L'offre de service public, privés et associatifs sur la commune

### Focus sur la petite enfance

PETITE ENFANCE	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINT-RAPHAËL
Taux de couverture petite enfance	50,00 %	47,80 %	52,00 %
<b>Population de moins de 3 ans</b>	<b>29612</b>	<b>3010</b>	<b>710</b>
Nombre d'enfants de 0 à 3 ans Allocataires	28769	3020	681
Part des moins de 3 ans parmi les allocataires	14,50 %	14,70 %	13,00 %
<b>Évolution des moins de 3 ans (2018-2020)</b>	<b>-1,80 %</b>	<b>0,40 %</b>	<b>-7,70 %</b>
Nombre des enfants de 3 à 6 ans	28597	3019	726
<b>Part des 3 à 6 ans</b>	<b>14,40 %</b>	<b>14,70 %</b>	<b>13,80 %</b>
<b>Évolution des 3 à 6 ans (2018-2020)</b>	<b>-0,70 %</b>	<b>-0,50 %</b>	<b>-2,60 %</b>
<b>Nombre d'enfants couverts par une assistante maternelle</b>	<b>6463</b>	<b>560</b>	<b>92</b>
<b>Part des enfants de moins de 3 ans couverts par une assistante maternelle</b>	<b>22,50 %</b>	<b>18,50 %</b>	<b>13,50 %</b>
Nombre d'assistantes maternelles actives au moins un mois en 2019	2613	249	55
<b>Salaires moyens des assistantes maternelles actives au moins un mois en 2019</b>	<b>1 466,00 €</b>	<b>1 482,00 €</b>	<b>1 530,00 €</b>

Source : observatoire Social CAF décembre 2020

- Évolution dégressive du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2018 et 2020 : La couverture de garde d'enfants sur la commune (52 %) est plus importante que sur le département (50 %) et l'intercommunalité (47,8 %).

42

### L'accès à un mode d'accueil « petite enfance » pour la Ville de Saint-Raphaël

LES STRUCTURES GÉRÉES PAR LE CCAS : UN ACCUEIL RÉGULIER OU OCCASIONNEL EN STRUCTURE COLLECTIVE :	
Secteur de l'ASPE	Multi accueil collectif « À petit pas... » <b>40 places</b> , accueil de 7h45 - 17h45 Multi accueil collectif « Copain Copine » <b>40 places</b> , accueil de 8h00 - 18h00
Secteur EPSILON	Multi accueil collectif « Les dauphins » <b>20 places</b> , accueil de 7h30 - 18h30 Multi accueil collectif « Les pandas » <b>20 places</b> , accueil de 8h15 - 19h15 Micro-crèche « Aglaé et Sidonie » <b>10 places</b> , accueil de 7h30 - 18h30
Secteur CENTRE - VILLE	Multi accueil « Les Colibris » <b>20 places</b> , accueil de 7h30 - 18h30
Sur la crèche intercommunale	La ville dispose également de : <b>3 places</b> . Horaires 6h30 - 18h30 Les conditions : il faut être résident Raphaëlois.
ACCUEIL FAMILIAL	
Assistante Maternelle du CCAS	Actuellement, le multi-accueil familial « Les moussaillons » en horaires adaptables par rapport aux besoins des parents en privilégiant un cadre de 7h00 à 19h00. <b>19 places</b>
LE SECTEUR ASSOCIATIF	
Crèche « Au petit royaume »	1 structure de <b>25 places</b> de 7h45 - 18h00
Crèche « Leis Agassoun »	1 structure de <b>20 places</b> de 8h00 - 18h00
LE SECTEUR PRIVÉ	
Crèche « Koala Kids »	1 structure de <b>10 places</b> de 7h30 - 18h30
Nouvelle Crèche « Babilou », Ouverture en septembre 2021	1 structure de <b>20 places</b> de 7h30 - 18h30
Accueil Familial	Chez une assistante maternelle exerçant à titre indépendant : capacité <b>180 places</b>

## Les assistantes maternelles agréées :

Une autre possibilité réside dans le choix par les parents de recruter une assistante maternelle en « libéral ». 55 assistantes maternelles accueillent chez elles entre 1 et 4 enfants (selon l'agrément dont elles bénéficient).

Les parents, employeurs, devront assurer le salaire et les charges de leur employé.

Ils bénéficient de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) versée par la CAF, qui les aide financièrement.

Néanmoins, certains parents restent hésitants. D'une part parce qu'ils deviennent employeurs avec les responsabilités que cela entraîne ; d'autre part, parce que la PAJE, ne couvre pas 100 % des frais, sans compter qu'elle n'est versée qu'après règlement du salaire. Il y a donc une avance de la famille sur un mois, qui peut être un réel frein.

Le Centre Hospitalier Intercommunal (C.H.I) Émile BONNET propose également une structure « La Maison des Doudous » d'une capacité de 30 berceaux. La Ville de Saint-Raphaël a 3 places réservées, à l'année. Elle a orienté trois familles en 2020 et une famille en 2021.

CRÈCHES MUNICIPALES	TYPE D'ÉQUIPEMENT + LOCALISATION	TAUX D'OCCUPATION EN %	TAUX DE FACTURATION	COÛT À LA PLACE	
				2019	2020
À petit pas (30 à 40 places)	Multi-accueil familial Saint-Raphaël - Aspé	56	124,36	16 569 €	15 940 €
Copain copine (30 à 40 places)	Multi-accueil collectif Saint-Raphaël - Aspé	53	116,04	14 797 €	13 430 €
Les Dauphins (20 places)	Multi-accueil collectif Saint-Raphaël - Cerceron	60	118	19 892 €	18 441 €
Les Pandas (20 places)	Multi-accueil collectif Saint-Raphaël - Cerceron	58	116,66	18 342 €	17 374 €
Les Colibris (20 places)	Multi-accueil Collectif Saint-Raphaël - Centre-ville	60	115,14	21 407 €	18 443 €
Les Moussaillons 19 places	Multi-accueil Familial Saint-Raphaël - Aspé	51	114,69	18 721 €	18 095 €
Aglaé et Sidonie 10 places (en PAJE)	Micro-crèche Saint-Raphaël - Cerceron		Micro Crèche PAJE et non PSU	16 775 €	17 306 €
Lei Agassoun (20 places)	Multi-accueil Collectif Saint-Raphaël - Agay	70	Micro Crèche PAJE et non PSU	15 081 €	13 684 €
Au petit royaume (25 places)	Multi-accueil Collectif Saint-Raphaël - Agay	72	105,22	16 573 €	14 726 €
Crèche privée	Babilou	Ouverture en septembre 2021			

**N.B. : La ville de Saint-Raphaël a récemment élargi ses amplitudes horaires afin de répondre à un besoin identifié, pour les professions ayant des horaires atypiques. C'est ce qui explique la baisse du taux d'occupation de certaines structures qui pour autant accueillent le nombre maximum d'enfants sur les horaires plus traditionnelles.**

## L'aide de la Caisse d'Allocations Familiales

La CAF a versé aux familles, au titre de 2019, la somme de 2 480 000 €, pour la PAJE, le complément d'activité, le Complément de libre choix du mode de garde et la prime de naissance.

N.B. : L'accueil en crèche n'est pas réservé aux enfants dont le ou les parents travaillent. En effet, l'accueil d'un enfant en collectivité participe totalement à son développement physique et psychique. Les crèches ne sont plus des lieux de « garde » mais des lieux d'éveil et de socialisation.

Pour les parents, le retour à la vie professionnelle entraîne une demande de place en crèche.

Sur la commune, un large choix est offert entre établissements publics, privés, associatifs et multi-accueil collectifs de 10 à 40 places. L'amplitude d'ouverture différente selon les crèches.

Pour autant, toutes les demandes de parents qui travaillent ne sont pas satisfaites.

(Voir partie besoins page 45).

Par ailleurs, l'accueil en crèche, pour certains enfants vivant dans un environnement difficile, peut s'avérer indispensable pour leur équilibre. Cet accueil est parfois une situation d'urgence, pour laquelle la réglementation oblige le gestionnaire à réserver un quota de places. La tension entre « besoin/couverture » rend complexe l'application de ce dispositif même si elle est traitée avec toute la bienveillance nécessaire.

L'accueil de l'enfant handicapé également, prévu, est parfois délicat et suppose une formation spécifique du personnel, que ce soit en crèche ou en établissement scolaire.

### Focus sur l'enfant de 3 à 12 ans

#### Parcours scolaire et périscolaire

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la CAF, l'Éducation Nationale et la ville œuvrent sur la base de contrat au développement du jeune au sein de sa famille. Les Projets Éducatifs de Territoire et la nouvelle CTG, les « plans mercredi » redéfinissent un cadre d'accompagnement de proximité.

La ville offre en matière scolaire et périscolaire une réponse de qualité au besoin des familles.

#### Chiffres en lien avec la scolarité, année 2020-2021 et 2021-2022

EFFECTIF		PUBLIC		PRIVÉ	TOTAL
En écoles maternelles	2020-2021	816		90	906
	2021-2022	786		89	875
En écoles élémentaires	2020-2021	1 580		154	1 734
	2021-2022	1 547		153	1 700
3 collèges de la ville	2020-2021	760 (Estérel)	613 (A. Karr)	514	1 887
	2021-2022	768	530	533	1 831
2 lycées de la ville	2020-2021	1 823		242	2 065
	2021-2022	1 900		285	2 185
Enfants scolarisés à domicile	2020-2021	42 élèves (14 en 2018-2019 et 29 en 2019-2020)			
	2021-2022	62 élèves			

44

L'offre de service relative à l'accompagnement après la classe, soit l'aide au devoir se développe comme suit :

- Le Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël (CSCSR) propose le soutien scolaire, sur les quartiers en veille active Aspé et Saint-Sébastien.
- Par le service PAF/J du CCAS, elle a été complétée par une action temporaire, portée par le service municipal de l'Éducation, pendant la période de confinement.

Pour les jeunes en décrochage scolaire, des dispositifs spécifiques sont initiés, avec notamment « l'école de la deuxième chance ».

En 2011, une Plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs a été mis en place. Il s'agit d'un moyen de coordination des acteurs locaux de la formation, de l'orientation et de l'insertion des jeunes mis en place en 2011. L'objectif est d'apporter une réponse personnalisée et rapide à chaque jeune de plus de 16 ans et sans solution.

- 290 décrocheurs recensés dans la campagne d'octobre 2019,
- 272 décrocheurs dans la campagne de mars 2020,
- 174 décrocheurs dans la campagne d'octobre 2020 (dont 91 suivis par la Mission Locale et 59 non connus par la Mission Locale, 24 ont déménagé et changé de territoire).

## 1.2 | LES BESOINS

### 1.2.1 Pour la petite enfance

#### a) L'accès à un mode d'accueil « petite enfance » à l'échelle de l'intercommunalité

Le territoire de l'intercommunalité, dispose de nombreuses structures municipales telles que les crèches et haltes garderies pour assurer l'accueil des tout-petits. Ces équipements se concentrent cependant essentiellement dans les communes les plus peuplées et sont relayés par un réseau d'assistantes maternelles (Adrets-de-l'Estérel).

D'une manière générale, selon les études réalisées (CAF) et notamment l'observatoire des fragilités, le niveau d'équipement est satisfaisant.

#### b) À l'échelle de la commune de Saint-Raphaël

Comme vu précédemment, le besoin n'est pas couvert totalement.

Sur la liste d'attente, nous comptabilisons :

- 86 familles qui travaillent et qui sont en attente d'une place dont :
  - › 18 demandes « dès que possible »,
  - › 30 demandes pour septembre 2022,
  - › 37 demandes 1er semestre 2022
  - › 1 demande pour 2023
- 12 familles ont déjà un mode de garde, mais souhaitent changer,
- 67 familles dont l'un ou les deux parents ne travaillent pas.

Si des efforts doivent être consentis, Il est plus opportun :

- D'inciter et de développer l'offre proposée par les assistantes maternelles dont le salaire mensuel est attractif sur la commune (1 530 € pour la ville de Saint-Raphaël, 1 466 € pour le département et 1 482 € pour Estérel Côte d'Azur Agglomération).

Toutefois, ce mode de garde reste individualisé et mieux accompagné dans les communes qui possèdent un Relais Assistance Maternelle.

- De développer le partenariat public/privé, avec l'achat de places. Opération réalisée pour la rentrée 2021 avec l'achat de 10 places en crèche Babilou.

#### c) Problématiques liées à la parentalité: pour une parentalité positive

Devenir parents est une étape importante dans la vie d'un ménage. L'arrivée d'un enfant implique de grands changements au quotidien.

Différentes problématiques peuvent alors se poser.

Le « devenir parent » c'est se préparer à l'arrivée de l'enfant, c'est ensuite l'accueillir, et savoir l'accueillir : les soins, l'éducation bienveillante, la motricité, l'apprentissage de l'autonomie, le jeu, les gestes de premiers secours, l'alimentation adaptée...

Mais devenir parents ne s'improvise pas ! Ça s'apprend. Les évolutions des mentalités, des connaissances en matière de santé infantile, de psychologie induisent une exigence nouvelle. Ceci peut s'accompagner de doutes sur notre capacité à être de « bons » parents.

Or, aujourd'hui, les politiques publiques développent des actions de prévention qui vont permettre d'accompagner le parent dans son nouveau positionnement.

Afin de développer des actions de proximité adaptées aux besoins des familles, la CAF du Var lance depuis plusieurs années des appels à projet, pour accompagner les partenaires dans cet objectif.

#### **d) Besoins évoqués par les partenaires, sur le territoire intercommunal, accentués par la crise Covid**

Les partenaires constatent que les besoins des familles (en charge de jeunes enfants) sont de plus en plus complexes. Cette complexité s'explique par le changement des structures familiales et par le contexte général incertain.

Ce contexte est bien évidemment économique, l'instabilité du marché de l'emploi renforçant la fragilité socio-économique des familles.

Ainsi, les professionnels constatent l'augmentation de la précarité financière des familles et soulignent l'importance de faciliter l'accès à l'emploi des mères. Pour autant, la question de la gestion du temps (entre le travail et la garde des enfants) de ces mamans est parfois tellement complexe (d'autant plus pour celles qui élèvent seules leurs enfants), renoncent à l'emploi.

Lorsqu'elles sont actives, ces mères seules occupent souvent des emplois précaires, en horaires décalés et/ou à temps partiel. Ainsi, les demandes d'accueil irrégulières, avec de grandes amplitudes horaires et/ou occasionnelles se multiplient. Ces besoins se reportent sur les structures collectives plus accessibles pour ces familles.

Chez les (mono) parents inactifs, les professionnels constatent une forme d'isolement et un besoin d'accompagnement.

En effet, les parents méconnaissent parfois l'offre existante sur le territoire (en particulier en termes de modes de garde et plus généralement en termes d'accompagnement social institutionnel). Parfois, ils expriment un besoin de mode de garde dans l'urgence (le temps d'un entretien de stage ou d'embauche, du passage du permis de conduire...). Pour autant, ces familles n'anticipent pas la phase d'adaptation nécessaire en amont de cet accueil occasionnel.

Pour résumer, les acteurs locaux s'accordent à dire que la question des modes de garde de la petite enfance est essentielle sur la ville dans la mesure où elle répond non seulement à un besoin pour l'ensemble des familles mais elle constitue aussi un réel levier d'accès à l'emploi et de lutte contre la précarité financière des familles les plus fragiles.

### 1.2.2 Pour l'enfant à l'âge scolaire

#### **a) Les difficultés et le décrochage scolaire**

Malgré l'existence de 2 structures proposant l'accompagnement après la classe (CCAS et centre social et culturel), cette problématique reste préoccupante.

C'est ainsi que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) sont en cours de rénovation et de renforcement avec la volonté d'intégrer un volet « accompagnement au numérique ».

Un nouveau besoin est apparu avec la crise sanitaire : celui du suivi des enfants scolarisés à domicile, pendant le confinement. Mais au-delà, le suivi des enfants scolarisés à domicile, avec l'accord de l'Éducation Nationale devrait être renforcé.

#### **b) Le public en situation de handicap**

L'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap, est traitée dans la partie qui concerne ce public.

#### **c) Le scolaire et périscolaire**

L'évolution des modes de vie où les deux conjoints travaillent souvent hors de leur commune de résidence et la multiplication des familles monoparentales posent le problème de l'accueil des enfants pour la journée en dehors du cadre scolaire. L'aménagement du temps de l'enfant est un enjeu social fort, car des activités de qualité, diversifiées et accessibles peuvent permettre une meilleure insertion des jeunes dans la société.

Des structures municipales (hormis aux Adrets de l'Estérel) proposent déjà aux parents des formules adaptées à leurs besoins à savoir des journées, des demi-journées, de manière ponctuelle ou permanente.

Une réflexion plus globale à l'échelle d'Estérel Côte d'Azur Agglomération mériterait d'être engagée pour répondre à l'évolution du mode de vie et à la mobilité professionnelle.

Les structures d'enseignement secondaires se trouvent dans les communes les plus peuplées (Fréjus, Saint-Raphaël et Puget sur Argens) pour les collèges (6 + 1 privé) et exclusivement dans l'agglomération Fréjus - Saint-Raphaël

pour les lycées (3 + 1 privé).

Les lycées concentrés dans l'agglomération, exerçant une attractivité importante, voient leur rayonnement dépasser largement l'intercommunalité d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le territoire offre un niveau d'équipements très satisfaisant, bien que les établissements soient concentrés dans les pôles urbains et plus particulièrement dans l'agglomération de Fréjus - Saint-Raphaël.

Par ailleurs, l'évolution des effectifs et la charge actuelle des établissements (23 à 30 élèves par classe en moyenne) ne laissent pas pressentir de nouveaux besoins en équipements.

#### **d) Besoins évoqués par les partenaires, sur le territoire intercommunal, accentués par la crise Covid**

Les partenaires mettent en avant :

- L'isolement des familles,
- Les troubles de comportement des enfants de plus en plus jeunes. Ceux-ci ont été très tôt et trop longtemps mis face aux écrans pendant les périodes de confinement.
- La baisse du niveau scolaire ressenti dès l'école maternelle
- La problématique de retard de langage (besoins en orthophoniste et ergothérapeutes croissants).

Ainsi, les politiques publiques doivent s'adapter.

## **1.3 | PROPOSITIONS POUR COUVRIR LES BESOINS**

La Ville de Saint-Raphaël travaille en lien avec les institutions publiques, les partenaires associatifs et privés pour couvrir les besoins.

Un des partenaires principaux est la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

La Convention de Territoire Globale, qui doit être signée à la fin de l'année 2021, à l'échelle de l'intercommunalité, remplace le Contrat Enfance Jeunesse.

C'est un acte à la fois stratégique et opérationnel.

Ce nouveau cadre partenarial qui lie la CAF et la Ville, facilite l'articulation des politiques familiales et sociales dans un projet de territoire co-construit.

Ce projet, élaboré sur la base d'un diagnostic partagé, fédère les acteurs, institutionnels et associatifs, qui interviennent sur la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap, etc.

Il s'agit donc d'un véritable outil de développement local qui permet de déployer un plan d'actions, d'en coordonner la mise en œuvre et d'en évaluer l'efficacité.

Cette démarche vise donc à :

- Renforcer la coopération entre les acteurs locaux pour favoriser efficacité et complémentarité des interventions,
- Faciliter la mutualisation et la mobilisation des fonds en garantissant la bonne utilisation des finances publiques et en évitant les doublons d'intervention,
- Garantir une équité territoriale des interventions.
- Le déploiement des CTG est un axe fort de la Convention d'objectif et de gestion de la branche Famille 2018-2022 et s'articule avec le Schéma départemental des services aux familles du Var.

Pour les familles, il s'agit de faciliter ainsi les parcours de vie avec une offre adaptée et lisible.

## RÉCAPITULATIF DES AIDES DE LA CAF EN 2019

Montant des prestations versées	29 478 756 €
Montant des aides d'actions sociales collectives	1 984 267 €
Montant des aides aux familles	75 348 €
Total financement	31 538 371 €

### 1.3.1 En ce qui concerne la petite enfance :

#### a) Offre de garde d'enfants

En ce qui concerne la Ville de Saint-Raphaël, l'offre de garde ne couvre pas la demande, il convient d'ajuster la réponse sur certains quartiers.

Aussi, comme vu auparavant, l'orientation peut être réalisée sur les assistantes maternelles agréées ainsi que les partenaires associatifs et privés.

#### b) Un relais petite enfance

Bien que la ville, via son CCAS et ses structures de la petite enfance, propose des ateliers d'éveil pour compenser le manque de relais petite enfance :

- Accueil des assistantes maternelles 2 demi-journées par semaine pour des activités d'éveil, de motricité et de socialisation dans les locaux de « A petits pas »
- Ateliers dans l'espace du Dramont
- Cafés familles à l'espace d'activités de la Lauve.

Il faudrait envisager la création d'un relais petite enfance.

En effet, les relais petite enfance apportent aux assistantes maternelles et gardent à domicile un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur offrant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Initiés par la Caisse nationale des allocations familiales, les relais petite enfance (« Rpe ») sont accessibles à tous et basés sur des principes fondamentaux de neutralité, de gratuité.

Ces relais ont été créés à l'origine, pour accompagner les professionnels de l'accueil individuel dans l'exercice de leur métier et contribuer à leur professionnalisation. Ils favorisent ainsi la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les assistants maternels.

Un projet de ce type serait accompagné par des financements de la CAF.

#### c) Une maison intergénérationnelle

D'après le Schéma de Cohérence Territoriale, la création de maisons intergénérationnelles pourrait constituer un moyen intéressant pour non seulement conforter la capacité d'accueil de la petite enfance et celle des seniors mais aussi permettre de recréer du lien social entre les générations.

#### d) Place de crèche à vocation d'insertion professionnelle

La création de places à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) est prévue pour la rentrée 2022-2023, dans une structure de 10 places, pour répondre à cette demande spécifique.

Ainsi, une formation sera proposée aux agents et les horaires seront adaptés aux besoins du public.

L'objectif étant de réserver au moins 20 % de places dans leurs structures pour les parents d'enfants de moins de 3 ans, notamment les familles monoparentales, en recherche d'emploi, en formation ou en reprise d'emploi.

La Ville s'engage alors à accueillir l'enfant sur la base d'un nombre d'heures hebdomadaires minimum et à adapter les temps d'accueil afin de faciliter les démarches du parent.

Le parent, déclaré en qualité de demandeur d'emploi, s'engage volontairement dans une recherche d'emploi intensive.

Le prescripteur (Pôle Emploi, le Conseil départemental ou la mission locale) s'engage à accompagner le parent dans sa démarche d'insertion.

Cette ambition locale s'inscrit dans la continuité de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté adoptée par le Gouvernement en septembre 2018 et figure comme un objectif du schéma départemental des services aux familles 2020-2024.

### 1.3.2 Des réponses de proximité : un encadrement pour les enfants, hors du cadre scolaire.

#### a) Le service « Éducation » de la Ville

Mission : Il encadre et gère les personnels (Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ATSEM, animation et de service). Il est en relation avec les directions des écoles. Il gère la caisse des écoles et fait le suivi des conseils d'écoles

Il procède aux inscriptions scolaires, instruit les dérogations scolaires et gère la carte scolaire.

Il organise les transports scolaires, la restauration et l'entretien des bâtiments scolaires et administratifs

Il gère les accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) et organise les accueils périscolaires. Il anime le conseil municipal des enfants, organise le Pass-Silver-sport et met en œuvre la politique éducative locale.

Les différents accueils :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) Estérel 250 places
- ALSH Valescure 100 places - ALSH Monge Roustan 50 places
- ALSH Léon Isnard 100 places - ALSH Estérel 250 places
- Accueil Adolescents 72 places
- 8 écoles maternelles
- 10 Écoles primaires
- 3 collèges
- 2 Lycées
- Centre d'animation jeunesse

#### La restauration scolaire à Saint-Raphaël en quelques chiffres

- 14 restaurants scolaires + les centres de loisirs
- 2 000 repas servis chaque jour soit 300 000 repas sur une année (Dont 14 PRI - Protocole de Restauration Individualisé)
- Coût réel d'un repas 10,00 € / Prix du repas facturé aux parents 3,10 €
- La confection des repas est confiée à un prestataire de services (La société Toque & Sens)

L'ensemble des communes de l'intercommunalité ont un Projet Éducatif Territorial avec 4 plans mercredis. On observe que les besoins de temps d'accueil en centre de loisirs sont plus importants sur les communes des Adrets de l'Estérel (201 heures/enfant) et de Puget sur Argens (133 heures/enfant).

La ville, puis la communauté d'agglomération ont favorisé le soutien à la parentalité en créant le cycle « prévention santé en faveur des parents de jeunes enfants ».

La commune, via le CCAS et les autres services municipaux, offre également aux parents un « forum de l'enfance et de la petite enfance » qui permet aux familles de trouver une réponse aux questions qu'elles peuvent se poser en matière de conseils éducatifs, de prestations de service au niveau culture, sports, loisirs, hygiène...

**Le scolaire et périscolaire représente un budget de est de 2 853 000,00 €**

#### b) Un service d'aide à la parentalité « le point Actions Familles Jeunes » géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

Il a pour objectif de venir en aide aux familles en difficultés dans leur rôle éducatif et dans l'accompagnement des publics jeunes.

Ce service propose :

- Un Lieu Accueil Enfants Parents. Il s'agit d'un espace accueillant l'enfant avec son parent ou proche (grand parent), pour développer la socialisation, l'épanouissement de l'enfant, à travers des jeux et des activités d'éveil.
- Un Point Accueil Écoute Familles, avec l'intervention d'une psychologue et des permanences d'une association pour réaliser des médiations familiales ordonnées par le juge des affaires familiales ;
- Un Point Accueil Écoute Jeunes qui permet d'accueillir, écouter et orienter vers les services spécialisés, les jeunes en souffrance et/ou en insertion professionnelle. Un partenariat privilégié a été formalisé avec le Pôle emploi et la Mission locale.
- L'Accompagnement après la classe (CLAS) avec orientation notamment par l'éducation nationale (écoles élémentaires, collèges et lycées), des jeunes en décrochage scolaire, afin qu'ils puissent bénéficier d'une aide aux devoirs et d'un apprentissage individualisé et complémentaire. Ce dispositif est agréé et financé par l'Éducation Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Var. Il mobilise une quarantaine de bénévoles auprès d'une centaine de jeunes.
- D'autres actions ponctuelles et complémentaires sont développées telles que :
  - › Les stages de découverte sport et culture, en lien avec les services municipaux et les clubs sportifs,
  - › L'aide aux devoirs renforcée pour la préparation aux épreuves,
  - › Le forum sport santé jeunes pour les élèves de 4<sup>e</sup> au Palais des Congrès, afin de prévenir les conduites addictives,
  - › Les actions concernant le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité proposées par la CAF par le biais d'appel à projets.

**N.B. : Dans le cadre de la création d'un lieu innovant et fédérateur regroupant des services, il est prévu de transférer ce service.**

### **c) Le Conseil droits et devoirs des familles**

Un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles (C.D.D.F). Ce dispositif d'aide à la parentalité fondé sur l'action sociale et éducative, en place en 2021. Il s'agit aussi d'un outil de prévention de la délinquance, piloté par le Maire qui propose :

- une instance consultative,
- une enceinte de concertation
- un lieu d'écoute pour les familles ayant des difficultés à exercer leur autorité parentale
- un lieu où chacun doit assumer ses devoirs et réapprendre ses droits
- un lieu où le maire peut réaffirmer la valeur de la Loi républicaine, et où les familles peuvent réapprendre le vivre-ensemble civique.

En effet, le C.D.D.F a pour mission d'aider les familles qui rencontrent des difficultés dans l'exercice de l'autorité parentale. Il crée un cadre de dialogue chargé à la fois d'écouter et de proposer des mesures d'accompagnement des familles rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Il s'adresse aux parents de « mineurs en difficultés ». Il peut être saisi chaque fois que le comportement de l'enfant entraîne des troubles à l'ordre, à la tranquillité ou à la sécurité publique.

### **d) Appels à projets initiés par la Caisse d'Allocations du Var**

**Sur le volet parentalité :** dans le cadre du dispositif CLAS (Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité), du REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) .

**Le CCAS et le centre social et culturel de Saint-Raphaël renouvellent chaque année leur demande d'agrément.** Un nouveau partenaire est présent sur la commune, l'association bébé en conscience, coordinatrice du réseau parentalité, elle développe, notamment avec le CCAS des actions en faveur d'une parentalité positive.

**Autres projets :** La ressourcerie, Innovation et engagement Enfance et Jeunesse, Formation inclusion Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH, Ose tes idées, Accueils adolescents et Offre locale Plan Mercredi (dont bénéficie le service éducation jeunesse de la commune) et Inclusion numérique auquel a répondu le CCAS de la Ville de Saint-Raphaël.

# PARTIE II

## LES JEUNES SUR SAINT-RAPHAËL

### La tendance démographique

Entre 1990 et 2018, la population de jeunes âgés entre 15 et 34 ans a légèrement diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La hausse des naissances n'a pas suffi à compenser la baisse de l'apport migratoire.

Si les tendances démographiques actuelles se prolongeaient à l'horizon 2050, le nombre de jeunes diminuerait encore, mais augmenterait avec des hypothèses de fécondité et de migrations plus favorables.

Marqué dans les années 1990, l'allongement de la scolarité a cessé depuis 2000.

Les non-diplômés sont de plus en plus désavantagés sur le marché du travail.

Dans la région, l'insertion des jeunes dans la vie active et leur accès à l'autonomie résidentielle sont plus difficiles que dans le reste de la France, particulièrement dans les zones d'emploi d'Arles, d'Orange, de Marseille-Aubagne et d'Avignon.

Les jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur restent plus longtemps chez leur parent que ceux des autres régions, et fonder sa famille prend également plus de temps.

Nombreux sont les acteurs à intervenir sur ce champ : État, Département, Pôle Emploi, Éducation Nationale, CAF, Mission Locale, associations, ville et intercommunalité, CCAS.

Le Plan Jeune porté par l'État et annoncé en octobre 2020 s'adresse aux jeunes touchés par la crise économique et sociale actuelle. L'objectif est de ne laisser aucun jeune sans solution.

Le besoin est important.

L'État dégage, dans son Plan Jeunes : des aides financières pour l'embauche de jeunes ; des créations de places au sein des établissements scolaires du supérieur notamment ; des accès facilités en CAP pour les élèves les plus en difficulté ; des crédits pour accroître le nombre de missions de service civique ; de nouvelles formations sur les secteurs d'avenir comme ceux de la transition écologique, du numérique, du soin et de la santé.

Par ailleurs, il a posé un Plan d'Investissement dans les compétences destiné aux décrocheurs entre 16 et 18 ans pour les aider à construire leur projet professionnel et leur permettre d'acquérir des compétences socle pour mieux se confronter à la réalité du monde du travail.

Le rôle des acteurs locaux est essentiel dans la déclinaison de ces mesures.

## 2.1 | ÉTAT DES LIEUX

### 2.1.1 Définition : qu'est-ce qu'un jeune ?

L'âge de la jeunesse comprend les personnes qui ont quitté l'adolescence sans être entrées dans l'âge adulte. Cet âge est marqué par différentes étapes :

- Quitter l'école,
- Occuper un emploi,
- Disposer d'un logement autonome,
- Fonder un couple puis une famille, etc... qui jalonnent un parcours progressif vers l'autonomie.

Il n'existe pas de définition officielle de l'âge de la jeunesse. La plupart des travaux scientifiques (des Nations Unies et Insee) proposent la tranche d'âge de 15-24 ans. Bien d'autres limites d'âge peuvent être utilisées : pour la Mission Locale par exemple on est jeune entre 16 et 25 ans.

## 2.1.2 Les données chiffrées :

Le territoire Estérel Côte d'Azur Agglomération compte 117 577 habitants pour 10 082 jeunes.

L'indice jeunesse d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est de 52 %, nettement inférieur à celui du Var qui est de 67 %.

Les moins de 20 ans représentent malgré tout 21.842habitants.

On peut observer sur les dernières années une augmentation du nombre de jeunes notamment sur la commune de Puget sur Argens.

Selon l'INSEE, en 2018, Saint-Raphaël comptait 2 439 jeunes en 2018 dont 1 547 scolarisés.

En 2021, la Ville de Saint-Raphaël compte 36 321 habitants en 2021, dont 2 635 jeunes de 16 à 25 ans

## 2.1.3 L'offre de services publics, privés et associatifs sur la commune :

### a) L'offre des services de la Ville

- Projet éducatif de territoire avec un plan mercredi signé entre le service éducation jeunesse de la ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Var (renouvellement en septembre 2021) .
- En septembre 2021, une nouvelle structure au service des jeunes avec des permanences des services d'orientation vers l'emploi (mission locale etc.) a ouvert ses portes (développé ci-dessous);
- Une classe handicap (autisme);
- La carte jeunes, nouveau dispositif proposé en septembre 2021, qui offre la gratuité du premier abonnement pour les activités culturelles, sportives et des tarifs réduits pour certains commerces. Elle est destinée aux 11 à 25 ans;
- Le CCAS finance le Centre social et culturel de Saint-Raphaël qui propose des actions en faveur des jeunes, notamment un accueil de loisirs sans hébergement. Il est également porteur du dispositif les « promeneurs du net ». Présence éducative en ligne pour écouter, conseiller, accompagner les jeunes en développant de nouvelles compétences professionnelles
- Recrutement des contrats civiques et contrats tremplin et apprentissage soutenus par la Ville.
  - › **Nb de contrats aidés, en 2020 : 11 pour la Ville et 5 pour le C.C.A.S.**
- Service Point Accueil Écoute Jeunes, proposé au CCAS de la Ville de Saint-Raphaël qui travaille en lien notamment avec la Mission Locale, l'école de la deuxième chance. Il propose un forum de prévention « sport santé jeunes », abordant tous les thèmes de prévention des conduites à risques addictions alcool, drogue, tabac, psychotropes, risques auditifs, harcèlement, violences, environnement, sport, etc..; Ce forum est destiné aux élèves en classe de 4<sup>ème</sup> pour les 2 établissements publics et l'institut privé.

### b) La Mission Locale

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes de 16 à 25 ans.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

La mission locale intervient dans l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture.

L'objectif des missions locales est de favoriser la concertation entre les différents partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales.

Elles sont chargées de mettre en œuvre « l'obligation de formation » des 16-18 ans, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

### c) L'école de la deuxième chance

Les Écoles de la 2e Chance (E2C) sont issues des principes contenus dans le **Livre Blanc Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive**, présenté à l'initiative d'Édith CRESSON (alors Commissaire Européen chargé de la Science, de la Recherche et du Développement et ancien 1er ministre) lors du sommet des Chefs d'État de Madrid de décembre 1995, puis adopté par les Ministres de l'Éducation des États Membres de l'Union Européenne.

L'E2C du Var a été créée en 2017 sous l'impulsion de la **Préfecture du Var** avec le soutien de la **Région PACA**. Ce projet a été confié à l'**Union Patronale du Var (UPV)** qui œuvre depuis de nombreuses années dans les champs de l'insertion économique, de la formation et de l'emploi et est portée par sa structure « Avenir Compétences Travail Insertion Formation » (ACTIF).

L'E2C Var s'adresse à tout jeune varois ayant entre **16 et 25 ans, sans diplôme, et désireux de trouver une formation ou un emploi**.

C'est la **première E2C du réseau Français à être portée par une organisation patronale interprofessionnelle**.

## 2.2 | LES BESOINS

### a) La formation

La formation est un enjeu majeur sur notre territoire où le taux de scolarisation des jeunes est bien trop faible comparé au niveau régional (35 % contre 51 %).

Les non diplômés sont encore plus exposés qu'avant au chômage.

	JEUNES ENTRÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2019	JEUNES ENTRÉS EN FORMATION PROFESSIONNELLE EN 2020
Conseil régional	89	95
Pôle emploi	71	86
École de la 2 <sup>e</sup> chance	51	56
Autres OPCQ / Auto financement	244	153
<b>Total</b>	<b>455</b>	<b>390</b>

	BOURSE À L'ALTERNANCE EN 2019	BOURSE À L'ALTERNANCE EN 2020
N.B. de jeunes	336	401
Accès à une situation professionnelle	186 (soit 55 % de réussite)	320 (soit 80 % de réussite)

### b) L'emploi

#### Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et par âge en 2018

ÂGES	SAINT-RAPHAËL		FRÉJUS		ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
15 à 24 ans	<b>33,3</b>	29,3	21,6	<b>31,3</b>	24,7	<b>30,4</b>
25 à 54 ans	11,2	<b>15,5</b>	12	<b>15</b>	10,6	<b>14,4</b>
55 à 64 ans	10	<b>12,5</b>	10,9	<b>15,5</b>	10,6	<b>12,9</b>

### c) Le logement

On note une réelle carence de logements pour étudiants avec petits budgets.

Sur le territoire de l'agglomération, Logetoit fait le constat suivant en 2020 :

#### Les chiffres :

- 206 personnes prises en charge sur le dispositif ALT
- 24 ménages pris en charge sur le dispositif de sous-location,
- 90 ménages accompagnés sur les mesures d'accompagnement social lié au logement (accès, maintien).
- 204 nouveaux ménages reçus lors des permanences d'information réalisées par l'association,
- Allongement de la prise en charge du fait de la situation socioprofessionnelle précaire des personnes accueillies associée également à la problématique de soins
- 50 % du public accueilli perçoit des revenus mensuels inférieurs à 900 euros alors même que le seuil de pauvreté s'élève à 885 euros pour une personne isolée
- 17 % du public accueilli en hébergement ALT est également inscrit sur le dispositif de la Garantie Jeune
- Nécessité de travailler en partenariat avec les organismes d'accompagnement à l'emploi (Mission Locale, Pôle Emploi, Cedis, Clarisse, Corail...) afin de soutenir et conseiller le public dans son projet d'autonomisation.
- Sur le dispositif hébergement ALT, la problématique Santé et l'Accès aux Soins représente 66 % des axes travaillés avec le public accueilli (soit 29 points de plus que l'an dernier).

#### d) L'impact de la crise COVID 19

En 2020, la Covid a (également) impacté l'accès à la formation et ses modalités de mise en œuvre. L'ensemble des acteurs du service public de l'emploi ainsi que les organismes de formation sont restés mobilisés pendant cette période.

Les actions au titre de la formation continue ont augmenté de 12 % malgré le contexte sanitaire.

L'interruption des cours en établissement a creusé les inégalités sociales et scolaires, portant un lourd préjudice aux élèves en difficulté ou en situation de handicap. Des familles ont été démunies pour faire l'école à la maison.

Le décrochage scolaire lié au confinement est plus marqué dans la voie professionnelle. Il a concerné 4,7 % des élèves au collège, 3 % en lycée général et 9,7 % en lycée professionnel (Les apprentissages des élèves ont pâti du confinement).

Les modalités de concours et d'examens comme le baccalauréat ont été également redéfinies. La session 2021 du baccalauréat, la première du nouveau baccalauréat, a aussi fragilisé la situation des jeunes sur cette année scolaire inédite.

Enfin, de nombreux bacheliers 2020 sont entrés à l'université et n'ont pu ni bénéficier de cours sur site ni commencer leur vie étudiante. Cet isolement les fragilise. Les étudiants de classe préparatoire ou de grande école ont été moins affectés.

On constate une montée de la pauvreté.

La crise accentue les vulnérabilités sociales et fait basculer des foyers dans la précarité. Les enfants et les jeunes sont particulièrement touchés. La France compte 2,9 millions de mineurs en situation de pauvreté (soit 21 %). Les moins de 30 ans représentent 35 % de la population et près de 50 % des personnes pauvres.

La hausse du coût de la vie et les suppressions d'emploi dues à la crise font reculer le niveau de vie des étudiants. Beaucoup renoncent aux soins ou à des achats de première nécessité pour des raisons financières.

#### Types de difficultés financières rencontrées par les étudiants durant le confinement

Pour les dépenses alimentaires	55,8 %
Pour payer le loyer	38,2 %
Pour s'équiper en lien avec l'enseignement à distance (connexion, imprimante, matériel informatique, etc.)	33,4 %
Autres	22,4 %

Selon statistiques jeunes accueillis sur espace jeunesse de la Ville de Saint-Raphaël

## 2.3 | PROPOSITIONS POUR COUVRIR LES BESOINS



### a) De nouveaux services proposés par la Ville

Le nouvel espace Jeunesse, inauguré en septembre 2021 :

Il met à disposition gratuitement :

- un espace numérique équipé de 5 Postes informatiques en accès libre pour la recherche d'emploi, la réalisation de CV et LM, la rédaction de rapports de stages, travaux d'études, l'orientation à 360° avec le logiciel National « IJ Box », 2 tablettes tactiles avec accès internet, 1 photocopieur, scanner et accès wifi gratuit, 1 borne emploi de la région PACA à disposition dans nos locaux pour postuler à un emploi sans CV partout en France.
- Un espace détente : pour plus de convivialité.

Il propose :

- Des brochures sur les écoles, études et métiers, la santé, la sexualité, « préservatifs gratuits », pour les ados et les jeunes,
- Des forums d'information et de mise en relation :
- Des permanences métiers : Armées et de la Police : de Terre, de l'Air, de la Marine, de la Gendarmerie, de la Police Nationale sans rendez-vous, La \*Mission locale pour l'insertion professionnelle des jeunes (\*sur rendez-vous).

Par ailleurs, la Ville a mis en place :

### Un Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil municipal des jeunes, voulu par le Maire Frédéric MASQUELIER, a été installé le 14 avril 2018, à l'Hôtel de Ville de Saint-Raphaël.

36 adolescents âgés de 14 à 21 ans ont reçu l'écharpe tricolore en tant que jeunes élus.

Impliqués dans la vie de la cité, ils sont les représentants de tous les jeunes Raphaëlois.

L'objectif est d'améliorer l'intégration des jeunes dans la vie de la cité et leur permettre de mieux comprendre les institutions et décisions publiques.

Aussi, quatre commissions thématiques ont été mises en place : culture et animation, solidarité, Citoyenneté et environnement, sports et loisirs.

Les jeunes élus se retrouvent en commission de travail une fois par mois, encadrés par une équipe d'animateurs qui les accompagnent dans leurs projets et actions. Ces projets sont présentés lors de deux séances plénières dans l'année.

La première séance plénière s'est tenue le 1<sup>er</sup> dernier, en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire. Lors de ce conseil municipal des jeunes, 19 délibérations ont été présentées, toutes votées à l'unanimité.



### Un Conseil Municipal Enfants

Il a été créé pour les mêmes objectifs que le Conseil Municipal Jeunes.

Ainsi, 36 enfants du conseil municipal ont mené leur mandat en 2019-2020. Mobilisés dans des actions citoyennes (don de mobilier et de fournitures pour une école du Sénégal ou encore la mise en place de la journée « Eco Mobilité », organisée en centre-ville avec succès). Chaque fin d'année scolaire, l'équipe passe le flambeau à une nouvelle équipe, pour mener à bien de nouvelles actions.

#### b) L'accès aux droits et l'information

Un intervenant social accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans au Point Actions Familles Jeunes du CCAS. Il accompagne les personnes dans leurs démarches administratives, s'assure de leur accès aux droits et oriente vers les partenaires spécialisés.

#### c) La formation et l'emploi

**Un dispositif du gouvernement :**

La crise complique l'obtention d'un premier poste ou d'un stage et accroît le chômage des jeunes.

Le plan « **\*Un jeune, une solution** » lancé dès juillet 2020, par le gouvernement, vise à favoriser leur insertion professionnelle, avec un budget de 6,5 milliards d'euros.

Trois objectifs principaux :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle,
- Orienter et former 200 000 jeunes, vers les secteurs et métiers d'avenir,
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure.

Le rapport formule des propositions afin de pallier les effets négatifs de la crise sur la jeunesse. Il suggère principalement de replacer les enfants et les jeunes au cœur des politiques publiques.

Sources : <https://www.vie-publique.fr/en-bref/278115-covid-19-incidences-de-la-pandemie-sur-les-jeunes>

Cette plateforme permet à chaque jeune de trouver la solution qui lui correspond, que ce soit une offre d'emploi, une formation, une mission de service civique ou de volontariat, ainsi que le contact de sa mission locale.

En complément de ce site, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion a mis en place le numéro vert 0801 010 808, gratuit et accessible du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 17 h 00, afin de répondre aux interrogations des jeunes et de leur famille, de les informer et de les orienter.

### La Mission Locale Est Var

À l'échelle de l'intercommunalité, quelques données :

- 2 667 jeunes accompagnés dont 220 des quartiers politiques de la ville

Pour la Ville de Saint-Raphaël, en 2020 :

- 503 jeunes accompagnés dont 200 jeunes nouvellement accueillis
  - › 264 jeunes sont entrés dans une situation positive en 2020, soit 52 % contre une moyenne régionale de 38 %
  - › 204 jeunes entrés en situation d'emploi,
  - › 90 jeunes entrés en formation.
- **Santé**

La mission locale a assuré :

- Le suivi psychologique pour 19 jeunes Raphaëlois,
- La reconnaissance Adulte handicapé RQTH pour 10 jeunes

Mensuellement, une matinée est dédiée au bilan de santé, avec le transport au centre d'examen « la Colombe » à Toulon. Sept jeunes Raphaëlois ont pu bénéficier d'un bilan complet et gratuit en 2020.

- **Offre de services aux entreprises**

La relation entre la mission locale et les acteurs de territoires représente un des facteurs essentiels de la réussite de l'accompagnement à l'emploi des jeunes :

- › 2 195 Entreprises partenaires.

- **Le service civique**

Depuis 2016, la mission locale Est Var est une plateforme d'intermédiation du service civique sur son territoire, ce qui a permis à 80 jeunes de bénéficier du dispositif tout en s'engageant dans une démarche citoyenne.

- › 2020 : 21 missions signées durant l'année

- **Garantie jeune**

Entrées 2020 : 214 jeunes dont 124 femmes et 90 hommes

Montant de l'allocation au 1<sup>er</sup> mars 2020 : 497,01 €

## **Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie**

Issu de la Loi travail d'août 2016, il introduit le droit à l'accompagnement du public jeune assuré par les Missions locales.

Les 3 dernières années ont connu une croissance rapide et continue du nombre de jeunes bénéficiant du dispositif PACEA. Pour la Mission Locale Est Var :

- 714 en 2018, 1 081 en 2019 et 1 186 en 2020.

L'enveloppe financière du dispositif PACEA 2020 a permis d'effectuer le versement de 1 061 aides pour les jeunes suivis. Ces jeunes ont pu bénéficier de coup de pouce substantiel pour la mobilité (permis de conduire), le logement ou la formation.

Le montant des allocations versées en 2020 a été de 217 800 € (+ 68 % par rapport à 2019 et + 500 € par rapport à 2018).

Le PACEA a été un véritable appui pour les jeunes accompagnés ce qui a permis d'éviter la dégradation d'un grand nombre de situations personnelles au regard de la situation pandémique du pays.

D'après la Mission Locale, les perspectives pour 2021 annoncent plus de 1 500 jeunes attendus sur le dispositif en 2021.

## AIDES FINANCIÈRES VERSÉES AUX JEUNES EN DYNAMIQUE D'INSERTION SUIVIS PAR LA MISSION LOCALE EST VAR

	EN 2020	AU 30/09/2021
Allocation garantie jeunes (État)	778 063 €	756 079 €
Allocation PACEA (État)	217 800 €	266 455 €
Fonds d'aide aux jeunes (Département)	35 250 €	15 135 €
Opération coup de pouce (Mission locale)	2 320 €	7 619 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 033 433 €</b>	<b>1 045 288 €</b>

### L'École de la seconde chance

Pour les jeunes en décrochage scolaire, des dispositifs spécifiques sont initiés, avec notamment l'action « école de la deuxième chance ».

Quelques chiffres de l'école de la 2<sup>e</sup> chance du Var, site d'Estérel Côte d'Azur Agglomération :

PROFIL GÉNÉRAL DU PUBLIC E2C ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION			
Indicateurs	E2C 19/11/19	E2C 10/11/20	E2C 16/11/21
Stagiaires accueillis	78	52	84
Mineurs	41,3 %	53,85 %	53,57 %
Quartier Politique de la Ville	3,85 %	9,62 %	17,86 %
Niveau scolaire infra 3 (BEP/CAP)	79,49 %	78,95 %	71,43 %
RSA (titre personnel ou ayant-droit)	3,84 %	7,69 %	10,71 %
Suivi judiciaire	2,56 %	11,54 %	7,14 %

Précisions :

- Le principal prescripteur en matière d'orientation des jeunes vers ce dispositif est la Mission Locale pour 69,23 % en 2019 et 59,62 % en 2020,
- Les candidatures spontanées ont représenté 21,79 % des inscriptions en 2019 et 32,69 % en 2020.

### Le campus connecté

Il s'agit d'un lieu qui accueille des apprenants inscrits dans des formations d'études supérieures à distance. Cela inclut les licences L1, L2 et L3 des différentes universités de France, des M1 et M2 ainsi que des doctorats, dans les mêmes conditions d'inscriptions, des apprenants en BTS 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, des DAEU et des apprenants en MOOC.

Sont proposés : 121 formations à distance, dont 93 licences universitaires et 25 BTS.

Le campus est ouvert depuis 2019 avec une montée des effectifs d'année en année :

- 13 en 2019 ;
- 24 en 2020 ;
- Plus de 30 cette année 2021.

Les inscriptions se réalisent tout au long de l'année dans certaines disciplines.

Le public accueilli est un public dit empêché, que cet empêchement soit d'ordre financier, social, familial, médical, sportif, artistique...

Les besoins sociaux de ses apprenants se concentrent surtout sur des problématiques financières, certains sont boursiers mais les parents ne peuvent cependant pas payer une chambre universitaire ni faire face aux coûts de déplacements et aux frais de bouche.

Ceux-ci seront désormais orientés vers le CCAS pour un accompagnement social et/ou une aide financière.

#### **d) Le logement**

Une recherche de logements pour étudiants et saisonniers est engagée par les services de la Ville. Aussi, un partenariat est en cours entre le CCAS et l'association « toit en tandem » pour promouvoir la cohabitation intergénérationnelle, capter des logements et créer des binômes jeunes/personnes âgées.

Une résidence de deux cents logements étudiants en colocation est en projet sur la commune pour décembre 2022.

En outre, un projet de location de 2 logements avec chacun 3 chambres, géré par le CCAS est en cours, pour répondre à ce besoin réel.

#### **e) La prévention de la délinquance et lutte contre le harcèlement**

- Dans le cadre de la prévention et l'accompagnement de la souffrance des jeunes: une psychologue intervient au service Point Actions Familles/ Jeunes,
- Un dispositif de rappel à l'ordre mis en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, qui peut être mobilisé par les acteurs locaux (bailleurs, établissements scolaires, etc.) pour les actes d'incivilités, de petites violences et de dégradations.
- Le dispositif « Conseil droits et devoirs des familles ».

En outre, face au véritable fléau national qui impacte aussi notre commune :

- Plusieurs actions pour lutter contre le harcèlement scolaire :
  - › Formation de 120 agents municipaux,
  - › Conférence interactive avec des psychothérapeutes, des pédopsychiatres, des victimes, juristes, etc.
  - › Espaces dédiés (médiathèque, espace jeunesse, PAF/J, bibliothèque de quartier)
  - › Groupe de parole avec le CCAS,
  - › Installation de boîte aux lettres papillons,
  - › La création de spectacles et mises en situations avec des troupes de théâtre.

#### **f) Une réponse complémentaire adaptée aux besoins liés à la crise Covid 19**

Pour faire face aux conséquences de la crise, des solutions complémentaires ont pu voir le jour en 2020. Notamment, un appel à projet a été lancé par l'État pour « repérer et mobiliser les jeunes invisibles »

Démarche curative pour les jeunes hors radars auprès des partenaires du territoire. Renforcement des liens et des passages de relais. Les principaux partenaires sollicités dans le cadre du repérage sont :

- L'espace d'accueil et d'animation sociale de la Gabelle,
- Les services de la prévention et protection juvénile (PJJ),
- Le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP),
- L'association de prévention spécialisée (APS).

Démarche préventive avec un renforcement du partenariat avec l'Éducation Nationale, pour prévenir les ruptures de parcours. Le repérage par les pairs représente 1 jeune sur 5 environ.

# PARTIE III

## LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

### 3.1 | ÉTAT DES LIEUX

#### 3.1.1 Définition du handicap

Selon la loi du 2 février 2005, « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

#### 3.1.2 Les données chiffrées

##### a) Le handicap à Saint-Raphaël

HANDICAP	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINT-RAPHAËL	
			N.B. AU 22/11/2021	
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé	20 305	1 824	488	741
<b>Part des bénéficiaires de l'AAH</b>	<b>9.3 %</b>	<b>8.1 %</b>	<b>8.0 %</b>	
Nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation pour enfants en situation de handicap (AEEH)	5 731	567	139	152
Taux d'enfants (AEEH) inscrits en EAJE	0.5 %	0.8 %	0.8 %	

Source MDPH du Var au 22/11/2021

Sur la commune, le taux de personnes en situation de handicap est plus faible que sur le département et les enfants en situation de handicap sont intégrés dans les structures existantes. Toutefois, les personnes en situation de handicap ne sont pas forcément identifiées par les institutions, d'autant que certains handicaps sont dits « invisibles ».

	2019	2020 (AU 30/09/2020)	2021 (AU 30/09)
Demandes	3 994	3 256	2 473
Accords	1 873	1 856	1 085
Refus	883	353	507

NATURE DE LA DEMANDE	2019	2020	2021 (AU 30/09)
AAH	350	288	227
AEEH	77	66	68
CMI invalidité ou priorité	760	549	409
CMI Stationnement	767	540	412
Orientation IME - En 2021 Parcours de scolarisation/formation avec ou sans ESMS	12	6	77
Orientation vers et. Médico-social enfant	2	5	
Orientation FAM	2	4	
Orientation vers et. Médico-social adulte	31	28	En 2021 orientation vers un ESMS Adultes 26
Orientation foyer de vie/ occupationnel	1	1	
Orientation foyer d'hébergement	2	0	
Orientation MAS	1	1	

ACCORDS	2019	2020	2021 (AU 30/09/2021)
AAH	173	180	114
AEEH	75	62	37
CMI invalidité	246	233	120
CMI priorité	296	338	158
CMI Stationnement	365	403	189
ORIENTATION EMS	20	28	6

REFUS	2019	2020	2021 (AU 30/09/2021)
AAH	102	76	79
AEEH	21	21	18
REJET CMI	88	54	52
REJET CMI Stationnement	267	210	223
ORIENTATION EMS	9	7	7

## b) Les différents handicaps

En 2005, près de 10 % de la population française soit plus de 5 millions de personnes relèvent d'un handicap.

### Les troubles psychiques

Ils sont véritablement reconnus comme cause de handicap et sont distingués du handicap mental, lequel est la conséquence d'une altération des capacités intellectuelles. Le handicap psychique est une conséquence d'une maladie psychique. Il se traduit par une limitation de la participation d'une personne à la vie sociale du fait de ses troubles graves qui entraînent une gêne dans sa vie quotidienne, des souffrances voire des troubles comportementaux.

La prévalence des troubles psychiques est en hausse constante. C'est la raison pour laquelle l'Organisation Mondiale de la Santé en a fait sa priorité sur les années 2013-2020 et au niveau national, un plan « psychiatrie et santé mentale » a été décliné sur les années 2011-2015.

La Loi de 2005 est ambitieuse et généreuse. Mais la traduction concrète, 15 ans après son adoption, reste très imparfaite.

Les besoins des personnes handicapées sont encore insuffisamment couverts.

Ainsi, en effet, s'agissant de l'accessibilité dans l'espace public (bâtiment public, voirie), les collectivités publiques disposaient d'un délai de 10 ans pour rendre accessibles tous les bâtiments recevant du public.

Or devant les difficultés techniques et surtout financières ces délais n'ont pas été respectés. Une modification a été posée par le législateur en 2014 pour différer cette échéance et pour disposer de plus de souplesse dans le régime des dérogations. Un délai de 9 ans a été alors accordé aux collectivités publiques, obligées de déterminer un ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé), validé par le représentant de l'État.

La ville de Saint-Raphaël a adopté son ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmé) le 30 juin 2016. Le CCAS a adopté le sien le 22 septembre 2016 :

- Accessibilité à un logement adapté
- En 2018, les obligations d'appartements devant être accessibles, portant sur les immeubles de logements neufs, sont passées de 100 % à 20 %.
- Le droit à la compensation du handicap est contenu dans la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Si cette PCH constitue un réel progrès en facilitant l'accès à l'aide humaine, il n'en demeure pas moins qu'elle ne compense pas toutes les conséquences du handicap.

### 3.1.3 L'offre de services publics, privés et associatifs sur la commune

La loi du 11 février 2005 énonce le principe du droit à compensation du handicap et de l'obligation de solidarité de l'ensemble de la société à l'égard des personnes handicapées. C'est autour du projet de vie formulé par chaque personne handicapée que la cité doit s'organiser pour le rendre possible. La Maison Départementale pour Personnes Handicapées est un maillon essentiel dans la mise en œuvre du projet de vie, en ce sens qu'elle est chargée de l'évaluation des besoins et de l'ouverture des droits nécessaires à l'accomplissement du projet de vie.

SERVICES ET ÉTABLISSEMENTS SUR LE TERRITOIRE	NOMBRE DE PLACES LE TAUX D'OCCUPATION ÉTANT DE 100 % AVEC DES LISTES D'ATTENTE POUR CERTAINES STRUCTURES
Établissements et services gérés par l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) du Var	Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP) : enfants de 3 à 12 ans ; agrément pour <b>12 places</b>
	Institut médico-éducatif (IME) : enfants de 3 à 13 ans ; agrément pour <b>40 places</b>
	Service de Soins et d'Aide à Domicile (SSAD) : enfants de 3 à 18 ans, polyhandicapés ou autistes : agrément pour <b>8 places</b>
Établissement géré par L'association La Bergame	IME Estérel : enfants déficients intellectuels ou handicap mental, âgés de 12 ans à 20 ans ; <b>12 places</b> filles en internat et <b>23 places</b> mixtes en semi-internat
Établissements et services gérés par l'association ISATIS - public adulte	Foyer d'Accueil Médicalisé LOU MAIOUN : pour handicap psychologique ; adultes de 20 à 60 ans ; <b>5 places</b>
	Service d'Accompagnement Médico-social pour adultes handicapés : adultes handicapés psychologiques, de 20 à 60 ans ; <b>23 places</b>
Établissements gérés par La Croix Rouge	Foyer de vie de FRÉJUS : personnes de 18 ans et plus ; <b>40 places</b> en interne ; <b>15 places</b> en externat ; <b>1</b> accueil temporaire en internat et <b>2</b> accueils temporaires en externat
	Établissement et Service d'Aide par le Travail : ESAT le Bercaïl : pour personnes déficientes mentales âgées de 19 ans et + ; <b>70 places</b>
Établissements et services gérés par l'ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) Situés sur Puget sur Argens	Foyer Occupationnel (FO) pour personnes déficientes mentales âgées de 19 ans et + ; <b>24 places</b>
	Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour personnes déficientes mentales âgées de 18 ans et + ; <b>6 places</b>
	Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : pour personnes déficientes mentales âgées de 18 ans et + ; <b>33 places</b>
Établissements et services gérés par l'ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales) Situés sur Puget sur Argens	Maison d'Accueil Spécialisé : pour personnes polyhandicapées âgées de 19 ans et + ; <b>36 places</b>
	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : pour tout type de handicaps ; personnes âgées de 19 ans jusqu'à l'âge de la retraite ; <b>13 places</b>
Établissements et services gérés par l'association Les Mimosas, sur Saint-Raphaël	ESAT Les Mimosas/ Le Crystal : pour personnes en situation de handicap âgées de 20 à 55 ans ; <b>71 places</b>
Centre d'Actions sociales Médicales Précoces géré par l'UGECAM -PACA/ CORSE sur Saint-Raphaël pour enfants de 0 à 6 ans	<b>40 places</b> pour enfants de 0 à 6 ans ; tout type de handicap
Le Centre Médico Psycho Pédagogique Les Magnolias de Saint-Raphaël est une institution médico-sociale qui constitue dans l'Est-Var un lieu d'écoute, de soutien et de soin pour les jeunes et leur famille, de la petite enfance au seuil de l'âge adulte. Il est reconnu d'Utilité Publique. Conformément à l'article 1 <sup>er</sup> de l'annexe XXXII du décret ministériel n° /63 -146 du 18 février 1963, le CMPP est agréé pour recevoir en cure ambulatoire des enfants ou adolescents de 0 à 18 ans.	<b>La file active est de 560 enfants inscrits</b> par année dont <b>140 sont attente</b> de prise en charge, <b>durée d'attente qui est passée de 8 mois à 1 an</b> depuis le début de la pandémie.

## 3.2 | LES BESOINS

La loi « pour l'égalité des droits et chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 dite « Loi Handicap » traduit d'abord la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la cause des personnes en situation de handicap. Ainsi, la loi pose que « toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

Ceci induit :

- Une accessibilité pour tous les domaines de la vie quotidienne: accès à l'emploi, à l'école, aux loisirs, au cadre bâti, au transport, à la santé,
- Un droit à compensation des conséquences du handicap,
- La participation aux instances dédiées à ce public et un lieu de proximité spécifique. Sont alors créées dans chaque département les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Au niveau local, plusieurs aspects sont pointés comme insuffisamment couverts. Ils portent sur :

- L'accueil en établissements
- Les services spécialisés
- Le logement
- L'accompagnement social.

Par ailleurs sur la Ville de Saint-Raphaël, de nombreuses personnes rencontrant des troubles psy vivent en milieu ordinaire, ce qui pose de réelles problématiques pour elles-mêmes (souffrances personnelles) et mise en danger pour autrui (troubles de comportement)

Pour le CCAS de la Ville de Saint-Raphaël, on quantifie entre 35 et 40 personnes dans cette situation, pour lesquelles l'accompagnement social est très complexe.

En ce qui concerne le public en situation de handicap, en milieu scolaire, leur inclusion nécessite de réels moyens humains et de formation : recensement de 60 élèves pris en charge par des agents municipaux.

### a) L'accueil en établissement spécialisé

**Plusieurs difficultés sont posées, liées au manque de places**

L'accueil enfants/ jeunes en établissement

Il s'agit notamment des établissements type IME (Institut médico-éducatif), EEAP (Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés).

Quels que soient la tranche d'âge et le taux de handicap, les familles de ces enfants rencontrent la même difficulté. Elles reçoivent de la MDPH une notification d'ouverture de droit pour un accueil en établissement mais « sous réserve de places disponibles ». Or les listes d'attente sont importantes. De fait, les délais d'attente sont longs. Parfois même, aucune place ne se libérera durant toute la validité de la notification. C'est environ 30 à 40 places qui manqueraient sur notre secteur géographique, tout type d'établissements confondus.

Il est noté que la demande explose en ce qui concerne les enfants jeunes, d'âge maternel or c'est là où le manque de places est le plus important.

### b) L'accueil enfants en services spécialisés

Les SSAD (Service de Soins et d'Aide à Domicile) permettent, comme l'indique leur nom, de maintenir l'enfant au domicile des parents grâce à l'accompagnement professionnel en soutien de l'accompagnement parental.

Là encore, le nombre de places agréées ne permet pas de couvrir le besoin. **Il est vrai que la procédure qui perdure depuis plusieurs années, n'autorise plus un porteur de projet, par exemple la création d'un SSAD, à le proposer celui-ci aux autorités compétentes, en l'occurrence l'ARS (Agence Régionale de Santé). C'est cette dernière qui détermine un besoin sur un territoire et lance un appel à projet, assurant ainsi son financement.** Mais tant que cette démarche n'est pas initiée par l'ARS, aucune création de places ne peut être réalisée.

L'incidence financière n'est pas neutre. Ainsi, une place, par an, en IME coûte 33 000,00 euros ; une place en EEAP coûte 58 000,00 euros.

Pour autant, il s'agit d'un investissement sur l'être humain, sur la vie, sur l'avenir. Et notre société qui se revendique inclusive devrait pouvoir dégager des moyens pour inclure toutes les personnes.

L'accès aux services de pédopsychiatrie comme au CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) ou au CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) reste difficile.

Le manque de moyens en personnel qualifié induit un retard dans la prise en charge de l'enfant. C'est 3 à 4 CAMSP qui seraient nécessaires pour satisfaire le besoin sur notre territoire (l'intercommunalité Estérel Côte d'Azur Agglomération, voire au-delà). La file d'attente peut atteindre 300 enfants pour un centre agréé à 40 places.

Ceci est d'autant plus dommageable que l'enfant laissé sans soins psychiques régresse et que le retard ainsi créé ne peut se rattraper. Cette situation engendre pour la famille une tension préjudiciable voire parfois dramatique.

### **c) L'accueil adultes en établissements et services spécialisés**

À travers ses établissements et services situés en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Occitanie, l'association ISATIS accompagne les personnes souffrant de troubles psychiques dans leur vie quotidienne, sociale et professionnelle.

Sur la commune de Saint-Raphaël, elle propose :

- Un foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de jour,
- Un groupe d'Entraide Mutuelle (GEM),
- Un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH).

### **d) Le logement adapté**

#### **L'accès à un logement adapté au handicap et au revenu reste compliqué**

Outre la restriction de logements adaptés dans les programmes immobiliers neufs évoquée ci-dessus, des dysfonctionnements sont soulevés.

Ainsi, l'attribution d'un logement social, non adapté à une personne handicapée, entraîne de sa part un minimum de travaux pour rendre accessible son environnement. Ces travaux doivent bien sûr être autorisés par le bailleur, et le locataire peut bénéficier de financement pour soulager ses dépenses mais avec un décalage dans le temps. Pour autant, il est dommageable que lorsque le locataire doit quitter les lieux, il ait l'obligation de remettre en l'état original l'appartement. Or, cet habitat devenu adapté, pourrait rester aménagé et relever d'un parc spécifique « logement adapté aux personnes en perte d'autonomie ».

Par ailleurs, certaines personnes, certes en perte d'autonomie, pourraient bénéficier d'un logement partagé, type colocation ou pension de familles. Les bénéficiaires, trouveraient une valorisation et une source d'autonomie, tout en continuant bien évidemment à être suivis par leur professionnel dédié. Mais le manque de terrains fonciers rend difficile la mise en place de cette solution.

### **e) L'accompagnement social**

Dès lors que la personne est inscrite dans un service ou établissement adapté, elle bénéficie d'un accompagnement personnalisé tout au long de sa prise en charge.

Mais le manque de personnel peut entraîner une fracture dans l'accompagnement ou altérer la qualité de l'accompagnement.

Les causes du manque de personnel :

- Une insuffisance de crédits budgétaires qui ne permet pas de recrutement,
- L'absentéisme. En effet, une usure professionnelle peut survenir entraînant un arrêt de travail. Le contexte de crise sanitaire a exacerbé ce sentiment.
- Le remplacement n'est pas toujours possible soit par manque de crédit, soit par la difficulté à trouver un candidat répondant aux critères du poste.

- Le coût élevé des loyers et de la vie en général dans notre région ;
- L'absence d'organismes de formation à proximité ;
- Le manque de valorisation du métier.

L'accompagnement social perdure pendant les 3 années qui suivent la sortie de l'utilisateur de son dispositif de prise en charge. Mais l'établissement de rattachement, malgré son engagement, peut « perdre de vue » la personne. Celle-ci peut ne plus répondre aux invitations à participer à des rencontres par exemple. Or le référent n'a aucun moyen d'obliger l'utilisateur à « collaborer ».

Ceci reste préoccupant car les progrès constatés lors de la prise en charge peuvent rapidement se dégrader.

**Plus préoccupante encore, est la situation de personnes en situation de handicap non repérées.** Non seulement l'accès aux droits est bafoué mais l'isolement de ces personnes peut créer, bien sûr un mal-être, mais aussi un danger pour elles-mêmes, voire pour autrui.

L'analyse du besoin et particulièrement du besoin social se définit à partir de situations qui à un moment donné, vont donner lieu à une intervention publique.

L'appréciation du besoin ne peut se limiter à l'une des réponses déjà apportées par des dispositifs existants. Le contexte de crise sanitaire, de crise financière suppose une réponse publique innovante, associant le plus grand nombre et impliquant l'utilisateur.

Tel est le sens des propositions évoquées ou en cours d'initiation pour améliorer la couverture du besoin du public en perte d'autonomie.

## f) Focus sur l'impact de la crise COVID 19

### Bouleversement et adaptation

Notamment pour le Centre Médico-Psycho-Pédagogique, l'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a impacté les modalités habituelles de fonctionnement des structures médico-sociales.

Confrontés à cette situation d'urgence sanitaire, mais également d'urgence organisationnelle, les professionnels ont dû, comme l'ensemble des ESMS, faire preuve de réactivité, d'ingéniosité, afin de faire face à cette crise inédite.

Exemples de dispositifs mis en place :

- Outils de suivi et d'accompagnement à distance : appels téléphoniques ou communication grâce aux outils numériques avec des familles, consultations et activités éducatives et pédagogiques en visioconférence, transmission de supports/matériels éducatifs ou autres au domicile, entretiens avec des psychologues, des orthophonistes, des médecins, ...
- Coopération et partenariats entre acteurs notamment le secteur de l'aide sociale à l'enfance (situations de double vulnérabilité) autour de situations « explosives » et les services de l'UTS pour l'aide à la précarité alimentaire des familles.
- Mise en place de coopérations et d'entraide locale logistique, matérielle : notamment la Ville, société Deschamps et société Pierlot (masques et équipements)

Dans le cadre de l'accompagnement à distance, les activités proposées consistaient à maintenir un accompagnement psychologique, sanitaire, éducatif. Cette nouvelle forme d'accompagnement proposé a répondu à des besoins repérés, mais a contraint les professionnels à sortir de leur registre habituel de pratiques.

Ont ainsi été proposés :

- De la médiation téléphonique, guidance parentale pour les parents en difficultés avec leurs enfants,
- Des consultations et téléconsultations psychologiques, médicales, orthophoniques,
- Des ateliers éducatifs, scolaires, de l'aide aux devoirs,
- De la gestion de situation d'urgence d'enfants non pris en charge par le CMPP.

## 3.3 | PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE DU BESOIN

### 3.3.1 Favoriser l'accès à un accueil adapté

#### Favoriser l'accès dans les sites existants

La convention adoptée entre la ville de Saint-Raphaël et l'APAJH au mois de mai 2020 illustre cette orientation. La ville rappelle son souhait de renforcer son rôle en matière d'apprentissage du vivre ensemble dès le plus jeune âge, d'accès à un parcours de scolarisation de droit commun.

#### Projet « ville » et ses écoles

Ainsi, un projet d'une unité d'accueil externalisée au sein d'une école élémentaire a été inscrit. Depuis la rentrée de septembre 2020, cette unité de 6 enfants autistes a ouvert. Le projet a abouti grâce, outre l'implication de la ville et de l'APAJH, à l'engagement de l'État, via les services de l'Éducation Nationale. L'APAJH via son site IME « Les Jardins d'Asclépios », a pu répondre, forte de ses soutiens, à l'appel à projet lancé par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Une autre classe en maternelle, de ce type, devrait ouvrir pour la prochaine rentrée.

Si, grâce à ces réalisations, le besoin d'accueil en termes de quantité sera amélioré, c'est la qualité de cet accueil qui est à relever, avec notamment la formation des professionnels.

En effet, ces unités dans un lieu « de droit commun » offrent une réelle opportunité d'inclusion. De plus, cet accueil, même à temps partiel, en école (ou en institution) offre aux parents un temps de ressourcement physique et psychologique indispensable.

La seconde intention inscrite dans la convention repose sur l'engagement de la ville de doter toutes ses futures constructions d'écoles maternelles et élémentaires, d'espaces dédiés aux partenaires du secteur médico-social. Ceci leur permettra de mener des actions telles qu'unité d'enseignement IME, SESSAD, et autres dispositifs d'accompagnement médico-social.

#### Projet « ville » et l'accès aux installations locales

Le troisième engagement de la ville porte sur l'accès aux installations et activités de loisirs, sportives et culturelles. Afin de favoriser la pleine participation des personnes en perte d'autonomie, les associations qui développeront en faveur de ce public une réelle dynamique inclusive, se verront encouragées dans le cadre de leur demande de subvention. L'APAJH, toujours dans le but d'un accueil de qualité, apportera son expertise concernant la prise en compte des besoins spécifiques de ce public, auprès des membres des associations concernées.

#### Projet au sein d'un collège

Si la création de places relève d'un appel à projet initié par l'ARS, tel n'est pas le cas de délocalisation ou transfert de places. Ainsi, afin de favoriser l'inclusion, une unité dans un établissement spécialisé pourrait utilement être transférée dans un établissement de droit commun.

Favoriser la réussite de l'installation dans les nouveaux sites :

Si les conditions de locaux adaptés permettent d'externaliser des actions « intramuros », la réussite de l'entreprise passe tout autant par la préparation du personnel en poste. Il est donc impératif que le personnel du site accueillant soit formé à l'approche d'un public différent.

La ville, dans son engagement n° 4 de la convention avec l'APAJH a inscrit la formation des agents d'accueil, des agents administratifs de ses services (éducation, petite enfance, sports par exemple) concernés par cet accompagnement spécifique. L'APAJH interviendra en soutien de cette démarche.

### 3.3.2 Favoriser la création de nouveaux sites

La réglementation qui prévaut ce jour à savoir « l'appel à projet », limite le rôle de certaines collectivités locales, dont les communes. Pourtant celles-ci gardent un rôle à jouer. Ainsi, la commune et l'intercommunalité peuvent accompagner un porteur pour répondre à un appel à projet ayant pour objet la gestion d'un établissement ou service en faveur d'une population en situation de handicap. L'aide peut porter sur un soutien à l'investissement, particulièrement en matière immobilière. Il pourrait s'agir d'une mise à disposition d'un terrain ou de locaux par exemple, ou de garantie d'emprunt.

Outre l'investissement, l'aide peut aussi recouvrir des moyens facilitant le fonctionnement du dispositif. La mise à disposition de personnels, même à temps partiel, peut s'avérer utile.

### 3.3.3 Favoriser l'accès aux droits

#### **Accès à un logement ou hébergement adapté**

La ville a inscrit dans son programme la construction de logements sociaux, répondant en cela à son obligation réglementaire. L'attribution de ces logements à loyers modérés bénéficiera également au public en situation de handicap.

Pour autant, les solutions alternatives au logement « de droit commun » pourraient être initiées. Ainsi, dans son engagement N° 3 prévu dans la convention « ville/APAJH » il est posé l'hypothèse d'une création d'habitat inclusif en faveur des personnes polyhandicapées, qui pourrait toucher également la population âgée. S'il s'agit d'un mode d'habitation regroupé, assorti d'un projet de vie sociale et partagée, il n'en demeure pas moins que ce logement constituera bien la résidence principale de son bénéficiaire.

### 3.3.4 Favoriser l'aide aux démarches

Même si l'État tente de simplifier les démarches administratives, celles-ci restent lourdes et peuvent rebuter un demandeur potentiel.

Celui-ci se retrouve confronté à une multitude de dispositifs, à des interlocuteurs variés, des administrations différentes selon l'aide sollicitée. L'accès à internet est une priorité puisque le dossier MDPH est téléchargeable. Mais combien de personnes se retrouvent démunies face à cette complexité administrative et combien sont totalement fermées à l'outil informatique.

La création d'une MAISON (Départementale des Personnes Handicapées) fonctionnant comme un guichet unique, chargé de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées, a représenté un réel progrès. Mais sa relocalisation sur Ollioules est un nouveau frein. Les permanences délocalisées sur le territoire ne répondent pas forcément au besoin, ayant même été pour certaines, supprimées.

Le rôle de la Ville, en l'espèce, peut s'avérer extrêmement précieux.

En effet, elle pourrait solliciter la désignation d'un référent dédié de la MDPH en lien avec les travailleurs sociaux du CCAS. Le traitement des dossiers pourrait alors gagner en rapidité.

L'accompagnement vers la MDPH pourrait être renforcé, toujours à travers les travailleurs sociaux du CCAS. En effet, il est nécessaire de disposer d'un personnel compétent pour apporter la bonne information à l'usager par rapport aux diverses possibilités d'aides ou de prestations et, ensuite de procéder à la constitution du dossier. La rédaction du « projet de vie » indispensable dans la constitution du dossier de PCH (Prestation de Compensation du Handicap) est en effet assez complexe.

Ceci n'occulte pas le fait que la MDPH puisse rouvrir une permanence sur la commune.

Ces évolutions pourraient relever d'une convention entre la MDPH et la commune.

Cette formalisation écrite donnerait du sens à la considération accordée à ce public souvent démuné et isolé.

Dans cette même approche, le CCAS pourrait imaginer un service dédié aux personnes en situation de handicap sur une base similaire à celle qui a prévalu lors de la mise en place de son service PAF/J (Point Actions Familles/jeunes). Serait ainsi créé un service « Point Actions Familles/ Enfants en situation de handicap » (projet validé, en cours).

### 3.3.5 Favoriser l'accès au numérique

La ville a déjà initié auprès de la population, un programme de formation/ sensibilisation à l'informatique, internet...

Dans le cadre de sa politique d'accessibilité au numérique, des ateliers en direction de ce public pourraient être proposés, axés notamment sur les démarches en général et particulièrement celles en lien avec la MDPH. Il est rappelé que les sites gouvernementaux les plus fréquentés sont : ameli.fr ; caf.fr ; impots.gouv.fr ; pole-emploi.fr ; parcourssup.fr ; solidarités-sante.gouv.fr

Le contexte de crise sanitaire de l'année 2020 a augmenté le recours au numérique et aux démarches dématérialisées. Il permet de donner un égal accès à tous les usagers pour leurs droits.

Cette obligation d'accessibilité est posée dès la loi de 2005 et rappelée par le décret du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité des services de communication au public en ligne aux personnes handicapées. Cette obligation d'accessibilité s'étend donc aux sites internet, extranet ainsi qu'aux applications mobiles, progiciels et mobiliers urbains numériques.

EN 2019, la Ville ainsi que l'intercommunalité et les autres communes membres ont utilisé le dispositif ACCEO solution d'accessibilité pour public sourd et malentendant, qui permet l'accueil physique et téléphonique des personnes.

### 3.3.6 Favoriser l'accès aux loisirs, sport, culture

Le besoin sur ces champs n'est pas toujours exprimé. Il est pourtant une réalité. La ville a fortement développé pour l'ensemble de la population un programme très riche au niveau culturel, sportif, animations.

Elle s'attache à œuvrer de manière spécifique en faveur des personnes en situation de handicap.

- Elle a déjà installé deux handiplages, l'une Agay, l'autre à Beurivage ;
- Sécurisé la déambulation en ville afin de faciliter les déplacements de ce public. Ce sujet d'accessibilité de l'espace public reste ouvert avec le projet d'améliorer encore les trottoirs.
- Elle vient d'adhérer à la MESH (association Musique Et Situation de Handicap). Le but est d'encourager la pratique musicale par les élèves en situation de handicap, au sein de son conservatoire à rayonnement communal.
- Enfin, une politique tarifaire allant vers une gratuité dans certains cas est posée.

Imaginer l'action publique de demain en faveur du public en perte d'autonomie c'est œuvrer autrement. C'est co-construire de nouvelles réponses aux besoins en intégrant l'anticipation, la transversalité, l'ouverture et l'adaptation afin de préserver la continuité du parcours individuel, tout au long de la vie, dans le respect des choix de la personne.

À ce titre, le nouveau dispositif DAME (Dispositif d'Accueil Médico Éducatif) en cours d'expérimentation illustre la volonté de décloisonnement et de souplesse.

Ce concept induit une suppression des cadres rigides d'orientation, d'accueil et d'accompagnement de la personne en perte d'autonomie. En effet, les établissements qui relèveraient des DAME assureraient à la fois l'accueil mais aussi l'accompagnement pour tout le temps nécessaire à la personne en besoin, quels que soit son âge et son handicap. Cette durée induit une souplesse pour un enchaînement harmonieux des réponses à chaque étape de la vie. Ainsi, les prestations proposées par l'organisme référent seront portées par lui-même ou gérées par une autre institution. Donc la transversalité, la coordination avec l'ensemble des organismes impliqués dans l'accompagnement de ce public deviennent la norme. Il serait intéressant d'aider à la réalisation de ce type de concept, au niveau local.

# PARTIE IV

## INSERTION SOCIALE ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Afin de prévenir les situations d'exclusion, les politiques publiques se mobilisent pour mettre en place une stratégie du « aller vers » ... afin de venir en aide aux publics les plus fragiles, les plus vulnérables et les plus isolés, qui ne feront pas spontanément la démarche de se déplacer « vers ».

C'est donc aux organismes institutionnels concernés, comme le CCAS, le Département ou aux organismes privés, de faire abstraction de leurs espaces et de déployer sur le terrain, et au plus proche du public concerné, les professionnels ou les équipes.

### 4.1 | ÉTAT DES LIEUX

#### 4.1.1 Définition

##### **Entre accès aux droits et insertion des personnes vulnérables**

L'ensemble des politiques publiques de ce champ professionnel est réglementé par la Loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la Lutte contre les exclusions.

Cette loi vise à rendre effectif sur l'ensemble du territoire, l'accès de tous aux droits fondamentaux dans les domaines :

- de l'emploi ;
- du logement ;
- de la protection de la santé ;
- de la justice ;
- de l'éducation ;
- de la formation ;
- de la culture.

Elle a aussi pour objet de garantir la protection de la famille et de l'enfance.

La lutte contre les exclusions s'inscrit dans un champ interministériel, fondant son action dans l'ensemble des politiques publiques.

La protection sociale repose désormais sur la citoyenneté et cible l'accès aux droits des personnes défavorisées et donc leur insertion dans la société. Elle recouvre plusieurs notions, telles que l'insertion, la pauvreté, la précarité, qu'il convient de définir.

Tout d'abord, la notion d'insertion, apparue au début des années quatre-vingt, a été pensée comme une réponse à la hausse du chômage des jeunes. Elle repose aussi sur l'existence de liens sociaux, qui apportent aux individus protection et reconnaissance.

L'accès au travail, quelle que soit sa forme, est depuis 30 ans le socle et l'objectif ultime des politiques d'insertion. Chaque demandeur d'emploi est fortement sollicité pour qu'il adopte une attitude engagée de recherche d'emploi ou de formation. Les prestations sociales perçues sont conditionnées à ce comportement actif.

En complément de l'objectif d'emploi, l'accompagnement social des individus et des parcours assurés par les intervenants sociaux, joue un rôle clé dans l'insertion. Il vise à développer l'estime de soi, à créer des liens sociaux.

La lutte contre la pauvreté constitue un élément majeur des politiques d'insertion. Il s'agit de garantir des droits aux individus touchés par la pauvreté, et de prévenir les risques d'exclusion. Cette problématique, rapportée à la question fondamentale des droits de l'Homme, oriente profondément, et de plus en plus, les débats et les innovations en matière de politique sociale.

La notion de précarité a été définie en première partie.

Ces politiques de lutte contre les exclusions s'appuient sur plusieurs champs professionnels, ceux du travail social et plus largement de l'intervention sociale.

Le décret n° 2017-877 dans le Code de l'Action Sociale et des Familles du 6 mai 2017 donne une définition officielle du travail social, qui « vise à permettre l'accès des personnes à l'ensemble des droits fondamentaux, à faciliter leur inclusion sociale et à exercer une pleine citoyenneté (...). Il participe au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement. Il se fonde sur la relation entre le professionnel du travail social et la personne accompagnée, dans le respect de la dignité de cette dernière »

## 4.1.2 Les données chiffrées

**Pour rappel, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux, sur la commune :**

DONNÉES AU 31/12/2020	SAINTRAPHAËL	VAR
Nombre de personnes couvertes par le RSA Socle	1 540	336 848
Nombre de bénéficiaires du RSA	993	34 925
Part des bénéficiaires du RSA (sur personnes couvertes par la CAF)	16.3 %	15.9 %
Nombre d'allocataires AAH	488	20 305
Part des bénéficiaires AAH	8 %	9.30 %
Nombre d'allocataires dont prestations Supérieures ou égales à 50 % des revenus	1 222	257 341
Part des bénéficiaires dépendants des prestations à plus de 50 %	24 %	26.40 %
Nombre d'allocataires dont prestations = 100 % des revenus	732	158 551

PROTECTION SOCIALE - EFFECTIF		
	SAINTRAPHAËL	PACA
N.B. d'assurés moins de 65 ans bénéficiaires de la CMUC	1 639	349 012

Source DRSM PACA - 2019

DONNÉES ALLOCATAIRES AU 31/12/2020	DÉPARTEMENT DU VAR	ESTÉREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	SAINTRAPHAËL
Part des allocataires de minima sociaux	25.2 %	24.5 %	24.4 %
Part des allocataires prime d'activité	35.4 %	37.7 %	37.0 %
Part des allocataires Logement	43.7 %	40.5 %	43.7 %
N.B. d'allocataires de la MSA	5 891	363	57
N.B. de personnes couvertes par la Mutualité Sociale Agricole	14 794	955	136

## 4.1.3 L'offre de services publics et privés sur la commune

### Panorama de la répartition des compétences en matière d'action sociale

La commune, via son CCAS, assure la maîtrise de certaines compétences traditionnelles telles que l'attribution des aides sociales facultatives, la possibilité de créer ou de gérer un établissement à caractère social, etc.

- L'État est le garant des droits fondamentaux, il est responsable des grandes politiques nationales
- La Région a en responsabilité le domaine de la formation sociale et sanitaire.
- Le département demeure le pivot de l'action sociale.

L'action sociale locale englobe l'aide sociale légale mais aussi l'action sociale « classique » entendue comme l'aide sociale extra-légale ou facultative.

Puisque la prévention des risques sociaux et le développement social des territoires est une préoccupation commune à toutes les entités publiques, l'action sociale est mise en œuvre par de nombreux acteurs locaux : les trois niveaux de collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et des établissements publics locaux spécialisés : caisses des écoles, centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS et CIAS).

La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion ainsi que le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009 qui définit les règles qui régiront le RSA au 1<sup>er</sup> juin 2009, confirment le rôle prépondérant du Département dans la gestion de la solidarité sociale.

Enfin, la loi n° 2104-58 du 27 janvier 2014 dite loi « MAPTAM » (Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) confirme la place prépondérante du Département comme chef de file de l'action sociale, de développement social et de la contribution à la résorption de la précarité énergétique ainsi que de l'autonomie des personnes.

La loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 confirme cette prépondérance des départements.

### a) Le Centre Medico-Social de Saint-Raphaël, organe départemental ayant la compétence de l'action sociale

#### Évolution des demandes Données - Conseil Départemental au 30/10/2021

	2018	2019	2020	2021 (AU 30.10.2021)
Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active	263	249	219	200
Nombre de suivies	926	1 159	1 067	1 213
Cellule écoute et vigilance	4	11	6	6
Mandats	51	53	68	62
Accueils physiques Aide Sociale Individuelle ASI	5 507	6 347	1 361	1 993
Accueils physiques Aide Sociale Enfance ASE	134	108	76	105
Suivis d'enfants	24	21	13	32
ART 114 (expulsion logement)	47	41	10	31
Accueil urgences ASI	254	287	253	124
ALM	12 844 (79 aides)	12 674 (61 aides)	13 264 (72 aides)	13 157 (47 aides)
Secours Urgence ASI	7 360 (131 aides)	6 190 (111 aides)	1 570 (32 aides)	1 600 (28 aides)
Secours Urgence Enfance ASE	18 331 (240 aides)	12 780 (146 aides)	7 181 (76 aides)	9 623 (109 aides)
ALM FAJ	5 510 (23 aides)	6 520 (34 aides)	2 800 (11 aides)	5 370 (17 aides)
Secours d'Urgence Fonds d'Aide aux Jeunes	4 480 (59 aides)	3 620 (45 aides)	3 420 (44 aides)	4 625 (56 aides)

À noter que le Département n'attribue plus d'aide en numéraire (voir secours urgence ASI) ce qui a des répercussions sur le montant des aides accordés par le CCAS.

### b) Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Raphaël

Les CCAS/CIAS jouent un rôle essentiel à de nombreux niveaux :

**Accès aux droits :** rôle d'information, d'orientation des personnes, aide à la constitution de dossiers APA notamment.

**Aide sociale :** délivrance des aides facultatives, distribution de bons alimentaires, épiceries sociales, collectes alimentaires en partenariat avec des associations...

**Aide au maintien à domicile :** permanences téléphoniques pour l'aide à domicile à destination des personnes âgées et vulnérables, interventions à domicile, téléassistance...

**Aide aux courses** (alimentaires, médicales...)

**Gestion d'établissements :** 25 % des CCAS/CIAS gèrent un établissement d'accueil pour personnes âgées (EHPAD, résidences autonomie, accueils de jour, unités Alzheimer, etc.)

**Accès aux soins et à la santé :** pré-instruction des demandes légales de santé, actions de lutte contre le non-recours aux droits de santé et le renoncement aux soins, aides financières, actions de prévention, gestion de structures de santé, gestion de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD), gestion de services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)...

**Veille sociale :** activation du registre personnes vulnérables et mise en place d'appels réguliers des personnes fragiles et des personnes en situation de vulnérabilité.

Le décret n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées. Ce registre a pour objectif de constituer un recensement des personnes fragiles isolées de la commune afin de les

prévenir des conséquences d'évènement exceptionnel : canicule, grands froids, ... *(Ce registre est confidentiel, déclaré à la CNIL, il ne pourra être consulté que par un nombre restreint de professionnels du CCAS soumis au secret professionnel).*

Ainsi, en cas d'évènement exceptionnel de ce type, il permet à la Mairie d'adresser un message de prévention, par l'intermédiaire d'un automate d'appel, et aux services médico-sociaux de la commune, de porter assistance et secours à toute personne inscrite. Il s'adresse aux :

- Personnes âgées de plus de 65 ans
- Personnes âgées de 60 ans et plus, reconnue inapte au travail
- Adultes handicapés

**Maintien du lien social et lutte contre l'isolement :** hors gestion d'établissement, le CCAS proposent des services d'animation auprès des personnes âgées et de tout public (activités intergénérationnelles, clubs d'ânés, sorties culturelles, activités de création et d'expression, ateliers de prévention de la dépendance (ateliers mémoire menés par des psychologues), ateliers sportifs de type « gymnastique douce », ateliers équilibre et prévention des chutes menés par des psychomotriciennes, etc.), participation à la coordination du parcours des usagers, centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC), coordinations territoriales d'appui de parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie (PAERPA), dispositif de coordination des MAIA (méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie)...

72

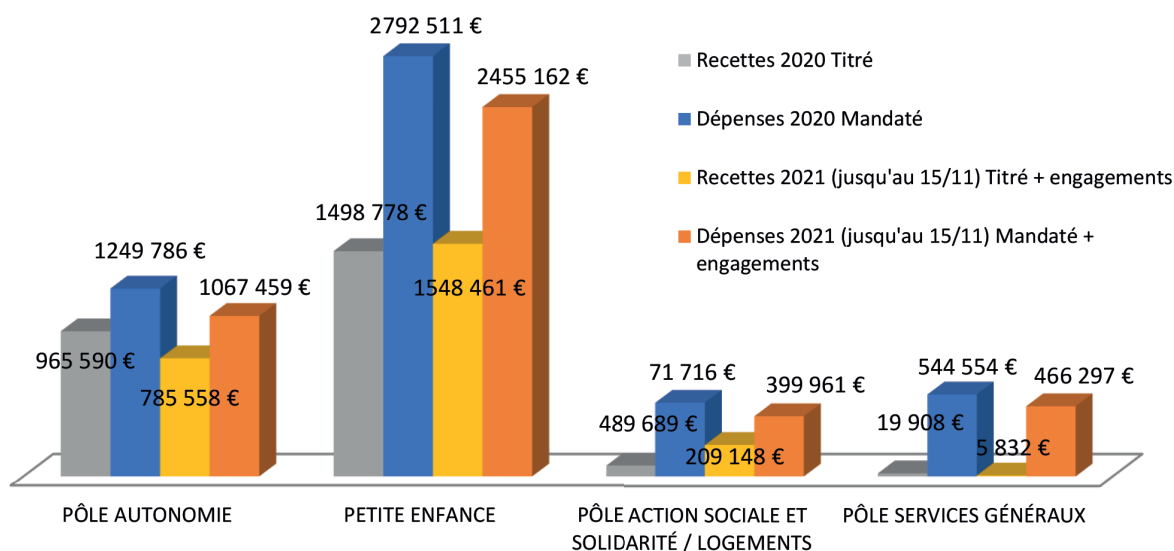
	PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019	PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020	PERSONNES ACCUEILLIES AU 31/10/21
<b>PÔLE ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS</b>			
<b>ACCUEIL ET DOMICILIATION</b>			
1 <sup>er</sup> accueil physique	12 596	8 689	7 823
1 <sup>er</sup> accueil téléphonique	11 933	19 223	16 173
Domiciliation	77 au 31/12	74 au 31/12	92 au 31/10
<b>LOGEMENTS D'URGENCE ET LOGEMENTS SOCIAUX</b>			
Demande de logement social	593	454	351
Rdv et entretien logement social	Pas de chiffre car ces rdv et entretiens étaient réalisés par l'Élué donc aucune statistique administrative	300 > Entre le 01/06 et le 31/12/2020. Avant cette période, rdv et entretiens réalisés par l'Élué	741
N.B. de logements temporaires	9	8	40
N.B. de personnes accueillies	22	23	37

	PERSONNES ACCUEILLIES EN 2019	PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020	PERSONNES ACCUEILLIES AU 31/10/21
<b>POINT ACTIONS FAMILLES JEUNES</b>			
Lieu Accueil Enfants Parents	155 familles 239 enfants	84 familles 117 enfants	32 familles 92 enfants
Point Accueil Écoute Jeunes	158	135	109
Point Accueil Écoute Familles	173	119	124
Accompagnement après la Classe (CLAS)	94	130	69
Ateliers du mercredi	230	0	0
Médiations familiales	16	24	18
Accompagnement convention Pôle emploi	5	0	1
Forum sport santé jeunes	502	0	0
Stage sport et culture	56	33	11
<b>VIE SOCIALE ET SOLIDARITÉ ANIMATION DU TERRITOIRE</b>			
Ateliers de prévention (chutes, mémoire, équilibre, nutrition, etc.)	2 605	656	639
Sorties à la journée et voyages	138	89	0
Cycle droits et devoirs des jeunes	1 659	1 389	697
<b>ESPACE D'ACTIVITÉS LA LAUVE</b>			
Ateliers de prévention	62	86	55
Ateliers créatifs	55	343	663
Alphabétisation / Français langue étrangère	9	27	40
Sports enfants mercredi	26	12	25
Sports enfants samedi	14	17	30
<b>ESPACE D'ACTIVITÉS DU DRAMONT</b>			
Ateliers de prévention	Ouverture	12	234
Ateliers créatifs	En 2020	31	362
<b>PÔLE AUTONOMIE</b>			
Relais Assistance Mobilité	88	165	217
Accompagnement social	771	801	556
Aides aux démarches administratives	497	383	482
Thés dansants	1 839	391	137
Nombre de dates	9	2	2
Échecs	571	222	79
Nombre d'ateliers	50	17	9
Ateliers informatiques	114	23	0
Nombre d'ateliers	33	6	0
Téléalarme	174	192	193
Mandataire	113	100	89
Aide sociale légale	148	175	122
<b>RÉSIDENCE AUTONOMIE LES ACACIAS</b>			
Taux d'occupation hébergement	99,37 %	90,38 %	82,40 %
Taux d'occupation repas	94,76 %	92,24 %	82,40 %

## Dépenses et recettes de fonctionnement par pôle années 2020 et 2021

	DÉPENSES		RECETTES	
	2020	2021 (15/11)	2020	2021
	MANDATÉ	MANDATÉ + ENGAGEMENTS	TITRÉ	TITRÉ + ENGAGEMENTS
Pôle autonomie	1 249 785,55 €	1 067 459,43 €	965 590,39 €	785 558,49 €
Petite enfance	2 792 510,77 €	2 455 162,44 €	1 498 777,62 €	1 548 460,94 €
Pôle action sociale et solidarité/ logements	489 689,40 €	399 960,91 €	71 716,04 €	209 148,26 €
Pôle services généraux	544 554,46 €	466 297,30 €	19 908,08 €	5 831,72 €

Répartition des dépenses et des recettes pour les pôles budget réalisé en 2020 et 2021



74

### c) La communauté d'agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération

Elle intervient dans le champ social via ses compétences obligatoires « Politique de la ville » et « Équilibre social de l'habitat ». Puis de la compétence facultative ad hoc « Construction et aménagement d'une structure petite enfance multi-accueil au Centre Hospitalier Intercommunal Émile BONNET - Aide au fonctionnement » devenue « Entretien et aide au fonctionnement d'une structure petite enfance multi-accueil au Centre Hospitalier Intercommunal Émile BONNET ».

Ainsi, elle a mis à disposition :

La villa dite « maison MARCET », d'une superficie de près de 74 m<sup>2</sup> et héritée du SIVoM de Fréjus - Saint-Raphaël qui l'avait acquise à l'été 1997. Ce, afin d'y installer un centre spécialisé de soins aux toxicomanes (CSST) rattaché au secteur de Psychiatrie adulte;

- Une maison individuelle de 200 m<sup>2</sup> « Les Magnolias » acquise en septembre 2009 dont la surface habitable a été étendue en 2019 à 280 m<sup>2</sup>, pour y assurer un centre médico-psychopédagogique (CMPP)
- Un bâtiment, acquis au printemps 2009, dit « maison de La Lauve » et comprenant cinq logements de type 1, de 40 m<sup>2</sup>, et deux de type 2 de 55 m<sup>2</sup> mis à disposition de l'association « Les Amis de Paola », jusqu'au 31 décembre 2023. Ce, afin qu'elle puisse y assurer un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) conformément à l'arrêté préfectoral du 28 juin 2017, à l'exception du T2 situé au 1er étage, réservé aux CCAS des communes de Fréjus et de Saint-Raphaël pour l'hébergement d'urgence de personnes en difficulté nécessitant d'être mises à l'abri.

- La villa dite « Sainte Thérèse », d'une superficie de 170 m<sup>2</sup> acquise auprès de la ville de Fréjus le 24 novembre 2014 jusqu'au 17 juin 2024. L'association « Les Amis de Paola » poursuit son accueil de jour pour personnes très défavorisées ; -
- Un bâtiment d'une surface habitable de 270 m<sup>2</sup> acquis le 31 octobre 2018, pour gérer un « hôtel social », de l'association « Logetoit », jusqu'au 31 décembre 2024,

Si le Pacte de gouvernance, adopté le 25 mars 2021, prévoit la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) et si, à la suite de l'arrêté préfectoral du 18 mai suivant, Estérel Côte d'Azur Agglomération s'est vu transférer la compétence facultative « Action sociale d'intérêt communautaire », les communes-membres doivent encore définir l'intérêt communautaire.

## 4.2 | LES BESOINS

### 4.2.1 Domiciliation, Revenu de Solidarité Active et Minima sociaux

#### La domiciliation

Les personnes sans domicile stable doivent élire domicile auprès des organismes agréés par le préfet, ou des CCAS/CIAS.

Dans la **lutte contre le non-recours**, la domiciliation, dont le cadre juridique a été posé par la loi DALO du 5 mars 2007, occupe une place essentielle. Pour les personnes sans domicile stable, la domiciliation donne en effet la possibilité de recevoir du courrier, ce qui leur permet, d'une part, d'accéder à des prestations et droits fondamentaux et, d'autre part, de conserver des relations avec leurs proches et un ancrage dans la vie sociale.

La loi instituant le droit au logement opposable (**DALO**) avait institué en 2007 un droit à la domiciliation, en maintenant la coexistence de trois procédures de domiciliation (procédure généraliste, procédure pour le bénéficiaire de l'Aide Médicale d'État et procédure pour la demande d'asile).

Le **Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** du 21 janvier 2013 avait prévu la simplification du dispositif de domiciliation afin de favoriser sa mise en œuvre, ainsi que son animation territoriale par l'élaboration de schémas départementaux de la domiciliation par les préfets de département sous la coordination des préfets de région.

En réponse aux préconisations du Plan, la loi pour accès au logement et un urbanisme rénové (**ALUR**) du 24 mars 2014 a apporté un certain nombre d'évolutions :

- Harmonisation des règles relatives à la domiciliation généraliste et de celles relatives à la domiciliation liée à l'AME,
- Élargissement des motifs de domiciliation à l'ensemble des droits civils,
- Intégration des schémas de domiciliation au PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées).

Aussi, les demandes connaissent une évolution irrégulière depuis 2016, mais importante en 2021 suite à la crise Covid 19.

#### Évolution du nombre de domiciliation - moyenne à l'année

2016	2017	2018	2019	2020	2021
80	81	67	73	78	89

### 4.2.2 Emploi, chômage et formation

#### a) Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

En 2020, les acteurs de terrain (institutions et associations notamment) constatent une aggravation de la pauvreté sur la région PACA. Cela s'explique notamment par les effets négatifs à court, moyen, et long terme du confinement, d'autant plus pour celle qui a duré du 17 mars au 11 mai 2020.

L'ultra précarité déjà implantée, a continué de se développer, favorisée par les différents facteurs à l'origine d'une crise sociale préexistante qui touche l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône.

Toutefois, cette problématique recouvre d'autres territoires et d'autres départements de la région PACA.

Cette période a vu l'émergence de problématiques spécifiques sur certains territoires de la région : précarisation des travailleurs saisonniers agricoles dans le Vaucluse et le nord des Bouches-du-Rhône, ou encore des travailleurs saisonniers dans l'hôtellerie des Alpes-Maritimes, ruptures de droits en Corse ou isolement dans le Var.

Ce constat a conduit à un travail d'analyse du collectif ALERTE PACA qui conclut à un accroissement de la pauvreté sur la région PACA, au regard des différentes dimensions de la pauvreté qui se cumulent et se renforcent sur les thématiques suivantes :

#### **La pauvreté par insuffisance de droits et de ressources**

- Les privations matérielles et de droits
- Des personnes en situation irrégulière vulnérables
- L'émergence de nouveaux publics

#### **L'insécurité alimentaire.**

- Accès à l'alimentation : une crise sanitaire qui renforce une crise sociale préexistante

#### **Les problématiques de logement et d'hébergement**

- Hébergement et logement
- La question de l'hébergement mise en lumière par la crise sanitaire

#### **Santé, soins et précarité**

- Le difficile accès aux soins et à la santé des personnes en situation de précarité
- Dégradation de la santé physique et mentale

#### **Non-recours et accès aux institutions**

- Des institutions devenues inaccessibles
- Des problèmes d'accès aux outils de prévention et réduction des risques
- Renforcement et diversification des problématiques d'isolement
- L'illusion des services publics dématérialisés ou l'amplification de la fracture numérique.

La crise sanitaire a rendu visibles certaines catégories de population qui vivaient à la limite de la précarité. Ainsi, les saisonniers ont largement sollicité le monde associatif. Ils sont nombreux et présents, que ce soit dans l'hôtellerie (Alpes-Maritimes), ou le travail agricole (Bouches-du-Rhône, Vaucluse).

Dans les Alpes-Maritimes, une communauté philippine et sénégalaise importante a fait appel aux associations. Ces personnes sont habituellement saisonnières dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. Elles n'ont pas réussi à trouver de solution face à une perte soudaine de revenus.

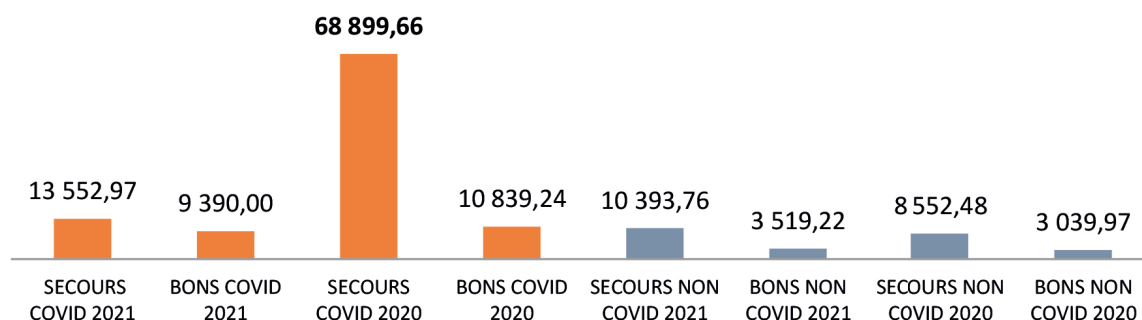
Pour le littoral, cela concerne plutôt, les jeunes de moins de 25 ans et toutes les personnes dans le travail informel de manière générale. Certains saisonniers se sont retrouvés bloqués en France par la fermeture de facto des frontières.

### **b) Pour la Ville de Saint-Raphaël**

#### **L'émergence de nouveaux publics : commerçants, artisans et indépendants**

Sur Saint-Raphaël, une aide spécifique a été organisée pour ces publics vulnérables qui ont subi la crise de plein fouet.

## SECOURS ET BONS ALIMENTAIRES C.C.A.S. en 2020 et 2021



### L'accueil et l'hébergement des sans domicile stable

Le confinement induit par la crise sanitaire a permis la mise à l'abri d'un public de SDS (Sans Domicile Stable) grâce à la mise à disposition d'un local communal et le partenariat avec un hôtelier, notamment. Il a permis de renforcer les liens avec les associations locales qui œuvrent pour l'accueil et l'accompagnement du public notamment Paola Solidarité, Promo Soins et Logivar Est et obtenir des résultats positifs d'insertion par le travail et le logement.

#### Nombre de Sans domicile Stable accueillis sur la première période : du 17 mars à 31 mai 2020

Accueil : **22 Sans domicile stables** dont 8 à la salle « Roche » et 14 à l'hôtel

#### Nombre de Sans Domicile Stable accueillis sur la seconde période : du 30 octobre au 31 mai 2021

Accueil : **53 personnes** (dont les 5 sans solution au premier confinement)

#### Les actions menées :

En partenariat de qualité avec l'association Paola Solidarités (accueil de jour, maraude et distribution alimentaire), l'association Promosoins (sur le volet santé avec la réalisation de test COVID tous les 15 jours : aucun cas Covid positif sur toute la période) et l'association Logivar Estérel et Saint Vincent de Paul (pour les publics très marginalisés, ne voulant pas intégrer l'hébergement).

Les orientations voulues par l'État expliquent le nombre de personnes accompagnées au second confinement.

Le profil des publics orientés par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) : service phare du dispositif de veille sociale pour l'accueil et l'orientation de personnes en difficulté ayant des besoins d'hébergement d'urgence ou de logement adapté de l'État, qui ne correspondent pas toujours aux conditions d'accueil de notre hébergement. Il s'agit très souvent des personnes sans titre de séjour en cours de validité et les personnes rencontrant des problématiques psychologiques.

Cette expérience bien que coûteuse pour la commune (181 545 €), a permis de repérer les publics les plus fragilisés de la commune, les mettre à l'abri, leur proposer un toit lors de cette crise sanitaire.

Elle a permis de faciliter le travail et de favoriser le maillage entre les services de la ville et les acteurs locaux intervenant dans le domaine.

Pour la ville, le dispositif a évité les attroupements dans des lieux stratégiques de la commune (gare ou centre-ville) et notamment la propagation du virus.

Ces personnes pour la grande majorité, originaires de la commune, ont pu être prises en charge et bénéficier d'un accompagnement social global. Cela leur a permis de travailler sur la levée des freins à la sociabilité ou l'accès à l'emploi.

À l'issue de cet hébergement, il a été possible pour certains d'envisager des solutions d'insertion plus pérennes.

- 30 % en insertion professionnelle
- 48 % en hébergement, relogement.

## Les personnes présentant des troubles psychiques

Une trentaine de personnes recensées sur la commune avec diverses pathologies (Diogène, etc.) - vu dans la partie handicap

## Les personnes handicapées vieillissantes (non recensées par la MDPH).

Il conviendrait de trouver une solution afin d'identifier ces personnes.

## 4.3 PROPOSITIONS POUR COUVRIR LES BESOINS

Bien que des initiatives aient été prises par les pouvoirs publics et le monde associatif, et que des espaces de concertation aient existé, des actions pour lutter contre la pauvreté sont encore requises. Pour cela, les acteurs locaux formulent des préconisations, que ce soit sur une problématique particulière, ou de manière transverse. Ainsi, il a été préconisé :

- La création d'un observatoire social à l'échelle de la communauté d'agglomération qui viendrait compléter les dispositifs déjà existants pour repérer les pauvretés peu visibles et agir en conséquence.
- La mise en place d'espaces permanents de réflexions thématiques associant associations, citoyens, et institutions publiques, afin de mieux se coordonner et apporter des réponses adaptées.

### 4.3.1 L'accès aux droits

#### Barèmes mensuels des minima sociaux, au 1<sup>er</sup> avril 2021

	PERSONNE SEULE SANS ENFANT		COUPLE SANS ENFANT <sup>1</sup>	
	MONTANT MAXIMAL DE L'ALLOCATION	PLAFOND DES RESSOURCES	MONTANT MAXIMAL DE L'ALLOCATION	PLAFOND DES RESSOURCES
Allocation pour demandeur d'asile (ADA) <sup>2</sup>	206,83	206,83	310,25	310,25
Allocation temporaire d'attente (ATA)	362,26	565,34	362,26	848,02
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	514,35	1 183,70	514,35	1 860,10
Revenu de solidarité (RSO) allocation spécifique DROM	532,47	946,96	532,47	1 488,08
Revenu de solidarité active (RSA) non majoré	565,34	565,34	848,02	848,02
Allocation veuvage (AV)	625,31	781,64		
Revenu de solidarité active (RSA) majoré <sup>3</sup>	725,97	725,97		
Minimum invalidité (ASI) <sup>4</sup>	800	800	800	1 400
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	903,6	903,6	903,6	1 635,52
Minimum vieillesse (Aspa)	906,81	906,81	906,81	1 407,82
Allocation équivalent retraite de remplacement (AER-R)	1 111,43	1 753,92	1 111,43	2 521,26

1. Montant pour un seul allocataire au sein du couple.

2. Le montant et le plafond sont majorés de 7,40 euros par jour (soit 225,08 euros par mois) pour chaque adulte ayant accepté l'offre de prise en charges, manifesté un besoin d'hébergement et n'ayant pas accès gratuitement à un hébergement ou à un logement à quelque titre que ce soit.

3. Barème pour une femme enceinte dans le cas d'une personne seule.

4. Le minimum invalidité correspond à la somme de la pension d'invalidité minimale et de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI).

#### a) Projet guichet unique avec les services du département

Charte du Conseil Départemental, accueil inconditionnel

Face à des politiques publiques encore cloisonnées, des dispositifs souvent complexes, la multiplicité des acteurs et l'accroissement de la demande sociale, il apparaît nécessaire de rendre plus lisible et accessible le premier accueil social. Aussi, il est proposé de mettre en place un accueil inconditionnel entre les services du Département et le centre communal d'action sociale. Nos deux institutions partagent le même bâtiment et collaborent sur un fonctionnement

qui a été déterminé depuis plusieurs années. Leurs objectifs communs étant « la restauration de l'autonomie des personnes, la promotion de la citoyenneté et la lutte contre les inégalités sociales ».

Ainsi, le projet est de développer une organisation commune pour l'accueil et l'accompagnement des publics. Ce dispositif expérimental et innovant sera construit sur la notion de parcours et fera l'objet d'un protocole de collaboration entre le CCAS et le Centre de solidarité UTS var Estérel.

Il s'agit d'un guichet unique qui permettra d'éviter l'éparpillement des publics avec un accueil de qualité pour une prise en charge adaptée, qui favorise l'équité de l'accompagnement quel que soit le profil.

Ce guichet unique pourra être mobile pour « aller vers » dans des espaces dédiés.

### **b) Mise en œuvre d'une plateforme pour la gestion des situations complexes à risque, tout type de public**

Elle consisterait en un partage d'informations des partenaires concernés pour traiter une situation (familiale, d'un jeune, d'une personne en situation de handicap, d'une personne âgée vulnérable).

Ce concept existant déjà pour un public âgé pourrait donc être étendu aux autres catégories de public.

C'est d'ailleurs le sens de l'évolution de la réglementation, à travers les « plateformes territoriales d'appui » (PTA).

Ainsi, un des enjeux de la Loi de modernisation de notre système de santé est de le recentrer sur les soins, donc de partir du médecin. Or, ces derniers sont de plus en plus confrontés à des patients qui présentent plusieurs pathologies, elles-mêmes associées à des problèmes sociaux, psychosociaux, économiques face auxquels un soutien est nécessaire.

Les plateformes d'appui ont alors pour objectifs d'apporter ce soutien aux professionnels pour la prise en charge de situations complexes à travers 3 types de services :

- Information et orientation des professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales de leurs territoires afin de répondre aux besoins des patients
- Appui à l'organisation des parcours complexes (essentiellement ceux induisant des admissions et sorties d'établissements)
- Soutien aux pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurisation des parcours d'accès aux soins et de coordination.

Les PTA, mises en place sous l'égide de l'Agence Régionale de Santé, viennent mettre en cohérence les dispositifs existants, dans une logique de missions partagées, pour proposer un guichet unique au carrefour des secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux.

S'agissant de notre secteur géographique, la PTA Var Est fonctionne depuis 2019.

Son siège se situe sur Draguignan. Elle dispose d'un central d'appels téléphoniques au : 04 94 47 02 02.

Sur le modèle donc de la PTA, en fonction du public, un seul organisme serait pilote, mais resterait, bien sûr, en lien avec les autres organismes concernés.

Ainsi, la mission locale serait pilote pour les jeunes de 16 à 25 ans ;

Le Conseil Départemental pour les familles et les enfants. On retrouverait donc la notion d'information et d'orientation des professionnels vers les ressources du territoire, la notion d'appui à l'organisation du parcours personnalisé sur le long terme s'il y a lieu, la notion de soutien aux pratiques et initiatives des partenaires.

L'activation de la plate-forme serait en outre très utile pour éviter un décrochage dans l'accompagnement social.

En effet, actuellement une personne suivie par un organisme peut, à un moment, ne plus répondre aux demandes de rendez-vous.

Il est apparu un besoin de formation des travailleurs sociaux dans l'accompagnement et le suivi du public en grande détresse. Aussi, lorsque le travailleur social ne peut plus assurer le suivi, un 14 signalement serait alors déposé sur la plate-forme, à charge pour un partenaire de reprendre l'attache de cette personne.

Le CCAS serait alors l'organisme « neutre » chargé de cette mission de prise de contact, motivation et réorientation

sur le professionnel de l'accompagnement social le plus concerné.

Bien évidemment, l'usager reste maître de ses choix : accepter ou pas l'accompagnement ; valider le professionnel pressenti.

**c) Données statistiques actualisées des différentes institutions: CAF, Conseil Départemental, CCAS, bailleurs sociaux, associations...**

Tous disposent de données relatives à la population ou au moins à la catégorie de public qui relèvent de leur service.

Pour autant, celles-ci ne sont pas partagées ou les uns et les autres ne se les approprient pas. Or la connaissance statistique est essentielle car elle permet, s'il y a lieu, un réajustement des actions mises en place.

Cette collecte de données statistiques pourrait être confiée au CCAS, au titre de sa mission précisée dans l'article R123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) le CCAS met en œuvre une action sociale générale en liaison avec les services et institutions publics et privés de caractère social.

À cet effet, il peut mettre en œuvre des moyens ou structures de concertation et de coordination. Ceci est d'autant plus adéquat, que l'ABS part de cette connaissance des publics.

**d) Données actualisées sur les missions et actions/ prestations mises en œuvre au sein des organismes publics ou privés**

Le service « politique de la Ville » de l'intercommunalité Estérel Côte d'Azur Agglomération dispose de ce type de données particulièrement dans son volet « cohésion sociale ».

En outre, le réseau ARA (Agents Relais Accueil) a œuvré en ce sens. Une fiche avait été alors constituée pour chaque partenaire impliqué. Son fonctionnement pourrait donc être enrichi et couvrir plus de champs et intégrer plus de partenaires. Le principe de la fiche « signalétique » serait alors maintenu mais avec un support type interface sur internet.

Ainsi, chaque référent pourra assurer la mise à jour de son organisme et des actions qui y sont déclinées. Ce principe d'accès « interface/internet » pourrait servir aussi à l'idée de « plateforme » évoquée ci-dessus, s'agissant de « cas complexes » ou « cas décrochage accompagnement social ».

Reste dans ce cas à préserver les règles de respect de la vie privée. Il convient donc de s'assurer que l'usager donne son accord pour un partage d'informations le concernant.

L'intérêt de cette démarche est multiple :

- Orientation du public plus efficiente et meilleur accompagnement social dans la durée ;
- Mise en place d'actions/ prestations complémentaires et non identiques alors même que l'action initiale couvre le besoin ;
- Meilleure utilisation des financements ;
- Meilleure couverture du besoin.

Ceci pose le décloisonnement des institutions, la notion de transversalité. Il s'agira alors de travailler autrement.

Tous les champs sont concernés, par exemple :

- Emploi : Pôle Emploi, AVIE Cap Emploi pour les travailleurs handicapés (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), les services dédiés de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération, la mission locale, les services en charge de l'accompagnement social...
- Santé : ARS, CPAM, le centre hospitalier, la commune et son CCAS, l'intercommunalité...
- Loisirs : vacances, culture, sports, activités diverses : les services municipaux, le secteur associatif, les fédérations et clubs sportifs...
- Habitat/logement : la Ville via notamment le service de l'urbanisme, l'intercommunalité via son service « habitat », le CCAS via son pôle « logement » comprenant « logements temporaires » et « logement social », promoteurs et bailleurs sociaux, partenaires institutionnels (État, Région, Département).

## 4.3.2 Les services proposés - partenaires associatifs

### a) Permanence de la Maison des droits de Saint-Raphaël

ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES	
ASSOCIATIONS	THÈMES
AAVIV - Association d'Aide Aux Victimes d'Infractions du Var	Aide aux victimes d'infractions pénales au plan moral, matériel, administratif et judiciaire dans le cadre prévu par la loi.
ADIL 83 - Agence Départementale Information Logement du Var	Information complète, neutre et gratuite concernant les questions de Logement : location, accession à la copropriété les dispositions financières, etc...
AGIR abcd - Association Générale des Intervenants Retraités	Conseil, information et aide les associations dans leurs démarches.
Accompagnement administratif	Assistance aux administrés en matière de rédaction de courrier, allocation de solidarité, prim'Rénov, dossier : d'aide juridictionnelle, pôle emploi, demande d'APL, renseignements de formulaires divers
Consultant Droit du Travail	Conseil, orientation et aide les particuliers dans leurs démarches concernant le droit du travail.
AIVS LE TOIT Agence Immobilière à Vocation Sociale	Aide dans le domaine d'insertion sociale par le logement.
ARC-PACA CORSE Association des responsables de Copropriétés Var/ Provence-Alpes-Côte d'Azur	Conseil et assistance pour les Copropriétaires, les Conseils Syndicaux, les Syndics non professionnels et les Associations syndicales libres.
CIDFF Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles	Mission d'intérêt général d'information des femmes et des familles favoriser l'autonomie sociale et l'égalité des chances.
FNATH 83 Association des Accidentés de la vie	Conseil, orientation pour les Accidentés de la vie.
INTER SERVICES NET	Assistance aux administrés en matière de travaux administratifs, démarches, investigations, assistance pour la retraite, les impôts, les services sociaux, la petite comptabilité. Conseils et interventions sur internet, messenger, courriers divers.
IRCEM Groupe de protection sociale des salariés du particulier-employeur et des Assistantes maternelles	Conseil, orientation dans les dossiers retraite, de prévoyance et d'action sociale.
UDAF (Union Départementale des Associations Familiales).	Service d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire. Établir un diagnostic et proposer un accompagnement budgétaire pendant et après une procédure de surendettement.
UFC-QUE-CHOISIR - Association qui a pour objet de défendre les Consommateurs	Conseil, information et accompagnement pour les consommateurs dans leurs démarches.
VIVANCIA	Association qui a pour objectif d'écouter et d'accompagner les victimes de violences sexistes et/ou sexuelles, ainsi que les victimes de harcèlement moral et/ou physique vers une prise en charge globale.

PROFESSIONNELS DU DROIT	
PROFESSIONNELS	THÈMES
CDAD Conseil Départemental d'Accès au Droit - Avocats du Barreau de Draguignan	Conseil juridique dans tous les domaines.
Notaire	Conseil juridique dans tous les domaines.
Huissier	Conseil juridique dans tous les domaines.

RÉSOLUTION ALTERNATIVE DES CONFLITS	
INTERVENANTS	THÈMES
ASSUME - Centre de médiation et de justice amiable	Conseil et orientation vers un processus coopératif entre des personnes pour résoudre un conflit.
Conciliateur de justice	Solutions alternatives pour résoudre des litiges entre particuliers.
Délégué défenseur des droits	Accompagnement et suivi de dossier concernant le droit des personnes face à une administration, discrimination et droit de l'enfant.

## AUTRES PARTENAIRES

INTERVENANTS	THÈMES
Écrivain public	Aide à la rédaction et à l'écriture en vue de faciliter la résolution des problèmes d'ordre juridique.
SPIP - Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Var - Antenne de Draguignan	Accompagnement des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de l'insertion et la probation.

Pour les modalités de rendez-vous. Coordonnées du service:

287, avenue de Valescure - 83700 Saint-Raphaël

Tel. : 04 94 40 40 20 - Mail : maisondesdroits@ville-saintraphael.fr

## Associations caritatives a caractère social ou humanitaire/santé

NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET DE L'ASSOCIATION	ADRESSE
ASSOCIATIONS CARITATIVES		
Association Logivar Estérel UDV	Gestionnaire de dispositifs d'accompagnement social (RSA, domiciliation) insertion par le logement (ASLL et IML), accès et maintien dans le logement (AVDL), hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile. Le cœur de sa mission : permettre aux plus vulnérables de redevenir des acteurs responsables.	Maison Magdala Rue Sigaudy 83600 Fréjus
Association Entraid'83	Distribution de colis alimentaires	22 rue du Gendarme Veilex 83 600 Fréjus
Association les Restos du cœur	Association humanitaire, d'entraide, sociale	71 rue Vignal 83600 Fréjus
Association Saint Vincent de Paul	Œuvre caritative, visites à domicile, aide aux personnes nécessiteuses, colis alimentaires	154 Avenue Paul Doumer Les Dauphins 83700 Saint-Raphaël
Association Zoé	L'association Zoé a pour objectif l'aide et la solidarité aux familles sous plusieurs formes	Le Panier de Zoé Épicerie solidaire 128 Rue de la Magdelaine 83 600 Fréjus
Entraide Paroissiale	Association humanitaire, d'entraide, sociale	Notre Dame de la Paix 159 Avenue du Maréchal Juin 83700 Saint-Raphaël
ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SOCIAL		
AGIR Abcd	Lutte contre toutes les exclusions en France et dans le monde	131 Impasse de la Ronceraie 83 700 Saint-Raphaël
Association Logetoit	Pour l'accès au logement des jeunes	125 Rue Aristide Briand 83 600 Fréjus
Association Promosoins Maures Estérel	Permettre l'accès aux soins des plus démunis et favoriser l'insertion par la santé	Rue Sigaudy 83600 Fréjus
Association Clarisse Environnement	Créer, développer et animer des actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle de publics sans emploi.	541 rue du Docteur Donnadiou 83600 Fréjus
Association Corail	Chantiers insertion, aide au logement.	123 Rue Waldeck Rousseau 83 700 Saint-Raphaël
Association d'aide aux victimes d'infractions du Var (AAVIV)	Accompagnement juridique et psychologique des victimes d'infraction	146 Avenue Maréchal Foch 83000 Toulon
Association de Prévention Spécialisée (APS)	Club de prévention	234 Rue de l'Avelan 83600 Fréjus
Association Paola Solidarités	Accueil de personnes en grande précarité et/ou sans-abri, hébergement d'urgence, accueil de jour, SAMU social.	15 rue Maurin des Maures 83 600 Fréjus
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	Centre d'hébergement pour personnes en difficulté	14 Rue des Troupes de Marine Immeuble le Cristal 83600 Fréjus
CHRS Les Adrets du Var	Les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ont pour mission d'assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Il s'agit notamment de victimes de violence, de personnes confrontées à l'alcoolisme et aux toxicomanies ou de personnes sortantes de prison.	14 Rue des Troupes de Marine Immeuble le Cristal 83600 Fréjus

Croix Rouge Française  
Antenne Fréjus/  
Saint-Raphaël

Aides diverses aux plus démunis, vestiboutique ouverte  
à tous

932 Avenue de Lattre de Tassigny  
83 600 Fréjus

Fondation Face Var

FACE Var est un club d'entreprises structuré  
en association locale et agréé par la Fondation Agir  
Contre l'Exclusion.

25 Rue Victor Clappier  
83600 Fréjus

### 4.3.3 Le logement

L'accès au logement constitue le premier socle de toute insertion. L'accompagnement d'une personne doit lui permettre de retrouver un lieu de vie favorisant alors la création de liens et à terme une autonomie retrouvée.

Sur le territoire, de nombreux dispositifs sont initiés, portés par le service public ou par le secteur associatif. Du centre d'hébergement, à l'intermédiation locative, au centre d'hébergement de réadaptation sociale aux logements relevant de l'Allocation Logement Temporaire, à la résidence - sociale.

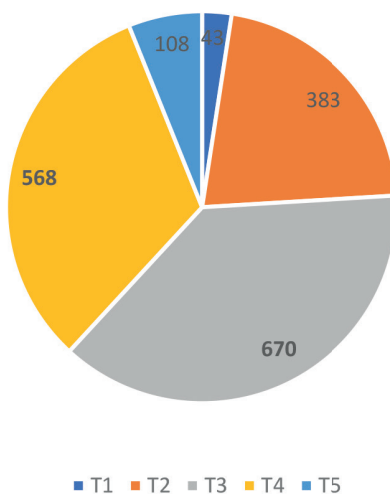
Pourtant, la liste d'attente pour le logement social porte sur 708 demandes, en file active (au 30/11/2020).

#### a) Le logement social

##### Recensement des logements sociaux au 31/12/2019

- 43 résidences gérées par 4 bailleurs principaux Erilia, Var Habitat, Logis Familial Varois et Proletazur
- 1 772 logements sociaux dont 1 741 occupés selon la typologie suivante :

#### Typologie et nombre de logements en moyenne



Taux d'occupation au 31/12/2019, entre 97 % et 100 % selon les bailleurs.

Le taux de rotation moyen pour tous les bailleurs est de 5 %

Le nombre de logements accessibles aux usagers en fauteuil roulant : 9

#### Localisation des logements dans la Ville

La cartographie met en évidence une localisation hors du centre-ville pour la plupart des programmes. Seules 7 résidences sur 43 sont localisées dans le secteur du centre-ville ou à proximité : il s'agit des résidences suivantes qui comptent 166 logements sur un total de 1 772 (soit moins de 10 %) :

- Océane 1 (LFV) : 23 logements
- Océane 2 (LFV) : 14 logements
- Les Iscles (Var Habitat) : 41 logements
- Le Saint-Nicolas (LFV) : 37 logements
- Les Iscles Nouveaux (LFV) : 36 logements

- Le Florilège (Erilia) : 8 logements
- Douceur en Ville (Erilia) : 7 logements

### Logements adaptés aux personnes en situation de handicap

Au vu des éléments recueillis auprès des 4 bailleurs, concernant l'accessibilité des logements aux personnes en situation de handicap, il ressort les faits suivants :

- Erilia : 9 logements accessibles à des personnes en fauteuil roulant (UFR) dont 3 T2 et 6 T3,
- Var Habitat : aucun logement accessible en UFR,
- Logis Familial Varois : 378 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR),
- Proletazur : les logements de la colline de l'Estérel sont accessibles PMR (à noter travaux de salle de bain à prévoir et stationnement compliqué sur la résidence).

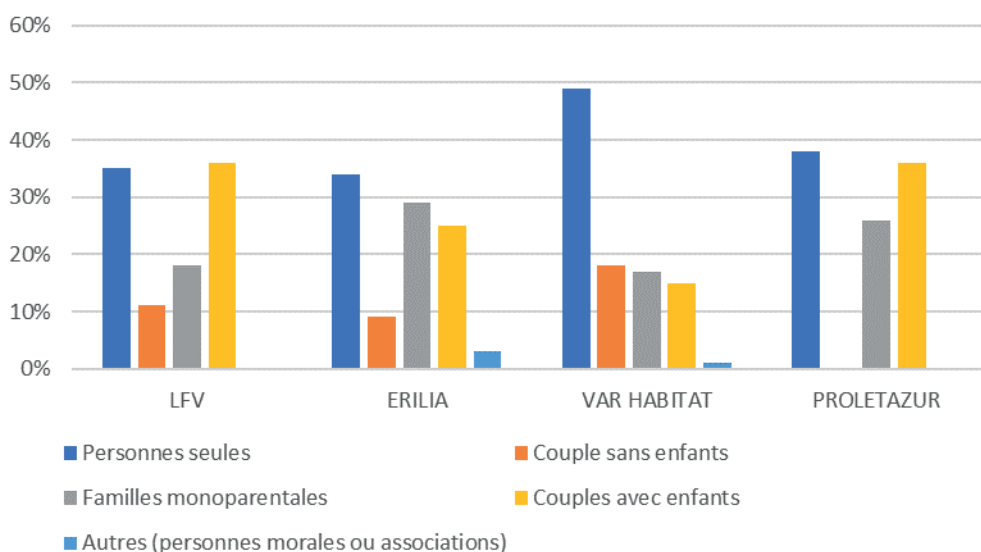
### Typologie des logements

BAILLEURS	T1	T2	T3	T4	T5
Logis Familial Varois	9	170	243	252	55
ERILIA	33	143	223	122	20
VAR HABITAT	1	50	189	179	33
PROLETAZUR	0	20	15	15	0
TOTAL	43	383	670	568	108

### Composition des ménages

BAILLEURS	PERSONNES SEULES	COUPLE SANS ENFANTS	FAMILLES MONOPARENTALES	COUPLES AVEC ENFANTS	AUTRES (PERSONNES MORALES OU ASSOCIATIONS)
LFV	35 %	11 %	18 %	36 %	0 %
ERILIA	34 %	9 %	29 %	25 %	3 %
VAR HABITAT	49 %	18 %	17 %	15 %	1 %
PROLETAZUR	38 %	0 %	26 %	36 %	0 %
TOTAL	39 %	12 %	21 %	27 %	1 %

### Composition des ménages résidants dans logement social sur la Ville



## Programmes de logements sociaux en cours de réalisation pour 2020-2023

PRÉVISIONS 2020-2022	PROGRAMMES	BAILLEUR SOCIAL	NOMBRE DE LOGEMENTS PRÉVUS
2020	Le Carthage	ERILIA	14
2021	Fleur d'Estérel	SUD EST MÉDITERRANÉE	80
2021	Le Dramont	UNICIL	9
2022	Hôtel moderne	LOGIS FAMILIAL VAROIS	10
2022	Gratadis	CDC HABITAT	50
2022	Saraga aga	CDC HABITAT	50
2022	Aurelienne	CDC HABITAT	9
2022	Chemin aurelien	UNICIL	7
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>229</b>
2023	Delli zotti	LOGIS FAMILIAL VAROIS	72
2023 Reporté 2026	Country park	LOGIS FAMILIAL VAROIS	48
2023 Reporté 2024	Les platanes	LOGIS FAMILIAL VAROIS	20
Mars 2024	Jardins de maraval	LOGIS FAMILIAL VAROIS	39
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>179</b>
<b>TOTAL</b>			<b>408</b>

### b) Le logement social des personnes vulnérables

#### Le logement social

Dans le Var :

- 33 990 demandes de logements social en cours au 20/09/2021
- 54 000 logements sociaux
- 44 % des demandes sont des personnes seules
- 740 dossiers DALO (Droit au logement opposable) en attente de relogement.

Sur Saint-Raphaël :

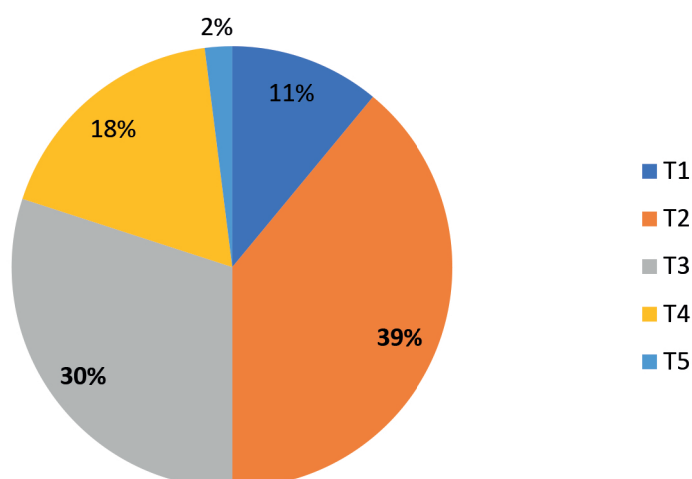
454 demandes de logement social déposées, enregistrées et analysées en 2020 dont 215 1<sup>ère</sup> demandes et 239 en renouvellement.

**Cela porte le nombre de candidature total à 708 demandes en file active 52 % des demandes sont des foyers avec enfants (familles monoparentales ou couples avec enfants) et 48 % sont des personnes seules ou des couples dans enfant ;**

Les T1 et T2 représentent environ 50 % des demandes recueillies au sein du service logement : présence sur notre commune d'une majorité de personnes seniors, seules ou en couple. Concernant les autres typologies, une prépondérance de demandes de T3.

Les demandes de mutation, en 2020, s'élèvent à 85 dossiers. 19 % de l'ensemble des candidatures.

## Typologie de logements recherchés sur la commune



### Logements d'urgence proposés par le centre communal d'action sociale

Cinq logements sont réservés pour les personnes victimes de violences intrafamiliales. Un loyer à tarif social est pratiqué pour ces logements. Un travail est réalisé, en partenariat avec les associations locales pour l'accompagnement de ces victimes.

En mars 2021, par délibération, la ville a transféré 32 logements communaux, loués aux personnes rencontrant des problématiques sociales. Ce transfert prévoit la gestion des locations et l'accompagnement social des personnes. L'objectif pour ces personnes est qu'elles puissent accéder à un logement ordinaire dans le privé ou le social.

86

<b>INTERMÉDIATION LOCATIVE</b>	L'INTERMÉDIATION LOCATIVE EST UN DISPOSITIF QUI PERMET DE SÉCURISER ET SIMPLIFIER LA RELATION ENTRE LE LOCATAIRE ET LE BAILLEUR GRÂCE À L'INTERVENTION D'UN TIERS SOCIAL (OPÉRATEUR, ORGANISME AGRÉÉ OU ASSOCIATION). LE DISPOSITIF REPOSE ÉGALEMENT SUR DES DÉDUCTIONS FISCALES, POUVANT ATTEINDRE JUSQU'À 85 % DES REVENUS LOCATIFS, AUX BAILLEURS QUI ACCEPTENT DE LOUER LEUR LOGEMENT À DES MÉNAGES EN DIFFICULTÉ. DEUX FORMATS POSSIBLES LA LOCATION/ SOUS LOCATION ET LE MANDAT DE GESTION.		
Association CORAIL	2 appartements de type studio 1 appartement de type T2 2 appartements de type T3/T4		
Association Logivar Est	Signature d'une convention avec la Ville en 2021 pour 5 logements		
Association Paola Solidarité	14 appartements qui logent 44 personnes dont 8 studios pour personnes isolées, 2 T4, 2 T2 et 2 T3		
<b>LOGEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT ASLL</b>	- PERMETTRE D'ACCÉDER À UN LOGEMENT EN FONCTION DE SA COMPOSITION FAMILIALE ET DE SES RESSOURCES - SOUTENIR DANS LES DÉMARCHES D'AMÉNAGEMENT ET D'EMMÉNAGEMENT - PERMETTRE LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT : ACCÈS AUX DROITS COMMUNS OU SPÉCIFIQUES - AIDER AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ET ORIENTER VERS LES INSTITUTIONS		
	<b>ACCUEIL EN 2019</b>	<b>2020</b>	<b>31/10/2021</b>
Association CORAIL	76 mesures 65 ménages accompagnés		78 mesures (58 ménages accompagnés)
Paola Solidarités	10 mesures Fonds National d'Accompagnement Vers et dans le logement avec orientation 115 Permanence Accompagnement aux droits lié à l'hébergement de la Fondation Abbé Pierre public DALO		
Association Logivar Est	785	720	830
Paola Solidarités	En semi-collectif: 17 places - Hébergement à la Lauve 10 places en diffus et de cohabitation, 5 appartements qui représentent 10 places. Un appartement avec 2 places pour femmes victimes de violences conjugales		

#### **Les mesures ASLL ont concerné, en 2020, 90 ménages :**

- Dont 91 % de mesures ASLL Accès
- Dont 5 % de mesures ASLL Insertion
- Dont 1 % de mesures ASLL Maintien
- Et enfin 3 % de mesures APIL.

Logetoit a accompagné une majorité de 18/24 ans (57 %) cette année,

Les familles monoparentales ont été nombreuses (+ 8 points par rapport à 2019). Cet accompagnement suppose une recherche de plus grande typologie d'appartement et influe sur les perspectives de relogement dans le parc privé.

Sur les 82 mesures ASLL accès, 34 familles (monoparentales ou couples avec enfants) soit 38 % de recherches de typologie d'appartement allant du F2 au F4/F5.

Sur les 33 relogements effectifs en 2020, cela a concerné 15 personnes isolées, 2 couples, 12 familles monoparentales et 4 familles avec enfant. Le relogement est effectif à 82 % dans le parc privé. Concernant les studios et F2, les ménages accèdent principalement au parc privé. Pour les F3 et F4, cela concerne le parc social à hauteur 66 %.

### **4.3.4 L'emploi et l'insertion par l'activité économique**

#### **a) La Ville de Saint-Raphaël**

La ville peut participer à la levée de freins en matière de recherche d'emploi. Ainsi, s'agissant de la mobilité, une première action a été menée grâce au don d'un vélo pour plusieurs personnes ayant un projet de formation ou professionnel.

La ville réfléchit aussi aux nouvelles mobilités type co-voiturage.

Par ailleurs des parcours de formation innovante sont soit déjà réalisés soit en projet avancé.

Ainsi, l'intercommunalité et la Ville ont pu mettre en place un « campus connecté ». Il offre à l'étudiant des équipements connectés qui permettent de suivre à distance, la formation à laquelle il est inscrit. Chaque étudiant est encadré et accompagné par un tuteur de proximité. Bien sûr, les formations à distance dans l'enseignement supérieur garantissent la même qualité de diplôme qu'un campus universitaire. 121 formations sont proposées dont 93 licences universitaires et 25 BTS au Campus Connecté Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Un projet porté par la Ville offrira une formation de haut niveau en matière d'hôtellerie/restauration d'excellence.

La lutte contre l'exclusion et la recherche d'une insertion sociale des publics les plus en difficulté renvoie au « care » : notion que l'on peut définir comme l'ensemble des activités génériques effectuées pour maintenir, perpétuer et réparer le monde, de sorte que tous puissent y vivre aussi bien que possible.

La ville (on entend également le CCAS), par ses services en faveur de la population, est le garant du vivre ensemble.

Elle offre aux citoyens, de participer activement et qualitativement à la vie en collectivité.

Elle cible des politiques sectorielles par catégories de public mais elle organise aussi des cohabitations à court ou moyen terme afin que les habitants retrouvent leurs repères plus facilement.

Le soutien au Centre Social et Culturel de Saint-Raphaël, financier et moral depuis 25 ans en témoigne. Plus récemment, le CCAS a créé 2 espaces d'activités sur la Lauve et le Dramont (vu plus haut)

La notion de ville inclusive abordée sur le volet « handicap » concerne en fait toutes les catégories de la population. Pour cela 3 outils particulièrement sont mobilisés : l'information, l'accompagnement et la participation de tous.

#### **b) L'Association CORAIL**

L'association CORAIL propose un pôle chantier d'insertions dont les objectifs sont les suivants :

- Retour vers l'emploi ou la formation
- Acquérir de nouveaux savoirs, savoir-être, savoir-faire.
- Travailler un projet professionnel concret.

- Valoriser les atouts, compétences des bénéficiaires.
- connaître le bassin de l'emploi et favoriser la rencontre avec les entreprises.

L'Association recrute par le biais de **CDDI: Contrat à Durée Déterminée d'Insertion** sur des périodes allant de 4 à 7 mois pouvant être renouvelées jusqu'à 24 mois, cela en concertation entre Pôle Emploi, Mission Locale ou le Cedis (Les prescripteurs).

- Agents d'entretien des Espaces Verts (métiers de l'élagage, et débroussaillage)
  - Agents d'entretien de la voirie.
  - Agent de Tri.
  - Collecte de papiers.
- › Accompagnement de 29 personnes en 2019
  - › Accompagnement de 17 personnes en 2020

### 4.3.5 Renforcement des moyens contre l'isolement numérique

La ville et ses services ont développé diverses actions pour lutter contre l'isolement et la fracture numérique de tous les publics.

Le Centre Communal d'Action Sociale lutte contre la fracture numérique en proposant

#### **Des formations en faveur des séniors à l'utilisation de l'informatique lors d'ateliers :**

Ils sont dispensés aux retraités Raphaëlois dans plusieurs services du C.C.A.S. :

- La résidence autonomie Les Acacias,
- L'espace d'activités de la Lauve,
- L'espace d'activités du Dramont.

88

#### **Des espaces numériques : (encadrés et accompagnés par un agent)**

Des espaces Aid'Numérique équipés (ordinateur, imprimante) avec une connexion WI/FI gratuite, sont à la disposition du public pour aider et accompagner les Raphaëlois à :

- L'accès aux sites publics administratifs en vue d'une démarche d'accès aux droits,
- la création d'une adresse mail,
- la création d'un compte personnalisé (caisses de retraite, Ameli, Impôts, )

#### **Des ateliers informatiques de proximité et cafés informatiques :**

Ateliers de 2 h 30 organisés 2 à 3 fois par an, proposés par le partenaire du C.C.A.S. « Seniors Connexion » :

Les participants (groupe de 15 à 20 personnes) sont invités à venir sans leur ordinateur afin de favoriser l'écoute et la compréhension par rapport au savoir-agir.

### 4.3.6 Actions favorisant la solidarité, le lien social et les relations intergénérationnelles :

	N.B. D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT EN 2019	EN 2020	AU 31/10/2021
Épicerie Solidaire - Le panier de Zoé	Ouverture en sept 2019 35 familles soit 88 personnes	97 familles soit 227 personnes	105 familles soit 252 personnes
Jardins partagés - Panier de Zoé	Action débutée en 2021		50 m <sup>2</sup> pour 5 familles sur une durée de 1 an
Association Paola Solidarité :			
Accueil de jour	1 060	985	
Équipe mobile Nuit	468	487	
Équipe mobile jour	249	246	
Hébergement	118	83	
Jardins partagés Paola - Solidarités	Action débutée en 2021		50 m <sup>2</sup> pour personnes hébergées de la Lauve
Bourse au permis de conduire Nombre de jeunes mis en relation avec les associations à vocation sociale	15	19	17
Ouverture des cantines scolaires aux personnes âgées	En cours en 2022 - Pôle autonomie et service Éducation / Jeunesse		
Habitat intergénérationnel	Partenariat CCAS et Service urbanisme Partenariat avec l'association Toit en Tandem (captation de logements et organisation de binômes)		

### 4.3.7 Actions favorisant l'accès à la culture

À Saint-Raphaël, la culture est au centre de l'action de la Ville et c'est l'un des principaux engagements de Monsieur le Maire, Frédéric Masquelier que de continuer à la faire vivre et à la développer.

Avec plus de 10 % du budget de la Ville, la politique culturelle de Saint-Raphaël se situe très au-delà des autres communes de la strate et près de deux fois au-dessus de la moyenne nationale.

La Ville de Saint-Raphaël propose ainsi, un centre culturel dynamique qui abrite à la fois une médiathèque, une salle d'exposition, un cré@lab, un musée numérique Micro Folie inauguré en 2018, un conservatoire à rayonnement communal et un auditorium de 144 places.

La Ville propose également deux autres musées d'ampleur : un musée archéologique et, dès l'été 2019, un musée consacré à la vie et à l'œuvre de Louis de Funès.

**Des actions sont menées dans les espaces d'activités proposés par le C.C.A.S, pour aller vers ces publics en difficultés.**

# PARTIE V

## LA POPULATION ÂGÉE / RETRAITÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-RAPHAËL

### L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE: quelques chiffres

#### Population par grandes tranches d'âges

VAR	2008	2013	2018
0-14 ans	16,40 %	16,10 %	15,60 %
15-29 ans	16,00 %	15,40 %	14,60 %
30-44 ans	18,90 %	17,70 %	17,00 %
45-59 ans	20,40 %	20,10 %	20,20 %
60-74 ans	17,30 %	18,30 %	20,00 %
75 ans ou +	11,00%	11,80%	12,50%

Source : INSEE, REP2008, REP 2013 et REP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

#### Ville de Saint-Raphaël

SAINT-RAPHAËL	2008	2013	2018
0-14 ans	11,70 %	11,50 %	11,50 %
15-29 ans	12,70 %	11,20 %	10,20 %
30-44 ans	15,00 %	13,90 %	12,70 %
45-59 ans	18,20 %	17,80 %	17,90 %
60-74 ans	23,30 %	25,20 %	26,50 %
75 ans ou +	19,00%	20,40%	21,20%

Source : INSEE, REP2008, REP 2013 et REP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021

La population par tranches d'âges comparée sur 10 ans souligne une **forte augmentation des personnes âgées de plus de 60 ans.**

## 5.1 | ÉTAT DES LIEUX

### 5.1.1 Évolution de la population de plus de 60 ans

En 2018, sur Saint-Raphaël, la part des 65 ans et plus est de 40,7 %, alors qu'elle est de 22,5 % en PACA.

D'après le schéma départemental de l'autonomie 2020-2024, il s'agit d'un département attractif démographiquement. Le Var est le 22<sup>e</sup> département le plus peuplé de France métropolitaine, avec plus d'un million d'habitants. Son taux d'accroissement annuel moyen est supérieur au taux national et régional.

La répartition de la population varoise par âge indique une nette sur-représentation des personnes âgées de plus de 50 ans et plus particulièrement celles âgées entre 60 ans et 79 ans. A contrario, les enfants, les jeunes adultes et les jeunes actifs sont sous représentés.

Une personne sur 3 a plus de 60 ans.

On note :

- Une proportion élevée des personnes isolées dans le Var :
  - › 24,2 % pour les 60-79 ans
  - › 40,9 % pour les 80 ans ou plus.
- Une évolution départementale des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, avec une population fortement dépendante.

### Trois facteurs influencent le vieillissement de la population varoise:

- La croissance démographique a été très importante sur les quarante dernières années, mais elle connaît actuellement un ralentissement important. La sur-représentation des personnes âgées est historique et a été nourrie par un apport migratoire important de personnes ayant entre 55 ans et 69 ans. L'attractivité migratoire est le principal moteur de croissance de la population varoise.
- Le vieillissement de population est aussi conforté par les effets du baby-boom (les générations nées entre 1945 et 1955).
- L'allongement de la durée de vie influence fortement cette pyramide des âges. Les indicateurs de revenu apparaissent plutôt favorables dans le contexte régional et légèrement plus faibles dans le contexte national.

## 5.1.2 Évolution de la population de plus de 75 ans

La part des 75 ans ou plus est de 21,7 % à Saint-Raphaël et de 11,00 % en PACA.

### Le maintien à domicile

Globalement, les ménages dont le référent (personne la plus âgée) a plus de 75 ans ont des revenus plus élevés que les moyennes nationales et régionales.

Actuellement, le Département du Var accompagne 19 307 bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie à domicile et 11 064 bénéficiaires de l'aide personnalisée d'autonomie en établissement.

Le Département du Var a connu une baisse du nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile entre 2014 et 2016, il est de nouveau en augmentation depuis 2016, passant de 15 041 bénéficiaires en 2016 à 16 060 en 2018. 83 % des personnes qui font le choix du domicile sont en GIR 3 et 4. Cette évolution est à mettre en corrélation avec le papy-boom évoqué précédemment.

### La perte d'autonomie

Recensement des personnes de plus de 75 ans, en perte d'autonomie - au 15 janvier 2021

SITUATION (PERTE D'AUTONOMIE)	NOMBRE DE PERSONNES
Bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap <b>PCH</b>	5
Bénéficiaires <b>carte mobilité inclusion, volet invalidité</b> (ou équivalent)	200
Bénéficiaires <b>carte mobilité inclusion, volet stationnement</b>	514
Bénéficiaires <b>carte mobilité inclusion, volet invalidité et stationnement</b>	547
Bénéficiaire de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie <b>APA GIR 1</b>	12
Bénéficiaire de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie <b>APA GIR 2</b>	80
Bénéficiaire de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie <b>APA GIR 3</b>	126
Bénéficiaire de l'Allocation personnalisée à l'Autonomie <b>APA GIR 4</b>	226

Constaté précédemment, le vieillissement de la population varoise impactera considérablement les politiques de l'autonomie.

### 5.1.3 Prospectives à l'horizon 2024 et 2030

À l'horizon 2024 il est prévu une forte augmentation des personnes âgées de plus de 60 ans.

Cette tendance se confirme dans les projections réalisées sur les cinq années à venir. Le taux d'accroissement de la population annuel moyen est de 0,5 % par an entre 2014 et 2024.

À l'horizon 2024, si la population du département du Var évolue de la même façon que sur les cinq dernières années, 34,4 % de la population aura plus de 60 ans. Cela représente 51 000 personnes âgées de plus de 60 ans supplémentaires, dont 33 000 entre 70 et 79 ans et dont 10 000 personnes âgées de plus de 80 ans. Environ 150 000 personnes seront âgées de plus de 75 ans. Ce vieillissement de la population aura donc un impact sur les dispositifs de l'autonomie.

Ces chiffres nous amènent à réfléchir sur différents enjeux :

- Un enjeu démographique du vieillissement de la population,
- Un enjeu de qualité de la prise en charge à domicile
- Et un enjeu d'inclusion de la personne âgée et la personne handicapée.

#### Part des plus de 65 ans en région PACA

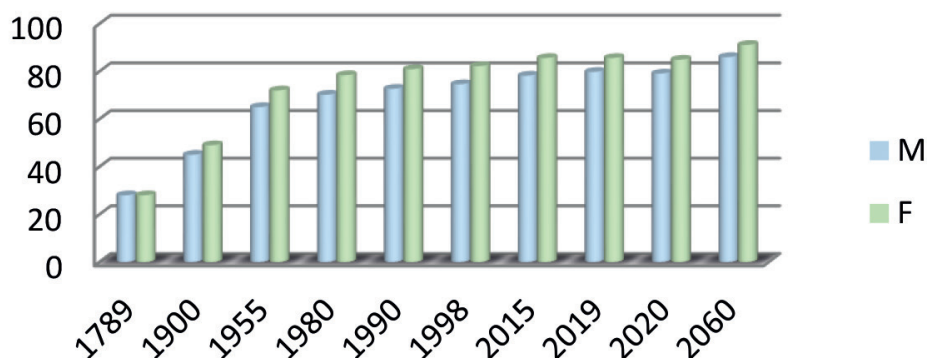
	2013	2050
PACA	20,6 %	30,4 %
Bouches-du-Rhône	18,2 %	26,8 %
<b>Var</b>	<b>23,3 %</b>	<b>33,9 %</b>
84	19,4 %	30,7 %
Alpes-Maritimes	22,6 %	31,9 %
<b>04</b>	<b>23,0 %</b>	<b>35,5 %</b>
<b>05</b>	<b>21,2 %</b>	<b>36,4 %</b>

Source, Omphale 2017, scénario central 2013-2050

#### Évolution de l'espérance de vie de 1789 à 2060 par l'INSEE

	1789	1900	1955	1980	1990	1998	2015	2019	2020	2060
M	28	45	65	70,2	72,7	74,6	78,2	79,8	79,1	<b>86</b>
F	28	49	72	78,4	80,9	82,2	85,6	85,6	84,9	<b>91,1</b>

Evolution de l'espérance de vie à la naissance en France de 1789 à 2060 par l'INSEE



Depuis 1 demi-siècle, on gagne 1 trimestre par an d'espérance de vie.

Trois millions de séniors de plus de 60 ans en 2030 par rapport à 2019 soit 21 millions de plus de 60 ans en 2030.

En France en 2020 la pandémie a fait perdre de 7 à 8 mois d'espérance de vie par rapport à 2019.

Les États-Unis (la mortalité chez les moins de 60 ans y a explosé) payent le plus lourd tribut avec une baisse de 2,2 ans d'espérance de vie à la naissance chez les hommes, et de plus de 1,6 an chez les femmes.

Les plus durement frappés, après les Américains, sont la Lituanie, la Bulgarie, la Pologne, l'Espagne, le Chili, l'Italie et la Belgique.

### **Quelques constats, post crise Covid 19.**

Bien que celle-ci n'évolue pas comme prévu, en raison de la pandémie, l'espérance de vie des personnes âgées et leur part de la population augmentent.

Leur niveau de vie est plus important que pour les autres tranches d'âge de la population, mais la baisse de la consommation est très nette à partir de 65 ans.

Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- La perte de la mobilité (moins de déplacements pour avoir accès aux commerces, ...),
- Le phénomène d'accumulation (possession des biens de consommations),
- L'incompréhension (vis-à-vis de nouveaux produits qui arrivent sur le marché),
- L'adaptation par rapport aux besoins ressentis par cette population.

Plus ils sont proches d'un centre-ville avec des commerces de proximité, plus les gens se déplacent (voir [www.wimoov.org](http://www.wimoov.org)).

Les séniors (de plus de 55 ans) utilisent de plus en plus les réseaux sociaux.

21 % des séniors qui possèdent une tablette ne savent pas télécharger une application.

Il est nécessaire de prévenir la dépendance iatrogène liée à l'hospitalisation des patients âgés. On entend par là la perte d'autonomie acquise durant l'hospitalisation suite à une hospitalisation dans un service qui n'était pas adapté.

La région PACA est la plus sous dotée en termes de gériatres (praticiens) et lits en gériatrie. Les enjeux autour des séniors :

- Valoriser l'importance de tous les âges de la société
- Maintenir/ développer les relations sociales
- Développer des actions de prévention de la santé
- Faciliter la mobilité autonome
- Adapter les logements
- Lutter contre la dépendance iatrogène

## **5.2 | L'OFFRE DE SERVICES PUBLICS, PRIVÉS ET ASSOCIATIFS SUR LA COMMUNE**

### **5.2.1 Les acteurs publics**

- a) Le Centre Communal d'Action Sociale est un des acteurs principaux de proximité sur le volet prévention de la perte d'autonomie, la citoyenneté et le médico-social**

#### **Le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)**

Le CDCA, nouvel acteur de la gouvernance des politiques de l'autonomie

En tant qu'instance de démocratie participative, le rôle du CDCA est d'assurer la participation des personnes concernées à l'élaboration et au suivi de la politique de l'autonomie dans le département.

Le CDCA est doté de larges compétences consultatives en matière :

- De prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social, d'accès aux soins et aux aides humaines et techniques ;

- D'accessibilité, de logement, d'habitat collectif, d'urbanisme, de transport, de scolarisation, d'intégration sociale et professionnelle, d'accès à l'activité physique, aux loisirs, à la vie associative, à la culture et au tourisme ;
- De soutien et de valorisation des proches aidants ;
- De droits, de bientraitance et de questions éthiques.

Le CDCA associe l'ensemble des politiques de l'autonomie : en premier lieu, des représentants des usagers, des familles et des proches aidants, mais également les représentants des institutions chargées de ces politiques (conseil départemental, agence régionale de santé - ARS, services de l'État...) et des organismes et des professionnels œuvrant dans ce secteur (assurance maladie, caisses de retraite...).

Il est informé et consulté pour avis sur l'ensemble des schémas et des programmes relatifs aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap au niveau départemental et régional. Le CDCA entretient de ce fait des liens étroits avec le département et l'ARS qui sont aussi représentés parmi ses membres. Il est notamment informé des activités de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), de la maison départementale de l'autonomie (MDA) et de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

### **La conférence des financeurs**

La prévention est un maillon essentiel pour répondre aux défis démographiques et pour accompagner le vieillissement en bonne santé des Français.

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie est une des mesures clés de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015 pour faire face à cet enjeu.

En créant la conférence des financeurs, le législateur a souhaité disposer d'une instance de gouvernance au plus près des réalités territoriales. Ces conférences donnent à chaque territoire l'opportunité de définir et d'ajuster - en concertation - son action en tenant compte et en respectant la place de chacun des acteurs de la prévention, au plus près des besoins des usagers. Elles ont pour objectif de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune.

Chaque conférence est présidée par le président du conseil départemental. Le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant en assure la vice-présidence.

Au sein de cette conférence siègent des représentants des régimes de base d'assurance vieillesse (CNAV - Caisse nationale d'assurance vieillesse, CARSAT - caisses d'assurance retraite et de la santé au travail - et MSA - Mutualité sociale agricole) et d'assurance maladie (CNAM - Caisse nationale d'assurance maladie), de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) via ses délégations locales, des fédérations des institutions de retraite complémentaire (AGIRC-ARRCO) et des organismes régis par le code de la mutualité (Mutualité française).

Ce travail de concertation des acteurs des territoires est renforcé par la Caisse nationale de la solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui verse deux concours spécifiques aux conseils départementaux : le concours « Autres actions de prévention » et le concours « Forfait autonomie » qui s'ajoutent aux financements déjà apportés par les membres des conférences.

La loi prévoit que le programme défini par la conférence porte sur :

- L'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile, notamment par la promotion de modes innovants d'achat et de mise à disposition et par la prise en compte de l'évaluation,
- L'attribution du forfait autonomie,
- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées,
- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile,
- Le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie,
- Le développement d'autres actions collectives de prévention.

**Le CCAS de la Ville de Saint-Raphaël participe au comité technique, il est membre de cette instance via l'intercommunalité et son élue chargée de la santé et du grand âge.**

## **b) Sur le volet santé:**

### **Le PAERPA « Construire ensemble le parcours de santé des aînés »**

Il veille sur la coordination sanitaire, sociale et médico-sociale. Introduction

C'est une façon d'organiser les acteurs pour permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible :

Il existe 9 Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) en PACA, c'est un des seuls territoires où il y en a autant. Le passage de PAERPA à PTA est dû à un élargissement du public concerné (plus uniquement les Personnes Âgées).

Le dispositif PAERPA existe depuis plus de huit ans, depuis le rapport de l'HCAAM (Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie) qui a pointé les fragilités du système de santé et mis en lumière les notions de parcours.

Il y a une vraie volonté de développer des outils intersites et pluriprofessionnels. Les CLIC, MAIA, CTA sont rassemblés autour d'un projet commun : la PTA (Plateforme Territoriale d'Appui).

Elle ne concerne aujourd'hui que les personnes âgées mais à terme concernera l'ensemble des publics.

Les professionnels de santé sont souvent confrontés à des difficultés dans la prise en charge de patients complexes. Les plateformes territoriales d'appui ont vocation à soutenir tous les professionnels de santé en leur apportant des solutions concrètes et adaptées à leurs besoins.

L'objectif est d'apporter un soutien pour la prise en charge et l'accompagnement de patients en situations complexes et fluidifier les parcours de santé par les missions suivantes :

### **Le Plan Personnalisé de Santé (PPS)**

C'est un nouvel acte pluriprofessionnel forfaitaire et diffusé à l'ensemble des acteurs de la coordination (secteur sanitaire, social et médico-social).

C'est un support qui peut être adapté par les professionnels pour tenir compte des spécificités de leur démarche.

Un PPS spécifique au Var Est a été élaboré pour l'expérimentation PAERPA. Pour la première fois, on rémunère un travail collectif autour d'une personne (100 €). Le médecin doit valider la mise en place du PPS mais le signalement peut venir de l'ensemble des acteurs. Si on veut le mettre en place on appelle la CTA ou la PTA.

Parmi les actions mise en place, des formations des salariés des SAAD et SSIAD au repérage ont eu lieu afin qu'ils puissent signaler des éléments aux professionnels de santé.

### **La démarche Parcours de santé des aînés du Var-Est**

On recense 6 600 bénéficiaires de l'APA (Var est - PAERPA) :

61 % à domicile et 39 % en établissement pour 40 000 personnes âgées de plus de 75 ans, dont 38 % vivent seules.

La feuille de route se compose de 6 axes :

- Renforcer le maintien à domicile
  - › Équipes mobiles à domicile gériatriques et psycho gériatriques pour faire des évaluations et orientations médicales, paramédicales. Bilan de réaménagement du domicile par un ergothérapeute.
  - › Activation en urgence de services médico-sociaux (intervention d'une aide à domicile dans l'urgence) est offert depuis plusieurs mois mais aucune demande n'émane du territoire (aide à domicile ou portage de repas dans les 4 h 00 suivant la demande) - et séjour temporaire en chambre relais EHPAD dans les 24 heures
  - › Plan Personnalisé de Santé - l'âge moyen des bénéficiaires est de 84 ans 2. Faciliter l'accompagnement et la prise en charge des personnes âgées par le soutien aux professionnels
  - › CTA Var Est: plateforme téléphonique d'information, d'orientation, etc.
- Réduire les hospitalisations évitables et améliorer l'interface ville hôpital
  - › Sortie d'hospitalisation sécurisée avec coordination des médecins libéraux
- Prévenir la perte d'autonomie et anticiper les ruptures de parcours
  - › Actions de prévention sur les 4 facteurs de risques principaux
  - › Repérage des personnes âgées à risques (460 professionnels de SAAD et SSIAD formés)

- Doter les professionnels d'un système d'information adapté
- Mobiliser les acteurs du territoire
  - › Actions de sensibilisation et de communication
  - › Formations pluriprofessionnelles

Toutefois, la crise COVID a eu un impact négatif sur ce travail de décloisonnement et de coordination sur le terrain.

### **Le programme PRADO - ville hôpital**

Le programme PRADO personnes âgées, porté par l'assurance maladie, est expérimenté sur le territoire Var Est dans le cadre du programme PAERPA. Il consiste à mieux préparer la sortie d'hospitalisation.

Suite à un évènement non prévisible, le médecin se voit parfois dans l'obligation d'hospitaliser la personne aidée qui n'a pas d'aide à domicile ni de famille sur place.

La mise en œuvre de ce service est effective dans les 4 h 00, sur 21 jours maximum.

On mobilise alors des SAAD volontaires et en capacité d'activer une aide à domicile à raison de 2h/jour 7j/7 pris en charge par le PAERPA, en attendant la constitution d'un dossier d'ouverture des droits.

Le reste à charge s'élève à 3 €/jour.

Conditions d'éligibilité au dispositif :

- La personne doit avoir au moins 75 ans,
- Vivre sur le territoire Var Est,
- Doit pouvoir rester seule la nuit,
- Ne pas avoir d'ouverture de dispositif de droit commun et ne pas avoir de famille ou mandataire qui peuvent prendre le relais.

L'équipe mobile gériatrique doit passer dans les 21 jours pour évaluer le GIR et orienter vers la CARSAT ou le Conseil Départemental.

### **Les outils existants :**

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) : au départ il ne concernait que le sanitaire puis il y a eu une extension au niveau médico-social et social. Les informations seront régulièrement mises à jour par les acteurs eux-mêmes.

- Le Dossier Médical Partagé (DMP), il n'est pas obligatoire et les professionnels de santé peuvent le consulter et l'alimenter.
- La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS) : permet le partage et l'échange d'informations entre professionnels de façon sécurisée.
- Les Services Numériques d'Appui à la Coordination (SNAC) : la région PACA essaye d'avoir des moyens pour développer ces outils numériques, en interaction avec les professionnels de santé et la PTA/CTA.

## 5.2.1 Les établissements privés, publics et associatifs pour personnes âgées

	ADRESSE	TYPE D'ACCUEIL	PASA **	UNITÉ ALZHEIMER	AUTRES	CONVEN- TION AIDE SOCIALE	PRIX IN- DICATIF/ JOUR *
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES VALIDES : RÉSIDENCES-AUTONOMIE							
Les Acacias	103 avenue du Commandant Charcot Saint-Raphaël	permanent + temporaire				Oui	39,82 €
La Respelido	Place Paul Vernet Fréjus	permanent				Oui	40,56 €
Le Jas de Callian	rue Jas de Callian Roquebrune- sur-Argens	permanent				Oui	48,40 €
ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)							
Les Mûriers	Av. G. Clémenceau Saint-Raphaël	permanent				Oui	
La Chênaie*	349 av. G. Clémenceau Saint-Raphaël	permanent				Oui	52,89 €
Saint-Jacques	Impasse Antoinette Achar Puget sur Argens	permanent				Oui	49,56 €
Les Eaux Vives*	Chemin de la Montagne Fréjus	permanent + temporaire	Oui	Oui		Oui	59,66 €
Henri Dunant	Quartier Gaudrade Chemin du petit lac Puget sur Argens	permanent + temporaire	Oui	Oui		Oui	52,23 €
ÉTABLISSEMENTS ASSOCIATIFS							
Le Home Arménien	107 avenue maréchal Lyautey Saint-Raphaël	permanent				Oui	63,33 €
(*) L'Hermitage	580, Avenue Léo Lagrange Saint-Raphaël	permanent		Oui		Oui	68,43 €
Jean Lachenaud	374 avenue Jean Lachenaud Fréjus	permanent + temporaire	0	Oui	Unité Héberge- ment renforcé***	Oui	63,36 €
Les Micocouliers	123 rue Jas de Callian Roquebrune- sur-Argens	permanent + temporaire		Oui		Oui	65,03 €

	ADRESSE	TYPE D'ACCUEIL	PASA **	UNITÉ ALZHEIMER	AUTRES	CONVEN- TION AIDE SOCIALE	PRIX IN- DICATIF/ JOUR *
<b>ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS</b>							
(*) Korian Rives d'Estérel	301 avenue Sakharov Fréjus	permanent	Oui	Oui		Non	89,90 €
(*) Les Jardins de Valescure	Hameaux de Vaulongue, Boulevard du Cerceron Saint-Raphaël	permanent		Oui		Non	91,52 €
(*) Les Clos de Planestel	599 Route de Saint Paul en forêt Bagnols en Forêt	permanent + temporaire		Oui		Oui	102,00 €
(*) Résidence HERMES	500 avenue du 8 mai 1945 Saint-Raphaël	permanent		Oui		Non	95,54 €
(*) BELLESTEL	Chemin du pré vert les Adrets de l'Estérel	permanent + temporaire	Oui	Oui		Oui	83,70 €
(*) Korian Aubier de Cybèle	115, Via Aurélia La tour de Mare Fréjus	permanent		Oui	Accueil de jour	Non	106,50 €
<b>AUTRES SOLUTIONS DE LOGEMENT - RÉSIDENCES AVEC SERVICES POUR SÉNIORS</b>							
	ADRESSE					CONVENTION AIDE SOCIALE	
	Les Villages d'Or	1 532 avenue de Valescure - Saint-Raphaël				Non	
	Les Restanques de Flayosc	Montée de la Grande Vigne - Flayosc				Non	
	Les Vénitiennes	142, avenue de Valescure - Saint-Raphaël				Non	
	Résidence DOMITYS Les côteaux de l'Estérel	134, allée du parc Arundo - Fréjus				Non	
	Résidence DOMITYS La Palombine	rue Jules Ferry - Saint-Raphaël				Non	
	Résidence Villa Sully (GDP Vendôme) ouverture en juin 2019	45, rue des Tombades - Fréjus				Non	

\* prix pour une chambre seule/ logement pour un hébergement permanent, hors aide publique

\*\* PASA : pôle d'activités et de soins adaptés. C'est un espace aménagé dans l'EHPAD dédié à l'accueil des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies neuro-dégénératives durant la journée.

\*\*\*Une UHR (unité d'hébergement renforcée) est un espace aménagé dans un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin d'héberger (jour et nuit) des personnes âgées ayant la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée entraînant d'importants troubles du comportement qui altèrent leur sécurité et leur qualité de vie.

## 5.3 | UNE POLITIQUE TRANSVERSALE ET TERRITORIALISÉE

### HABITAT

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ

### AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

### LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉS

### PARTICIPATION CITOYENNE

### CULTURE ET LOISIRS

### INFORMATION ET COMMUNICATION

### SILVER ÉCONOMIE

En ce qui concerne cette partie, en sortie de cette pandémie, elle sera traitée à l'échelle de l'intercommunalité et en lien avec la Loi « Grand âge ».

La politique locale en faveur de nos aînés se veut transversale dans ces différents domaines.

## 5.4 | DES BESOINS GÉRONTOLOGIQUES

### 5.4.1 En matière d'offre sociale

**Localement, plusieurs représentants d'associations et entreprises de maintien à domicile** font remonter des problématiques pour lesquelles des solutions doivent être envisagées :

- Un problème inquiétant de recrutement du personnel, bien accentué par la crise Covid 19.

Les personnes ne sont pas formées et ne sont plus du tout attirées par les métiers de service à la personne. À cela s'ajoute la difficulté, pour les professionnels des services à la personne qui ont des revenus très faibles et sont confrontés à des loyers assez onéreux sur le secteur.

- la mise en place de plan d'aide.

D'après les structures locales, le problème se fait surtout ressentir : lors de l'aggravation de la situation de la personne âgée, pour qui une solution adaptée à sa perte d'autonomie doit être trouvée. Face au besoin d'un nouveau girage ou pour la sortie d'hospitalisation. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour les personnes non connues par les services de l'autonomie.

- Le télétravail de certaines institutions ne remplace pas le travail et le lien humain.
- Les difficultés à répondre aux besoins de répit des familles. Pour exemple, 150 demandes ont été faites pour la rentrée à l'Hermitage, sans réponse. Il s'agit là aussi d'un problème de personnel pour une bonne prise en charge.

### 5.4.2 En matière d'offre medico sociale

Le Département du Var, afin de répondre aux besoins des usagers, privilégie le maintien à domicile. Néanmoins, dans le parcours de la personne âgée, l'entrée en établissement reste parfois l'unique solution.

Malgré une offre médico-sociale pour personnes âgées variée, le département apparaît sous-équipé en places d'hébergement pour personnes âgées au regard du vieillissement de sa population :

- le taux d'équipement en hébergement pour les personnes de 75 ans ou plus est de 97 lits médicalisés dans le Var contre 123 au niveau national,
- le taux d'équipement en place en unité Alzheimer est de 11,3 places pour les personnes âgées de 75 ans ou plus contre 12,2 places au niveau national,
- 2 821 personnes sont sur une liste d'attente pour une place dans un EHPAD au 01/12/2018 et 221 personnes pour une place dans une résidence autonomie au 01/10/2018.

Des actions sont menées dans le cadre de missions d'évaluation gériatrique à domicile. Toutefois, on constate que des personnes sont en rupture de parcours et qu'une véritable carence en aide humaine existe. Certaines situations sont aggravées par un problème économique qui se rajoute.

Saint-Raphaël est une commune pavillonnaire très étendue, avec un problème d'accès aux soins qui s'accroît et les médecins généralistes ne font quasiment plus de visites à domicile.

Malgré une réelle politique d'attraction mise en place par la Ville, une grosse difficulté se fait ressentir pour trouver des médecins.

Une carence d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et la réévaluation des aides personnalisées à l'autonomie qui devient compliquée pour des situations qui se dégradent.

A contrario, la résidence autonomie, tremplin entre le domicile et l'EHPAD rencontre des difficultés de remplissage, moins de demandes que d'offres. Difficulté qui a pris de l'ampleur avec la crise COVID 19.

### 5.4.3 En matière d'offre de prévention santé ou santé

#### IMPACT DE LA CRISE COVID 19

D'après un rapport sur le premier confinement sorti en juin dernier, une étude qualitative réalisée en collaboration avec le Cercle Vulnérabilités et Société et le soutien financier de la Caisse Nationale de Solidarité à l'autonomie et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse conclut :

La crise aura des répercussions notables à court, moyen et long-terme

Cette étude révèle combien la crise a marqué les esprits des personnes âgées. Les aînés interrogés le confient : c'est **le manque de contact physique** et les marques d'affection associées qui sont difficiles à vivre. Les nouvelles technologies à distance peinent à les remplacer dans la durée.

Les personnes âgées ont été également particulièrement atteintes par **la gestion de la crise et le traitement médiatique** qui ont eu des effets dévastateurs sur le regard qu'elles portent sur elles-mêmes, ramenant de facto la vieillesse à la pathologie et à la fragilité. Conséquence directe : un grand nombre d'aînés se sentent exclus, en marge de leur société du fait de leur âge.

Les facteurs socio-économiques et les modes d'habitat ont fortement influencé le vécu de la crise.

Ce qui ressort aussi de l'étude, c'est que le confinement est d'autant mieux vécu lorsque les conditions matérielles, financières et lorsque le niveau des contacts préexistants sont déjà élevés. **45 % des personnes interrogées avec des revenus mensuels inférieurs à 1 000 € ont mal vécu le confinement**, contre 18 % des personnes avec des revenus supérieurs à 2000 € mensuels.

La santé psychique est peu prise en compte dans le parcours de soins.

Conditions de vie, maintien du lien social et vulnérabilités ont un impact fort sur l'émergence d'une fracture intragénérationnelle articulée autour de 4 grandes familles : les fragilisés, les résignés, les résilients, les engagés.

Si les solidarités citoyennes ont été manifestes pendant le premier confinement, leur pérennité n'est pas acquise et doit être soutenue.

La socialisation est essentielle dans le quotidien des personnes âgées. Le lien à distance ne peut pas remplacer le lien social dans la vie réelle.

#### Les besoins recensés par nos partenaires locaux sont les suivants :

- Des personnes âgées/isolées dans le refus de prise en charge et des situations dégradées, avec des personnes qui n'ont pas recours aux droits et aides,
- Des plans d'aides refusés, ce qui pose problème notamment pour les personnes qui retournent au domicile.

Aussi, le maintien à domicile est privilégié mais celui-ci ne peut pas se concrétiser car les délais d'attente pour mobiliser un plan d'aide sont parfois de 2 à 3 mois et sur les mêmes délais lorsque la situation s'aggrave (pour exemple : le refus du portage de repas, dans le plan d'aide pour les personnes en GIR4),

- Un manque de personnel qualifié,
- Notamment, la difficulté de mobiliser les soins infirmiers lors des sorties d'hospitalisation et la mise en œuvre des plans d'aide.
- Un nombre de décès important parmi les professionnels de santé, à cause de ce virus de la COVID 19, qui a affaibli les équipes et entraîné un profond malaise dans le métier.
- Manque de structure de formation pour les métiers de service à la personne. Des personnes motivées et volontaires qui ne peuvent travailler par manque d'expérience, de qualification, de formation et difficultés de langue. D'autres freins à l'emploi à levés : mobilité, garde d'enfants.
- Une pénurie de médecins,
- Un manque de prévention pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et un manque de financement et des structures en manque de place et des listes d'attente importantes, notamment pour les personnes souffrant de maladie d'Alzheimer,

- Au regard de l'évolution de la population, 11 500 personnes âgées seront suivies en 2024 pour la maladie d'Alzheimer soit +10 % par rapport à 2017. Afin de maintenir l'offre actuelle de places en accueil de jour qui est de 16 places pour 100 personnes, 160 places supplémentaires seront nécessaires d'ici 2024. Au vu de l'évolution des troubles Alzheimer et autres démences constatées, un des objectifs du schéma sera de conforter les places en unité Alzheimer.
- Des personnes qui quittent toutes leurs attaches familiales et se trouvent seules au décès de leur conjoint sans pouvoir subvenir à leurs besoins.
- Un manque de coordination entre les acteurs.

## 5.5 | PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA COUVERTURE DU BESOIN

En impactant durement la vie des personnes âgées, la crise sanitaire a aussi rendu visible leur isolement et l'importance cruciale du maintien du lien social. Tout au long de l'année 2020, ils sont devenus des sujets majeurs de société, amplement relayés par les citoyens comme les médias, et des sujets au cœur des préoccupations politiques.

En septembre 2020, le PLFSS 2021 (projet de loi de financement de la sécurité sociale) acte la création de la cinquième branche de la sécurité sociale, dédiée à la prise en charge de la perte d'autonomie. Pour 2021, elle est seulement financée par les crédits de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ainsi que ceux dédiés à l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, AEEH. Le projet de loi Grand Age, est repoussé au premier semestre 2021 et Brigitte Bourguignon annonce une nouvelle phase de concertation baptisée « Laroque de l'Autonomie ».

Lors du compte-rendu du conseil des ministres du 13 janvier 2021, le porte-parole du gouvernement Gabriel Attal annonce que « la réforme Grand Age et autonomie reste à l'agenda de ce quinquennat, dès lors que nous serons parvenus à maîtriser l'épidémie et la crise sanitaire ».

Cette réforme en cours, se réfère au contenu de la loi de finance de la sécurité sociale 2021 avec des financements et des crédits pour la rénovation des établissements ; elle prendra en compte « l'information pour les personnes âgées et leurs proches mais aussi la fluidité de leurs parcours en encourageant les synergies entre les acteurs de l'accompagnement et du soutien à l'autonomie. »

### 5.5.1 En matière d'offre sociale

#### Lutte contre l'isolement

Elle passe par un meilleur repérage et accompagnement des personnes isolées.

L'analyse des besoins sociaux, obligation légale des CCAS, y contribue.

- **Mieux identifier les personnes vulnérables isolées en créant et animant un réseau d'acteurs (professionnels et citoyens).**

Le registre des personnes vulnérables devrait être plus exhaustif en couvrant un plus grand nombre de personnes en situation de handicap et de personnes âgées.

Concrètement, une mesure simple pourrait consister à prévoir une case afférente à cocher ou non, selon son choix, par la personne en situation de handicap ou âgée, lorsqu'elle complète son dossier de demande d'APA, d'AAH ou d'autres dossiers administratifs spécifiques.

Le nom, l'adresse et les coordonnées de la personne seraient ensuite transmis aux services de la commune, dans le strict respect des dispositions prévues par la loi Informatique et libertés et le Règlement général sur la protection des données.

Une autre possibilité serait de prévoir la transmission des registres APA de la ville en les croisant avec les listes électorales afin d'élargir l'aller vers. Cela permettrait aux CCAS/CIAS, lors de la veille sociale, de toucher un plus grand nombre de personnes en situation de vulnérabilité.

- **Renforcer le maintien du lien social**

En partant du lieu de vie de la personne, son domicile ou l'établissement, et prioriser les politiques de prévention dans une approche globale : habitat, mobilité, accès aux outils numériques, etc.

- **Pérenniser l'important travail réalisé par le CCAS et leurs partenaires, sur les modalités de maintien du lien social et familial** réalisé durant la crise sanitaire de la Covid-19
- **Exploiter davantage les nouvelles technologies promues dans le cadre de la silver économie.**
- **Poursuivre et généraliser le soutien psychologique des personnes âgées accompagnées et hébergées**
- **Aide à la mobilité - développement du relais assistance mobilité**

Ce moyen de transport a été développé pour être complémentaire aux autres dispositifs proposés par Estérel Côte d'Azur agglomération. La crise covid a permis son adaptation avec une offre de services à la demande, notamment sur les thématiques rdv médicaux, accompagnement courses.

- **Généraliser les logements évolutifs facilitant la prise en charge à domicile par des services d'aide et de soins à domicile ou l'hospitalisation à domicile,**
- **Favoriser tout ce qui permet de contribuer au maintien de l'autonomie des seniors : proximité des commerces, des lieux d'animation, des services publics, accessibilité des logements, aménagements de l'intérieur des logements**
- **Renforcer l'inclusion et la participation sociale des seniors**
- **Valoriser l'engagement social des seniors dans la vie locale**
- **Valoriser et consolider les liens entre générations**
- **Des solutions locales très pragmatiques :**

Les réunions de la PTA et les commissions partage ont préconisé :

- › Le projet d'un e-parcours, annuaire et dossier de présentation avec une cartographie est initié.
- › Le projet de « Azurezo ». Il s'agit de l'ouverture d'un compte WhatsApp entre l'ensemble des partenaires, pour partager des informations. Afin que chacun puisse avoir une vue globale de la situation dans l'instant T.

Se pose tout de même le problème du secret partagé. En effet, les services du département sont réticents à intégrer le personnel communal. Pourtant, tous les travailleurs sociaux et agents sont soumis aux mêmes règles de confidentialité et de secret professionnel.

## 5.5.2 En matière d'offre medico sociale

### a) Le maintien au domicile

- Favoriser l'accès aux droits et Lutter contre le risque de renoncement aux soins à domicile ;
- Tendre vers une refonte de l'allocation des ressources des SAAD avec une tarification tenant compte de l'ensemble des coûts, y compris indirects ;
- Mettre l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie appuyée par le soutien d'alternatives innovantes entre maintien à domicile et établissements ;
- Intégrer les temps de coordination dans les rémunérations et le financement des services à domicile ;
- Avoir une tarification plus adaptée des SSIAD à l'accompagnement de situations lourdes, de publics en situation de perte d'autonomie et de polyopathologies ;
- Prévoir des dotations financières des SSIAD garantissant une augmentation des effectifs de personnels qualifiés (aides-soignants, ergothérapeutes, Aide Medico Psychologique...);
- Se doter d'une politique ressources humaines attractive (plus grande professionnalisation, diversification des compétences, revalorisations salariales, qualité de vie au travail...) des métiers du domicile ;
- Favoriser l'évolution de carrière entre les services à domicile et les établissements.

### b) L'aide aux aidants

- **Mieux identifier et accompagner les aidants isolés - Service aide aux aidants**

Pour le CCAS de la Ville de Saint-Raphaël, le service « aide aux aidants » est opérationnel depuis octobre 2021, avec le recrutement d'un nouveau travailleur social.

### c) La perte d'autonomie

- **Créer un outil de gouvernance répondant à une meilleure définition de l'autonomie en résidence autonomie**, incluant à la fois autonomie cognitive et autonomie fonctionnelle, en vue d'assurer une meilleure prévention de la perte d'autonomie.
- **Maintenir l'analyse plus fine de l'autonomie des résidents et de son évolution.**
- **Accroître les ressources humaines et financières des résidences autonomie.**
- **Financer et renforcer l'accompagnement social et médico-social des résidents.**
- **Former le personnel des résidences autonomie à l'accueil de personnes en situation de handicap et de personnes handicapées vieillissantes.**
- **Développer des modules de formation continue transversaux ouvrant des perspectives d'exercice professionnel diversifiées auprès de personnes en situation de vulnérabilité et facilitant les reconversions professionnelles.**
- **Encourager la création de structures intermédiaires entre la rue et les résidences autonomie.**

Un lieu d'accueil et d'hébergement pour les personnes sans abri ouvert au grand public par l'intégration de plusieurs autres activités (restaurant social, jardins partagés, commerces, bureaux, locaux associatifs...).

- **Diversifier l'offre en ouvrant davantage sur l'extérieur les résidences autonomie.**
- **Localement, d'autres pistes de réflexions sont proposées, notamment :**
  - › La réévaluation de la rémunération des professions de service d'aide à la personne ou professionnels de santé,
  - › Le complément des travaux entre les institutions Agence Régionale de Santé et Département dans les commissions de partage qui pourraient être coordonnées par la Plateforme territoriale d'Appui, dans l'objectif d'éviter les ruptures de parcours,
  - › L'assouplissement du « numerus clausus » et la réadaptation de parcoursup pour les jeunes qui souhaitent travailler dans ses métiers,
  - › Une coordination et un pilotage local pour une meilleure connaissance des besoins locaux et des solutions et actions concrètes sur le terrain,
  - › La levée des freins d'accès à l'emploi notamment avec le dispositif proposé par la caisse d'allocations familiales et le pôle emploi de crèche à vocation d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi et ou de formation.
  - › Promouvoir les métiers de services à la personne avec une communication plus attractive de ces métiers méconnus et de plus en plus malmenés,
  - › Informations et éducation de la population sur la notion du vieillissement.

### 5.5.3 En matière d'offre de prévention santé ou santé

#### a) En matière de prévention santé

- **Mise en œuvre d'un plan intercommunal de santé publique**
- **Poursuivre les actions de prévention et, notamment, les bonnes pratiques contre les accidents vasculaires et prévenir les conduites addictives.** Le Centre Communal d'Action Sociale et son service Point Santé Info a initié des journées d'information et de prévention au théâtre intercommunal le forum, pour sensibiliser les personnes et prévenir notamment les maladies neuro dégénérative, Alzheimer et autres. Des réunions d'information vont être réinitiés par Estérel Côte d'Azur Agglomération, notamment par la mise en place de réunions d'information itinérantes pour les personnes non mobiles. Pour ce faire, une infirmière a été recrutée et missionnée sur cette activité.
- **Le Pass Silver:** Ville dynamique et sportive par excellence, la Ville de Saint-Raphaël propose aux seniors de soixante ans et plus, résidant sur la commune, un tout nouveau service : la pratique d'une activité en toute convivialité et sécurité, encadrée par des éducateurs et animateurs diplômés d'État.

Les personnes inscrites pourront choisir deux activités, une troisième activité optionnelle pourra être réservée selon la disponibilité. Pour une bonne organisation, le nombre de places sera limité selon l'activité choisie.

#### **b) En matière de santé**

- **Simplifier la gouvernance avec une seule autorité de tarification (ARS)**
- **Tendre vers un forfait socle, similairement aux résidences autonomie**

Avec un socle de prestations minimales, individuelles ou collectives, auquel s'ajoutent des prestations facultatives laissées au libre choix du résident, prestations pouvant également être proposées à des non-résidents.

- **Doter les établissements de moyens supplémentaires**
- **Mieux exploiter les potentialités du CPOM.** Mettre en cohérence les objectifs des CCAS gestionnaires d'établissements avec les priorités de politique publique, prévoir et accompagner des opérations de transformation et de restructuration de l'offre d'un ou plusieurs établissements ou services dépendant d'une même personne morale gestionnaire.
- **Intégrer pleinement la prévention au financement des EHPAD**
- **Renforcer les équipes médicales et paramédicales par :**
  - › La recherche systématique de médecins en cas de fermeture d'un cabinet médical - politique d'attraction
  - › Le soutien de l'hôpital pour des soins de qualité pour tous
  - › La création d'une commission extra-communale pour veiller à la satisfaction des besoins de soin.
- **Adapter les modules de formation à la question du grand âge (gérontologie, douleur, fin de vie...)**
- **Apporter plus de souplesse aux modalités de recrutement et à l'avancement de carrière de la fonction publique territoriale**
- **Revoir les modalités de coopération et de mutualisation afin de donner une plus grande liberté aux acteurs.**

Le service public de proximité a répondu présent pendant la crise sanitaire. Il s'agit aujourd'hui d'en tirer tous les enseignements en matière de veille, d'analyse des besoins, d'aller vers, de coordination, de mobilisation et donc de besoin légitime de reconnaissance des agents pleinement investis dans leur mission.

Faire enfin de la lutte contre l'isolement et des démarches préventives une priorité.

Promouvoir une politique d'accompagnement du grand âge qui inclut les questions d'adaptation du logement, de mobilités, d'inclusion numérique, de lien social, d'aménagements urbains.

Prendre en compte l'augmentation de la précarité des publics âgés accompagnés par les CCAS, mais aussi des personnes handicapées vieillissantes et de leurs aidants.

# CONCLUSION

L'analyse des besoins sociaux ne nous offre pas seulement une photo instantanée d'un territoire mais elle dessine les futures évolutions et orientations, à la lumière des facteurs démographiques et sociaux économiques.

C'est la raison pour laquelle ce diagnostic ne peut pas et ne doit pas être figé puisqu'en effet, la société étant en constante évolution, pour être efficace l'action publique doit suivre ces évolutions.

C'est dans cet esprit que nous avons mis en place la veille sociale afin de réajuster régulièrement notre analyse, d'identifier les nouveaux besoins et d'adapter nos réponses.

Sur le volet social, si on trace les grandes lignes, on constate que la ville de Saint-Raphaël se caractérise par un faible dynamisme démographique. Ce dernier se traduit par un « effet ciseau » entre une natalité en baisse et l'arrivée de nouveaux retraités qui accroît le vieillissement, déjà manifeste, de la population. L'accompagnement de ces seniors actifs est donc un enjeu majeur. Mais il faut également anticiper l'arrivée au grand âge, avec ses problématiques comme le maintien à domicile ou l'entrée dans la dépendance.

On note également un déséquilibre entre les différentes classes d'âges, et une diminution de nouveaux arrivants parmi les familles et les jeunes ménages ce qui nous confronte à une difficulté pour renouveler la jeune population.

Une autre caractéristique se dégage dans la mesure où même si l'ABS réalise un « zoom » sur la précarité sociale, elle pointe objectivement le fait qu'une majorité des habitants de la commune a un niveau de vie élevé sur un territoire lui-même favorisé.

Toutefois, plusieurs données confirment l'existence d'un taux de pauvreté et de minima sociaux pour certains quartiers. En effet, des retours de partenaires et des indices (à confirmer et à creuser par d'autres données et analyses régulières) laissent apparaître des situations « risquant de devenir complexes ». Il s'agit de jeunes en emploi précaire et de familles monoparentales au taux de chômage supérieur, ainsi que de personnes isolées.

Une réflexion doit être menée sur la prise en compte de « populations invisibles », exposées aux difficultés budgétaires et dont on sait par ailleurs qu'elles peuvent être sujettes au non recours aux droits sociaux et aux services.

L'ABS a également permis de repérer les familles d'enfants et adultes en situation de handicap, les jeunes sortis du système scolaire, les personnes isolées à faible revenus, autant de publics aux situations fragiles.

Il convient donc de réfléchir, non pas, à des solutions par secteur et par type de public mais à travers une vision globale en créant des passerelles afin de parvenir à un mieux vivre ensemble sur un territoire pour tous.

Des actions concrètes sont déjà initiées, comme la création d'espaces d'activités sur les quartiers qui se paupérisent et d'autres actions sont en projet. Notamment, l'accueil inconditionnel des publics en situation de fragilité, en lien avec les services médicaux sociaux du Département; la création d'un service fédérateur et innovant pour le développement de l'aide à la parentalité, l'inclusion des personnes en situation de handicap et les victimes de violences intrafamiliales.

En ce qui concerne la santé et le grand âge, une action municipale concertée avec les institutions est également bien avancée.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	5
<b>Section I</b>	
Le panorama socio-économique de la commune de Saint-Raphaël .....	7
Partie I - le panorama sur les différents territoires de la ville de Saint-Raphaël .....	8
1.1 Démographie .....	8
1.2 Ménages et revenus .....	11
1.3 Contexte socio économique: emploi - chômage et formation .....	15
1.4 Précarité .....	22
1.5 Logement .....	24
1.6 Santé .....	26
Partie II - portraits de territoires .....	31
2.1 Comparaisons par territoires .....	31
2.2 Portraits de deux territoires - nouveaux lieux de proximité La Lauve et le Dramont .....	33
<b>Section II</b>	
Les différentes catégories de public .....	38
Partie I - les familles sur Saint-Raphaël.....	39
1.1 État des lieux .....	39
1.2 Les besoins.....	45
1.3 Propositions pour couvrir les besoins .....	47
Partie II - les jeunes sur Saint-Raphaël .....	51
2.1 État des lieux.....	51
2.2 Les besoins .....	53
2.3 Propositions pour couvrir les besoins .....	55
Partie III - les personnes en situation de handicap .....	60
3.1 État des lieux.....	60
3.2 Les besoins .....	63
3.3 Propositions pour améliorer la couverture du besoin.....	66
Partie IV - insertion sociale et lutte contre l'exclusion.....	69
4.1 État des lieux.....	69
4.2 Les besoins .....	75
4.3 Propositions pour couvrir les besoins .....	78
Partie V - la population âgée / retraitée sur la commune de Saint-Raphaël	
L'évolution démographique: quelques chiffres .....	90
5.1 État des lieux.....	90
5.2 L'offre de services publics, privés et associatifs sur la commune .....	93
5.3 Une politique transversale et territorialisée .....	98
5.4 Des besoins gérontologiques recensés.....	99
5.5 Propositions pour améliorer la couverture du besoin.....	101
Table des matières .....	106

# ANNEXES

### **Le Revenu de Solidarité Active**

Fin 2019, 1,92 million de foyers bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), ce qui représente une hausse de 0,6 % par rapport à fin 2018. Les effectifs avaient déjà augmenté légèrement en 2018 (+1,1 %) après avoir diminué les deux années précédentes (- 0,5 % en 2017 et, surtout, - 4,3 % en 2016). Fin 2020, 2,06 millions de foyers bénéficient du RSA, soit une hausse de 7,4 % en un an. Cette forte hausse est consécutive à la crise sanitaire. Avec les conjoints et les enfants à charge, 3,87 millions de personnes sont couvertes par le RSA fin 2019, soit 5,8 % de la population. 21 % des allocataires perçoivent aussi la prime d'activité.

### **Le RSA et l'instauration de la prime d'activité**

La loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi a institué la prime d'activité (voir fiche 29) en lieu et place du RSA activité et de la prime pour l'emploi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (1<sup>er</sup> juillet 2016 à Mayotte). Avec la disparition du RSA activité, le RSA ne comporte plus que son volet « minimum social » (le RSA socle). Le RSA et la prime d'activité sont deux prestations bien distinctes, cependant la réglementation de la prime d'activité s'inscrit dans la continuité de celle du RSA activité, avec un barème identique au lancement de la prestation. La prime d'activité comporte néanmoins trois différences notables par rapport au RSA activité. Tout d'abord, elle s'adresse à de nouveaux publics, notamment aux jeunes de 18 à 24 ans. Ensuite, le calcul du montant des droits intègre le principe de bonifications individuelles pour chaque membre du foyer exerçant une activité professionnelle. Enfin, les droits au RSA activité étaient calculés sur la base des ressources du foyer du trimestre précédent, alors que les autres paramètres de calcul (configuration familiale, etc.) étaient établis sur le mois en vigueur. Pour la prime d'activité, l'ensemble des paramètres de calcul dépendent du trimestre précédent et restent valables pour tout le trimestre en cours. Le montant de la prime d'activité reste donc identique pendant trois mois consécutifs.

### **Le RSA jeune**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le RSA a été étendu, sous certaines conditions, aux personnes de moins de 25 ans sans enfant né ou à naître. Pour en bénéficier, il faut justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein au cours des trois années qui précèdent la demande, soit 3 214 heures d'activité. Les périodes de chômage sont prises en compte dans la limite de six mois, ce qui peut prolonger l'examen des conditions d'activité sur une période de trois ans et six mois. Pour les activités non salariées, la condition d'activité est appréciée par référence au montant du chiffre d'affaires, qui doit atteindre un minimum, variable selon le secteur d'activité (régime agricole ou autre). Le RSA jeune est géré par les CAF et les MSA et il est entièrement financé par l'État. Au 31 décembre 2019, 700 foyers bénéficient de ce dispositif en France. Après une phase de montée en charge jusqu'en 2012 (3 100 foyers fin 2012), le nombre de foyers bénéficiaires du RSA jeune n'a cessé de diminuer depuis.

### **L'allocation de solidarité spécifique (ASS)**

Fin 2019, 351 500 personnes perçoivent l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Délivrée sous condition de ressources et d'activité passée, elle est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financé par l'État. La baisse du nombre de ses allocataires, amorcée en 2016, continue en 2019 (-7,4 % en un an), mais elle est moindre qu'en 2018 (-11,1 %). En 2020, le nombre d'allocataires augmente (+ 0,9 %) pour atteindre 354 700 fin décembre. Cette hausse, une première depuis 2015, est liée à la crise sanitaire.

### **L'Allocation pour demandeur d'asile (ADA)**

Fin 2019, 108 200 personnes perçoivent l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), qui est versée aux demandeurs d'asile, aux étrangers couverts par la protection temporaire et aux étrangers victimes du proxénétisme ou de la traite des êtres humains. De sa mise en place le 1<sup>er</sup> novembre 2015 à la fin 2019, le nombre d'allocataires de l'ADA n'a cessé d'augmenter, en lien avec la hausse du nombre de demandeurs d'asile. Cependant, la croissance des effectifs en 2019 (+ 8,0 %) a été plus faible que les années précédentes. Fin 2020, 103 900 personnes sont allocataires de l'ADA, soit une baisse de 4,0 % due à la forte diminution du nombre de demandes d'asile en 2020.

## **L'Allocation aux adultes handicapés (AAH)**

Fin 2019, 1,22 million de personnes bénéficient de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), destinée à des adultes handicapés aux revenus modestes. Deuxième minimum social en nombre d'allocataires, après le RSA, les effectifs de l'AAH ne cessent d'augmenter depuis sa création, il y a plus de quarante ans. Sept allocataires sur dix sont des personnes seules et sans enfant. Fin 2020, 1,24 million de personnes bénéficient de l'AAH, soit une augmentation de 1,3 % en un an.

## **L'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)**

Fin décembre 2019, 81 600 personnes bénéficient de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI), soit un effectif en légère baisse par rapport à fin 2018 (- 0,7 %). Cette allocation est versée, sous condition de ressources, à des personnes invalides, titulaires d'une pension de retraite ou d'invalidité et ne remplissant pas la condition d'âge pour bénéficier de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Au 1<sup>er</sup> avril 2020, le principe de calcul de l'ASI a évolué et un plan de revalorisation a débuté. Une deuxième revalorisation du plafond de ressources a eu lieu au 1<sup>er</sup> avril 2021, permettant de garantir un revenu minimum mensuel de 800 euros à une personne seule.

## **Les allocations du minimum vieillesse**

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA). Cette dernière, mise en place en 2007, est destinée aux nouveaux entrants et remplacera à terme l'ASV. Fin 2019, 601 600 allocataires perçoivent le minimum vieillesse. L'effectif est en augmentation de 5,9 % en un an, ce qui confirme la hausse de 3,2 % en 2018, alors que le nombre d'allocataires stagnait depuis 2013. Cette hausse, qui se poursuit en 2020 (+ 5,6 %), s'explique par le plan de revalorisation du minimum vieillesse qui a débuté en 2018. Au total, le montant du minimum vieillesse pour une personne seule a été revalorisé de 100 euros pour atteindre 903,20 euros mensuels le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## **L'allocation veuvage**

Fin 2019, 5 800 personnes perçoivent une allocation veuvage (AV) en France. Cette prestation s'adresse, pour une durée limitée, à des personnes veuves d'un assuré social du régime général ou agricole, trop jeunes pour prétendre à une pension de réversion. Les allocataires sont presque exclusivement des femmes. Fin 2020, 4 700 personnes perçoivent l'AV.

## **Le revenu de solidarité (RSO)**

Fin 2019, 8 400 personnes sont allocataires du revenu de solidarité (RSO). Pour en bénéficier, il faut être âgé au minimum de 55 ans, percevoir le revenu de solidarité active (RSA) depuis au moins deux ans sans avoir exercé d'activité professionnelle et s'engager à quitter définitivement le marché du travail. Le RSO cesse d'être versé au moment où l'allocataire peut bénéficier d'une pension de retraite à taux plein. Le taux de recours au RSO baisse depuis début 2011, date de l'instauration du RSA dans les DROM.

## **La prime d'activité**

La prime d'activité est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés, dès 18 ans. Fin 2019, 4,50 millions de foyers en bénéficient, soit une augmentation de 42,7 % en un an après une hausse de 10,9 % en 2018. Cette très forte augmentation est la conséquence de la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à la suite du mouvement social des Gilets jaunes. Fin 2020, 4,58 millions de foyers bénéficient de la prime d'activité, soit une légère augmentation de 1,6 % en un an.

## **La Garantie jeunes (GJ)**

Au 31 décembre 2019, 89 300 jeunes bénéficient de la Garantie jeunes (GJ), soit une hausse de 6,7 % sur un an. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) et qui sont en situation de précarité. Il leur offre un accompagnement par une mission locale ainsi qu'une allocation, pendant une période de douze mois. Fin 2020, 87 600 jeunes bénéficient de la GJ, soit une baisse de 1,9 % en un an.

Cette dernière, une première depuis la mise en place du dispositif, est consécutive à la crise sanitaire qui s'est traduite par un fort recul des entrées pendant le premier confinement.

### **Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**

Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est une aide de dernier recours octroyée par les conseils départementaux aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande difficulté sociale ou professionnelle. Son principal mode d'attribution consiste en des aides financières individuelles mobilisables plusieurs fois. En 2015, 91 000 personnes ont bénéficié d'au moins une aide individuelle. La moitié des 137 000 aides individuelles allouées servent à couvrir un besoin alimentaire. 36 millions d'euros ont été dépensés dans le cadre du FAJ en 2015 et le montant moyen des aides individuelles atteint 193 euros.

### **Les prestations familiales**

Les prestations familiales apportent une aide aux familles pour l'entretien des enfants et pour la conciliation des vies familiale et professionnelle des parents. Fin 2019, 6,8 millions de familles bénéficient d'au moins une prestation familiale, en légère baisse par rapport à fin 2018 (- 0,5 %). Le montant moyen est de 386 euros par mois et par foyer aidé en 2019. Le nombre de bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) baisse d'environ 3 % entre 2018 et 2019. En particulier, celui de l'allocation de base (AB) baisse de 4 % et celui de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepa) de 7 %. Ces diminutions proviennent en partie de la baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans (- 1 %) mais aussi, d'une diminution de la population éligible.

### **Les aides au logement**

Les aides au logement permettent de couvrir une partie de la dépense de logement des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement et des charges pour les accédants à la propriété ayant signé un prêt immobilier avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ces prestations sont constituées de l'aide personnalisée au logement (APL), de l'allocation de logement familiale (ALF) et de l'allocation de logement sociale (ALS). Fin 2019, 6,5 millions de foyers allocataires bénéficient d'une aide au logement : 45 % d'entre eux reçoivent l'APL, 37 % l'ALS et 18 % l'ALF. Avec les enfants et les autres personnes à charge, 13,3 millions de personnes vivent dans un foyer qui perçoit une aide au logement, soit environ 20 % de la population. Fin 2020, 6,7 millions de foyers allocataires bénéficient d'une aide au logement, soit une hausse de 2,0 %.

### **Le chèque énergie**

En 2020, 5,5 millions de ménages ont reçu un chèque énergie, soit une baisse de 3,5 % par rapport à 2019, qui fait suite à une augmentation de 59 % par rapport à 2018. Expérimenté depuis mai 2016 dans quatre départements, puis généralisé à l'ensemble de la France à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le chèque énergie a remplacé les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité. Ce dispositif est un moyen d'aider les ménages modestes à payer leurs dépenses en énergie. Il concerne les factures de consommation d'énergie (électricité, gaz, bois, fioul...) ainsi que certains travaux de rénovation énergétique. Son montant moyen pour l'année 2020 s'élève à 148 euros par ménage.

### **La complémentaire santé solidaire (CSS)**

Fin 2019, 6,9 millions de personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS), dont 5,7 millions sans participation financière et 1,2 million avec. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, la CSS remplace les deux précédents dispositifs visant à faciliter l'accès des personnes modestes à une couverture complémentaire santé : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS). Ce nouveau dispositif a pour objectif d'offrir la prise en charge complète d'un panier de soins de qualité, incluant l'ancienne couverture des bénéficiaires de la CMU-C ainsi que les biens du panier « 100 % Santé », pour un niveau de prime à payer maîtrisé. Fin 2020, 7,2 millions de personnes sont couvertes par la CSS, soit une augmentation de 4,2 % en un an, dont 5,9 millions sans participation financière et 1,3 million avec.

## **Les anciens dispositifs : la CMU-C et l'ACS**

Jusqu'en octobre 2019, deux dispositifs donnant accès à une complémentaire santé aux populations les plus précaires coexistaient : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) [voir annexe 2]. La CMU-C, mise en place en 2000, offrait une couverture santé gratuite et similaire à ce que couvre la CSS (encadré 2). L'ACS, instaurée en 2005, se présentait sous la forme d'une attestation, délivrée sur demande de l'assuré par la caisse primaire d'Assurance maladie, permettant à ses bénéficiaires d'être dispensés d'avance de frais sur leurs dépenses de santé pour la partie remboursée par l'Assurance maladie et d'être exonérés des franchises et des participations forfaitaires. L'attestation permettait également de bénéficier d'un chèque qui réduisait le prix lors de la souscription à l'un des trois contrats ACS proposés. Le montant du chèque accordé variait en fonction de l'âge du bénéficiaire (100 euros pour les moins de 16 ans, 200 euros pour les 16-49 ans, 350 euros pour les 50-59 ans, 550 euros pour les 60 ans ou plus).

## **Les dépenses couvertes par la CSS**

Les bénéficiaires de la CSS ont accès à un panier de soins sans reste à charge - qui correspond au panier proposé aux anciens bénéficiaires de la CMU-C - élargi par le panier « 100 % Santé ». Ils bénéficient donc, en plus d'un reste à charge nul en optique, soins dentaires prothétiques et audiologie (dans le cadre du « 100 % Santé »), de tarifs opposables sur les consultations, c'est-à-dire qu'on ne peut leur facturer aucun dépassement d'honoraires. Ils sont également exonérés : - du ticket modérateur pour les soins de ville ou à l'hôpital ; - du forfait journalier hospitalier ; - de la participation forfaitaire de 18 euros pour les actes lourds en ville ou à l'hôpital ; - des participations forfaitaires de 1 euro sur les actes médicaux et les analyses de laboratoire ; - des franchises médicales sur les dépenses de médicaments, de transport et de soins infirmiers ; - des majorations pour non-respect du parcours de soins. Enfin, pour toutes leurs dépenses couvertes par l'Assurance maladie, ils sont dispensés d'avance de frais (tiers payant intégral).

## **L'hébergement des personnes en difficulté sociale**

Fin 2016, 3 000 établissements sociaux disposent de 140 400 places d'hébergement permanentes pour accueillir, héberger et accompagner des adultes et des familles en difficulté sociale (pour l'essentiel, sans domicile), ce qui constitue une augmentation de 39 % par rapport à fin 2012. Dans un contexte où les besoins de mise à l'abri sont toujours plus élevés, le taux d'occupation global est de 94 %. 45 % des adultes hébergés, hors places d'urgence, sont des hommes seuls et sans enfant, quand les femmes sont le plus souvent accompagnées d'enfants. Les mineurs représentent 30 % des effectifs, les non-ressortissants de l'Union européenne 60 % et les demandeurs d'asile 32 %. Une petite part des adultes hébergés a une activité professionnelle (14 %). Un quart perçoit le revenu de solidarité active (RSA) et 17 % n'ont aucune ressource.

## **Diverses aides ponctuelles ou exceptionnelles à destination des plus précaires**

Aides ponctuelles dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19

Aide exceptionnelle de solidarité aux ménages les plus précaires Le 15 mai 2020,

Aide pour les étudiants et les jeunes précaires

Aide aux salariés concernant le logement

Revalorisation exceptionnelle du montant de l'allocation de rentrée scolaire

Prolongation automatique exceptionnelle des droits à certaines prestations durant la crise sanitaire

La prime de Noël pour les allocataires du RSA, de l'ASS, de l'AER-R et de la prime forfaitaire pour reprise d'activité.

## **Article L.302-5 du code de la construction et de l'habitation**

Le texte actuel prévoit la prise en compte d'un certain nombre de logements - considérés comme sociaux - afin d'apprécier le respect du seuil minimum de logements sociaux de 20 % dans le parc locatif d'une commune. Sont ainsi pris en compte et à titre d'exemple pour la détermination de ce taux : les logements locatifs appartenant aux organismes HLM, les logements ou lits en logements foyers ou en résidences sociales, les places en centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc.

